



Annexes au bilan de la concertation 2/2

PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN StocAMINE

CONCERTATION PUBLIQUE
15 NOVEMBRE 2013 -15 FÉVRIER 2014

Sommaire des annexes 1/2

1. La décision de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

2. Les communiqués de presse

- 2.1 Communiqué de presse d'annonce de l'ouverture de la concertation et invitation des journalistes
- 2.2 Communiqué de presse d'annonce de la réunion publique de Wittelsheim
- 2.3 Communiqué de presse d'annonce de la réunion publique de Wittenheim
- 2.4 Communiqué de presse d'annonce de la réunion publique d'Ensisheim

3. Les documents supports à la concertation

- 3.1 Le dossier de concertation et l'addendum
- 3.2 Le document d'information
- 3.3 L'exposition en mairies

4. Les contributions écrites

NB : les contributions écrites sont reproduites dans l'ordre chronologique de leur réception ou publication.

- 4.1 Les règles du cahier d'acteurs et les cahiers d'acteurs
- 4.2 Les courriers
- 4.3 Les courriels
- 4.4 Les formulaires lettres T
- 4.5 Les expressions via le site internet

Sommaire des annexes 2/2

5. Les réunions

5.1 Les réunions publiques

- 5.1.1 Compte-rendu de la réunion publique de Wittelsheim, le 17 décembre 2013
- 5.1.2 Contributions écrites de la réunion publique de Wittelsheim
- 5.1.3 Compte-rendu de la réunion publique de Wittenheim, le 6 janvier 2014
- 5.1.4 Contributions écrites de la réunion publique de Wittenheim
- 5.1.5 Compte-rendu de la réunion publique d'Ensisheim, le 29 janvier 2014
- 5.1.6 Contributions écrites de la réunion publique d'Ensisheim

5.2 La réunion technique d'approfondissement

- 5.2.1 Compte-rendu de la réunion technique d'approfondissement à Wittelsheim, le 14 février 2014

6. Les principales questions-réponses de la concertation

5. Les réunions

5.1 Les réunions publiques

5.1.1 Compte-rendu de la réunion publique de Wittelsheim, le 17 décembre 2013



Réunion Publique du 17 décembre 2013 à Wittelsheim
COMPTE - RENDU

PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN StocAMINE

CONCERTATION PUBLIQUE
15 NOVEMBRE 2013 -15 FÉVRIER 2014

Éléments généraux

- 1^{re} des trois réunions publiques organisées dans le cadre de la concertation publique sur le projet de fermeture du stockage souterrain StocaMine.
- Date : 17 décembre 2013.
- Durée : de 20h10 à 23h10 (3h).
- Lieu : Salle Grassefert, 111 rue de Reiningue à Wittelsheim.
- Participants : environ 230 personnes.
- Réunion enregistrée.

La tribune

- Henri WATISSEE, garant de la concertation.
- Table StocaMine-Etat :
 - Alain ROLLET, président-directeur général de StocaMine ;
 - Jacky ROMAN, directeur-adjoint de StocaMine ;
 - Alain DORISON, membre du Conseil Général de l'Écologie et du Développement durable (CGEDD), représentant l'Etat.

Experts des bureaux d'études présents dans la salle

- INERIS (ennoyage, dissolution de substances chimiques, impacts potentiels sur la nappe...) : Christian TAUZIEDE et Jean-Claude PINTE ;
- Itasca France (fermeture par barrages et confinement) : Daniel BILLAUX ;
- BMG (déstockage, plannings, coûts, traitement des déchets...) : Christoph MUNZ et Ludovic VIEILLE-PETIT ;
- DPSM/BRGM (surveillance de la mine et du stockage à long terme) : Roger COSQUER ;
- APAVE Mulhouse (sécurité des opérations de déstockage) : Gilles DEIXONNE.

Animateur

- Nicolas CAMOUS.

Ce compte rendu synthétise les échanges de la réunion publique.

En annexe : présentation Powerpoint projetée lors de la réunion.

NB : les noms des personnes ayant pris la parole au cours des échanges sont retranscrits d'après l'enregistrement de la réunion ; nous nous excusons par avance de leur absence s'ils sont inaudibles à l'enregistrement ou de l'inexactitude de leur orthographe.

Mot d'accueil de M. le Maire de Wittelsheim (20h10)

Denis RIESEMANN, maire de Wittelsheim, ouvre la réunion en saluant les personnalités présentes et le public.

Il se déclare très satisfait de la présence de nombreuses personnes pour aborder le problème de StocaMine suite à l'incendie de 2002 et indique adhérer à la démarche que l'Etat a engagé pour le déstockage, en précisant que les opérations débuteront au printemps 2014.

Il pense nécessaire d'arriver au déstockage le plus abouti possible en fonction des possibilités, de la nature du terrain, de l'état des galeries et de la sécurité des personnels. Il précise que la sécurité ne doit toutefois pas être un prétexte pour faire le minimum et que le coût ne doit pas être un élément déterminant.

Il souhaite que le débat soit constructif et évite les dérives : cette réunion doit être une réunion d'information et de concertation, démocratique et républicaine.

Introduction et présentation des scénarios de fermeture (20h13)

Henri WATISSEE, garant de la concertation, salue les personnalités présentes et le public, présente les différents porte-parole : représentants de StocaMine, de l'Etat et des bureaux d'études, explique son rôle dans la concertation et le déroulement de la réunion (*cf. présentation Powerpoint*).

Il précise que la société StocaMine est présente à la tribune car elle est le maître d'ouvrage du projet de fermeture du stockage souterrain, et en porte la responsabilité.

Il rappelle que les ministères ont demandé d'étudier cinq solutions de fermeture, dont le déstockage total qui intéressera le public.

(Réactions de la salle et échanges directs avec M. WATISSEE sur la validité de la concertation – inaudibles car hors micro).

Il explique qu'il a eu l'occasion de rencontrer un grand nombre d'élus, d'associations et de syndicats, que le déstockage total semble être validé par beaucoup mais que d'autres proposent de nouvelles idées qui tiennent compte des trois critères d'évaluations évoqués (protection de la nappe phréatique, sécurité des travailleurs et des populations, coûts et calendrier).

Il précise que le but de la réunion est de recueillir les avis et de répondre aux questions et que, par la suite, deux ministres devront prendre une décision dont il espère qu'elle sera la solution la plus adéquate.

Nicolas CAMOUS, animateur, indique qu'il interviendra au moment des échanges avec le public et rappelle les deux temps de la réunion :

- un temps de présentation du projet par le maître d'ouvrage StocaMine : environ 20 minutes ;
- un temps d'échange avec le public d'environ 1h30.

Alain ROLLET, président-directeur général de StocaMine, et Jacky ROMAN, directeur adjoint de StocaMine, présentent (*cf. présentation Powerpoint*) :

- les étapes du projet de fermeture ;
- l'objet et les modalités de la concertation publique ;
- les enjeux du stockage actuel et des opérations de fermeture, en particulier l'attention portée au mercure ;
- les 5 scénarios étudiés et les tableaux de synthèse présentant, pour chaque scénario : les quantités de colis déstockés, les masses de mercure extraites et les données relatives à la protection de la potabilité de la nappe, les risques pour les travailleurs (nombre de colis amiantés, mercuriels et arséniés manipulés), les coûts et les délais ;
- le rappel des « données du débat » : protection de la nappe phréatique, risques des opérations de déstockage, coûts pour la collectivité et calendrier.

Alain DORISON, membre du Conseil Général de l'Écologie et du Développement durable (CGEDD), représentant l'État, se présente et explique que les ministres de tutelle ont demandé au CGEDD de suivre pour leur compte la concertation sur la fermeture de StocaMine, qui est une entreprise publique agissant sur instructions de l'État.

Il explique les deux aspects de sa mission :

- accompagner StocaMine dans la concertation, ce qui explique sa présence à la tribune, participer aux diverses réunions et rencontrer les parties prenantes (élus, syndicats, associations...) afin de recueillir les attentes de chacun ;
- tirer les enseignements de la concertation à l'issue de celle-ci, dans un rapport qui fera des propositions aux ministres pour l'évolution du dossier de fermeture, propositions équilibrées eu égard aux trois enjeux : préservation de l'environnement (nappe phréatique d'Alsace), sécurité des travailleurs, coût pour la collectivité.

Il précise que son intervention se fait dans le respect des prérogatives de MM. ROLLET et WATISSEE et que son rôle ne doit pas être confondu avec celui du Préfet, qui instruira le dossier d'autorisation de fermeture.

Nicolas CAMOUS remercie les intervenants pour leurs explications et pour le respect du temps de présentation qui leur était accordé. Il ouvre le temps d'échanges avec le public.

Echanges avec la salle (20h45)

Etienne CHAMIK, porte-parole du Collectif Destocamine, estime que le Collectif devrait être présent à la tribune.

Henri WATISSEE répond que cette réunion est un débat citoyen : tout le monde est donc sur le même pied d'égalité.

Yann FLORY, porte-parole du Collectif Destocamine, explique que le Collectif a toute légitimité pour figurer sur le podium de cette réunion. Il tient à rappeler que Destocamine est un regroupement de nombreuses associations et notamment d'associations nationales comme l'UFC-Que Choisir ou d'associations allemandes comme le Bund, ainsi que de syndicats majoritaires.

Il précise que les deux porte-parole du collectif, Etienne CHAMIK et lui-même, suivent ce dossier depuis 1989, qu'ils ont assisté à la valse des p.-d.g. de StocaMine, des préfets et sous-préfets, et aux exactions commises par StocaMine : le stockage de PCB qui a dû être ressorti sur demande du préfet, le stockage de produits chimiques inflammables.

Compte tenu de leur engagement dans le dossier, il estime que les deux porte-parole ont légitimement leur place à la tribune.

Il souligne que la loi ordonne le déstockage total des produits.

Il demande au public de se lever pour marquer son soutien au Collectif.

(Une partie du public présent se lève).

Henri WATISSEE indique qu'une partie du public ne s'est pas levée, preuve de la présence de points de vue plus mesurés. Il espère donc pouvoir entrer dans une phase de dialogue et souligne que la réunion est un moment de concertation et non de confrontation.

(Intervention inaudible - hors micro).

Alain DORISON précise qu'en ce qui concerne la loi, les propos de M. FLORY ne sont pas exacts. Le stockage de déchets est régi par l'article L. 515-7 du Code de l'Environnement, dont il donne lecture : « *Le stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux, de quelque nature qu'il soit, est soumis à autorisation administrative. Cette autorisation ne peut être accordée ou prolongée que pour une durée limitée et peut en conséquence prévoir les conditions de réversibilité du stockage. Les produits doivent être retirés à l'expiration de l'autorisation.*

A l'issue d'une période de fonctionnement autorisé de vingt-cinq ans au moins, ou si l'apport de déchets a cessé depuis au moins un an, l'autorisation peut être prolongée pour une durée illimitée, sur la base d'un bilan écologique comprenant une étude d'impact et l'exposé des solutions alternatives au maintien du stockage et de leurs conséquences. Le renouvellement s'accompagne d'une nouvelle évaluation des garanties financières prévues à l'article L. 541-26 ou à l'article L. 552-1.

Pour les stockages souterrains de déchets ultimes, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie peut conclure avec l'exploitant, avant l'octroi de l'autorisation visée au premier alinéa, une convention qui détermine les conditions techniques et financières de l'engagement et de la poursuite de l'exploitation, compte tenu de l'éventualité du refus de sa prolongation. Cette convention est soumise pour avis au représentant de l'Etat.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas au stockage des déchets radioactifs. »

(Réactions de la salle inaudibles - hors micro).

Il conclut sur le fait que l'opération prévue par StocaMine est conforme à la loi.

Jean-Pierre N... explique qu'il a pris des cours de géologie à la Maison des Mineurs de Wittelsheim et que, lors de ces cours, il a été mentionné l'idée de réaliser un musée dans le puits Joseph-Else mais qu'il était dit à l'époque que les terrains n'étaient pas stables.

Il explique que Jo SPIEGEL, ancien président de la Communauté de Communes du Bassin Potassique, incitait les maires à investir dans StocaMine et que seul le maire de Wittelsheim a refusé. Puis le site a ouvert et 44 000 tonnes de déchets ont été stockées.

Il ajoute qu'avec la pression, un jour, dans 200-300 ans, la nappe rhénane sera polluée. Il demande que ces 44 000 tonnes soient extraites pour que les enfants disposent un jour une eau saine. Il estime que les hommes politiques devraient prendre leur responsabilité.

Il précise qu'il a participé en 2000 à une visite de la mine et qu'il a trouvé étrange qu'on n'y trouve ni conduites d'azote, ni eau ni extincteurs, et uniquement des tas de sable.

Alain ROLLET répond que la question de la lutte contre l'incendie l'a également interpellé à l'époque, lui-même ayant envoyé des mineurs-sauveteurs de Lorraine pour éteindre l'incendie du bloc 15 en 2002. Il explique que les moyens de lutte contre l'incendie ont depuis largement évolué dans la mine et le stockage : des portes métalliques ont été installées afin de pouvoir rapidement couper les entrées d'air du stockage en cas de feu, en lieu et place des fermetures par tas de sable, et tous les extincteurs des véhicules ont été doublés.

Il précise que, lors des opérations de déstockage à venir, le risque d'incendie va croître et il faudra mettre en place des systèmes de sécurité encore plus importants : à ce titre, la société StocaMine travaille avec le SDIS sur la lutte contre les incendies, notamment par inertisation à l'aide d'azote, ces moyens étant au demeurant utilisés depuis longtemps dans les mines de charbon.

Michel GERHOLT, habitant de Mulhouse, se déclare en faveur d'un pacte du vivant et dénonce le dévoiement du cahier des charges. Il estime qu'il faut sceller un pacte du vivant face à la faillite, aux mensonges, à la rouerie, et toujours s'adresser aux personnes. Il prend pour figure Pierre-Franck CHEVET, aujourd'hui directeur de l'ASN, et tous les sbires de la raison d'Etat. Il espère qu'ils puissent tous se regarder dans le miroir comme le public présent les regarde.

Jean-Marie DUBEL, membre du syndicat CFTC-Mineur (qui fait partie du Collectif Destocamine) rappelle que si une telle réunion est organisée, c'est que StocaMine n'a pas respecté le cahier des charges. Il précise que, pour cela, StocaMine a déjà été condamnée et que, pour autant,

cette société reste le seul interlocuteur du ministère qui a décidé le déstockage partiel et l'organisation de cette concertation.

Il précise que la loi de 1992 et l'arrêté préfectoral de 1997 prévoient la réversibilité et demande pourquoi tout n'est pas mis en œuvre pour déstocker.

Il rappelle que 60 millions d'euros ont été dépensés pour la surveillance du stockage et précise que, d'après les chiffres communiqués, c'est-à-dire 400 € le déstockage de la tonne de déchets, le total pour leur élimination se monte à 17,6 millions d'euros.

Il trouve louche l'insistance de StocaMine pour le confinement. Il considère que la solution la plus sûre et la plus logique est le déstockage total et souligne qu'il faut le commencer immédiatement.

Alain ROLLET précise que cette intervention fait référence à une question posée récemment à la société StocaMine : « *Pourquoi ne pas avoir choisi le site d'Herfa-Neurode, en Allemagne, pour le restockage et quel est le coût du restockage en euros à la tonne ?* » Il répond que le coût qui a été communiqué en réponse à cette question est effectivement de l'ordre de grandeur de 400 € la tonne : mais ce coût correspond seulement à la prise en charge des colis reconditionnés, à leur transport et à leur restockage dans la mine allemande. Il ne s'agit donc pas du coût de la totalité des opérations de déstockage.

Menotti BOTTAZZI, ancien mineur de la mine Rodolphe, interpelle MM. WATISSEE et DORISON.

Il leur demande de tenir compte de l'histoire du territoire et de l'état d'esprit des personnes présentes car, entre StocaMine et Destocamine, il n'y a jamais eu de confrontation ni de dialogue ce qui aurait été très utile.

Il se dit tout à fait en accord avec la place prise par la sécurité des mineurs dans le débat mais il tient à souligner que ce sujet n'est pas uniquement évoqué par StocaMine. Le Collectif Destocamine a toujours porté attention à cette question. Or, lors de ce débat, on donne l'impression que seule la société de stockage s'en préoccupe.

Il souligne que pour garantir le bon déroulement des opérations il faut des moyens, du temps et des gens compétents et que c'est avec ces trois facteurs qu'il sera possible de travailler en sécurité.

Il ajoute que le problème du bloc 15 n'est pas celui de M. ROLLET, car il n'était pas là lors de l'incendie, mais celui de ses prédécesseurs qui ont extrait du sel dans un terrain instable. Il ajoute que les personnes présentes doivent toutefois prendre cette responsabilité en matière de sécurité. Il leur demande d'instaurer un climat de dialogue.

Il se déclare pour un déstockage total mais estime qu'il faut que les solutions soient trouvées grâce au dialogue.

Alain ROLLET explique que l'histoire du site est un sujet sur lequel il a déjà effectivement échangé et sait que, sur le territoire, cette histoire est très présente. Il précise que lorsque l'on prend le dossier en main, on sent bien que les gens ont eu l'impression d'avoir été grugés et qu'il y a une crise de confiance aigüe.

Il ajoute qu'il y a effectivement des éléments dans le dossier de communication initial particulièrement inexacts et que, par exemple, les éléments d'information concernant l'envoi n'étaient pas suffisamment précis. Il précise qu'il ne l'a pas vécu mais qu'il sent bien le déficit de confiance.

Alain DORISON indique qu'il s'associe à la déclaration d'Alain ROLLET. Il précise qu'il habite dans les Cévennes et sait ce qu'est l'histoire d'un terroir et d'un pays. Il a souhaité, dans sa mission, rencontrer les personnes concernées autrefois par le dossier StocaMine et sent bien qu'il y a eu des incompréhensions. Il précise que dans le rapport qu'il adressera aux ministres, il prendra en compte les aspects techniques, les aspects financiers mais aussi l'histoire du territoire et de ce projet.

Henri WATISSEE précise qu'il a beaucoup apprécié la contribution de M. BOTTAZZI et espère que le message est passé. Il rappelle que sa mission est de veiller à la mise en place du dialogue.

Gilbert GLASSER, habitant de Pfastatt, estime que depuis sa création, ce projet est une honte. Il déclare s'être mobilisé contre le projet et estime que les promesses n'ont pas été tenues. Il rappelle que le sel a été découvert lors de carottages mais que ceux-ci n'ont pas été bien refermés et ont fui. Il souligne que lors des réunions publiques dédiées au projet de stockage de déchets, il a discuté avec M. (Streckdenfinger) et lui a dit que le projet n'était pas réversible. Il se déclare favorable au déstockage total car les déchets vont polluer la nappe phréatique.

Alain ROLLET répond qu'il y a eu au début du XX^e siècle toute une série de sondages de reconnaissance et qu'ils sont encore en place. Il laisse la parole à Jacky ROMAN pour expliquer ce point.

Jacky ROMAN explique que l'exploitation de la mine a effectivement rencontré d'anciens sondages ; les plus récents ont été remplis au moyen de béton, les remplissages les plus anciens ont été réalisés au moyen d'argile et de bois.

Pour poursuivre l'exploitation, les MDPA ont continué de remplir les sondages par leur base avec du ciment. Un tel sondage se situe à l'aplomb du stockage de StocaMine ; rencontré dans les années 1950 lors de l'exploitation du sel de la couche supérieure puis 20 m plus bas, il a été rebouché à chaque fois par du ciment. Il précise que lors de la création des galeries de stockage par StocaMine, ce sondage a été traversé au niveau du bloc 25 mais que, pour prévenir tout risque d'envoyage, rien n'y a été stocké et celui-ci a été sécurisé.

Un participant souligne qu'il a été dit à la tribune que la mine sera surveillée pendant 200, 300 ou 400 ans, mais qu'il doute de ces informations dans la mesure où il est par exemple encore possible de trouver des boyaux inconnus.

Rémi ... souhaite faire un rapprochement avec Fukushima et les catastrophes qui n'ont jamais pu être anticipées et demande qui seront les responsables en cas de problème.

Il précise que l'eau de Wittelsheim n'est pas potable, et que l'eau consommée vient actuellement d'Ottmarsheim.

Il estime que l'analyse des coûts du déstockage doit être complétée par une analyse des coûts en cas de pollution de l'eau.

Alain DORISON répond que la question de la responsabilité est simple car elle est inscrite dans le droit : c'est la responsabilité civile, qui implique que les pollueurs doivent payer. Il précise que pour ce qui est de la responsabilité pénale, c'est au procureur de l'apprécier et de condamner les auteurs.

Henri WATISSEE ajoute que cette réponse est très importante et espère que toute la salle l'a bien notée.

M. KIRCHHOFFER, habitant de Wittelsheim, demande à M. ROLLET s'il pense que les Alsaciens se mobiliseront comme les Bretons.

Etienne CHAMIK estime que le problème de StocaMine est simple : soit les déchets sont enfouis et la nappe sera polluée, soit tout est déstocké et c'est la garantie d'une vie saine pour les générations futures. Il précise qu'en Alsace, la majorité des élus est favorable au déstockage total.

Claude PERUSSEL, CFE-CGC, déclare qu'il tient à prendre position même s'il se sent en décalage. Il précise que le cahier d'acteurs de son organisme est presque prêt et souligne que dans les réunions de concertation organisées pour le rédiger – qui dépassaient largement le syndicat –, il n'entendait pas la même chose qu'ici. Il indique que la position a été unanime en faveur d'un confinement total. Il explique qu'après lecture des études, les membres du syndicat se sont aperçus qu'il est certainement plus risqué de déplacer les déchets que de les confiner. Ayant été personnellement responsable sécurité, il souhaite que le public se rende compte de la situation très risquée des opérateurs avec des combinaisons et des masques, une assistance à la respiration. Il ajoute que les paquets à déplacer sont des substances dangereuses et que les travailleurs seront masqués et sourds, avec de fortes potentialités d'intoxication.

Il se déclare très surpris de la différence de climat entre la réunion publique et les réunions internes au syndicat. Il précise que des explications techniques supplémentaires seront données dans le cahier d'acteurs.

Jacques MULLER, ingénieur agronome, ancien sénateur du Haut-Rhin, maire de Wattwiller, déclare que M. DORISON a apporté des éléments de droit sur la possibilité de confiner les déchets, sur lesquels il a raison, mais qu'il n'est pas possible de se contenter de ces arguments et qu'il a oublié de dire que le Code de l'Environnement a été modifié.

Il précise que lors de l'enfouissement, celui-ci obligeait à la réversibilité et que l'arrêté préfectoral reprenait évidemment ce texte mais que, juste après l'incendie, un amendement est venu corriger le Code de l'Environnement pour permettre un stockage illimité.

Il souligne que la population a été trompée car des déchets illégaux inflammables ont été stockés et qu'aujourd'hui, les personnes présentes à la tribune se réfugient derrière la loi pour ne pas procéder au déstockage total.

Il considère que la première des actions éthiques serait de sortir des déchets. Il constate que les organisations syndicales, qui sont chargées de la sécurité des travailleurs, estiment qu'il est possible de le réaliser et donc que la question de la sécurité est une fausse question.

Alain ROLLET répond que la question de la faisabilité du déstockage total est récurrente et que la question doit être posée aux ingénieurs de BMG qui ont étudié les différents scénarios et évalué la faisabilité des solutions.

Ludovic VIEILLE-PETIT, BMG, précise qu'il n'est pas impossible techniquement de sortir les déchets, mais que cela comporte évidemment un risque.

Régis ABSOLU, souhaiterait apporter un éclairage complémentaire sur les déchets qui seraient confinés, dont certains proviendraient de l'incinération d'ordures ménagères.

Il explique qu'avec son association, il s'est mobilisé pendant 8 ans contre l'implantation d'un incinérateur qui représentait une menace importante sur l'environnement à cause des fumées. Pour limiter cet impact, des filtres sont posés dans les conduits et ces filtres produisent des REFIOMs qui sont présents en grande quantité dans la mine Joseph-Else. Il demande combien de tonnes de cadmium, de plomb et de mercure, issus de ces REFIOMs, sont présents dans le stockage et estime que, contrairement à ce qui a été indiqué dans la présentation, les quantités ne sont pas négligeables.

(Réactions de la salle inaudibles - hors micro).

Alain ROLLET passe la parole aux ingénieurs de l'INERIS pour répondre et précise qu'en termes d'impact sur l'environnement, les 20 000 tonnes de REFIOMs ont un rôle relativement faible.

(Réactions de la salle inaudibles - hors micro).

Jean-Claude PINTE, INERIS, précise qu'il y a effectivement des REFIOMs et des REFIDIs dans le stockage. Les données exactes sont présentes dans une synthèse produite par StocaMine en 2008.

Il explique que les REFIOMs sont des résidus de fumée d'incinération ménagère, qui contiennent une dose de polluant mais que celle-ci est nettement inférieure aux autres polluants présents dans le stockage. Il ajoute que les REFIOMs ont un effet important, car ils amènent, dans la solution, un PH excessivement fort.

Il précise que lors de son étude, l'INERIS a repris tous les lots et leur composition chimique, que ces données ont été retranscrites en équation géochimiques pour déterminer les substances les plus impactantes et que le mercure est alors apparu comme la plus polluante.

Alain ROLLET ajoute que, dans le scénario 2, 93 % du mercure est extrait : cela signifie que les autres déchets ne contiennent pas plus de 7 % du mercure présent dans le stockage. Il s'engage à publier les chiffres exacts des substances chimiques contenues dans les REFIOMs sur le site internet de la concertation¹.

Jean-Marie NOTTER, habitant de Wittelsheim, s'étonne du comportement de certains participants durant la réunion, se demande dans quelle mesure cette agitation a été organisée et craint que cela porte atteinte à la légitimité des interventions des participants présents.

¹ (NDLR - Publication réalisée à la suite de la réunion publique : <http://www.concertation-stocamine.fr/votre-espace-d-expression/vos-questions-et-avis/63-question-sur-les-refioms-reunion-publique-wittelsheim>)

Il se demande si la nature des déchets enfouis est bien connue de StocaMine et indique, que lorsqu'il a lu les 5 scénarios, il a eu l'impression que le stockage est un magasin très bien organisé, que les produits y sont soigneusement rangés et que leur contenu et leur localisation sont connus. Cela l'étonne car le lieutenant-colonel Schultz, qui a dirigé la lutte contre l'incendie en 2002 et a ensuite produit un compte rendu, a indiqué qu'il y avait une méconnaissance totale des produits stockés.

Il se demande donc pourquoi StocaMine est aussi catégorique et comment font les salariés pour connaître la localisation et la composition exactes des déchets stockés.

Nicolas CAMOUS lui demande de préciser sa remarque sur une agitation organisée.

Jean-Marie NOTTER répond que M. WATISSEE a présenté la réunion comme un moment de concertation et une garantie de prise en compte de la parole de la population. Il affirme que lorsqu'il se trouve dans une réunion, il écoute puis réagit posément et en fonction de ce qui se dit dans le respect de chacun. Il précise qu'il a eu l'impression qu'à certains moments, lors de cette réunion, ce n'était pas le cas et craint que cela n'entache la responsabilité revendiquée par les habitants de Wittelsheim et l'ensemble des personnes présentes.

Jacky ROMAN explique qu'il y a une connaissance précise de la localisation des déchets dans les blocs de StocaMine. Il explique que lors de l'arrivée des déchets, un prélèvement était effectué et immédiatement analysé au laboratoire pour comparer la composition avec celle de l'échantillon qui avait été envoyé pour acceptation préalable.

Alain ROLLET ajoute que le lieutenant-colonel Schultz, comme les responsables du SDIS, ont remarqué que les renseignements donnés par StocaMine lors de l'incendie ne pouvaient pas être justes car des déchets amiantés avaient pris feu.

Il rappelle qu'il y a eu un procès avec une remise en question de la responsabilité pénale du directeur de StocaMine et précise que les décisions de l'ancien directeur sont allées à l'encontre de l'arrêté préfectoral, les opérateurs de StocaMine ayant clairement identifié des déchets non conformes et ayant dû les stocker malgré l'interdiction.

Il précise que ces informations peuvent être retrouvées sur le site de StocaMine et dans les documents rendus publics lors du procès.

Henri WATISSEE précise que cette réunion est une réunion publique libre et que l'ensemble de l'équipe présente à la tribune essaye de donner un maximum d'informations et de garantir les échanges.

Solange, jeune maman, se déclare effarée par les prises de parole intempestives d'une partie des participants et craint que celles-ci fassent pencher la balance du mauvais côté.

Elle indique être inquiète pour ses jeunes enfants et se déclare favorable au déstockage total car elle refuse que, dans l'avenir proche comme lointain, l'eau soit polluée au mercure.

Elle souhaiterait que les discussions se concentrent sur le projet de déstockage plutôt que sur les conflits d'intérêts, les conflits politiques ou financiers.

Henri WATISSEE répond que la question de la protection de l'eau est un enjeu fondamental et que StocaMine doit apporter les meilleurs compléments d'information sur ce point.

Alain ROLLET donne la parole à l'INERIS qui a étudié les conséquences du stockage sur la nappe phréatique.

Christian TAUZIEDE, INERIS, explique que si le stockage est laissé en l'état, la nappe phréatique peut être polluée. Lors des études, l'INERIS a modélisé l'ensemble de la mine de façon à prévoir les différents phénomènes qui pourraient avoir lieu. Il souligne que seules les données les plus pessimistes ont été retenues pour l'analyse.

Il explique que pour faire face à ces phénomènes, des moyens de maîtrise du risque ont été conçus avec des barrages de confinement à partir d'argile de type bentonite, le rôle de ces barrages étant double : empêcher l'eau d'entrer dans le stockage et l'empêcher d'en sortir si elle a été mise en contact avec de la saumure. Ces barrières ont été dimensionnées pour que cet effet de retardement soit d'un millier d'années. Il ajoute que les équipes de l'INERIS ont également préconisé le remplissage des galeries vides du stockage.

Daniel BILLAUX, Itasca, ajoute qu'il y a plusieurs possibilités pour que l'eau puisse entrer et sortir des galeries mais qu'elle entre principalement par les galeries d'accès existantes, ce qui implique qu'il faut reboucher ces galeries.

Il précise que le siècle n'étant pas la temporalité de l'être humain, il faut être sûrs que les moyens mis en œuvre dureront dans le temps, en faisant appel à un matériau présent naturellement et non à quelque chose de construit par l'homme : la bentonite est une argile qui, quand elle est humidifiée, gonfle. Si les tunnels sont remplis avec cette argile et qu'un jour la saumure y arrive, la bentonite gonflera et ce matériau sera totalement collé contre les parois de la galerie et en limitera la perméabilité. Le temps de traversée du barrage par la saumure se comptera donc en siècles.

Il ajoute que lorsque l'on perce un matériau, on en dégrade les parois mais que dans le cas des mines de sel, il y a un phénomène de fluage : cela implique qu'avec le temps, la galerie se referme sur elle-même. L'estimation est que, en quelques dizaines d'années, voire un siècle, l'ensemble des galeries sera fermé.

Paul GROSS, professeur de l'enseignement supérieur, explique que les cendres volantes ont une teneur en plomb de 6 000 microgrammes par kg sur de la matière sèche et qu'il s'agirait donc de plus de 100 tonnes et non de quelques kilos. Il précise que dans le cas où les REFIOMs sont secs, cela correspondrait environ à 88 tonnes de plomb, mais que si les REFIOMs sont humides cela représenterait environ 66 000 tonnes.

Denis WANDEL, habitant de Wittelsheim, rappelle que lorsque le stockage est réversible, une réserve financière doit être créée. Il souligne que c'était une condition juridique posée par l'Etat pour la mise en place du stockage et demande pourquoi il est question de coûts, alors que le préfinancement devrait déjà exister.

Alain ROLLET répond que, lorsque StocaMine a obtenu l'autorisation d'exploitation, deux dispositifs de provisions financières ont été instaurés : une réserve financière était dédiée à la réversibilité, sous forme d'un fond de garantie abondé par un prélèvement sur le prix de mise au stockage.

Il explique que cette réserve existe toujours et que seul le Préfet est en mesure de la débloquer, mais qu'elle s'élève aujourd'hui à environ 2,4 millions d'euros : ce fond n'est donc pas suffisant pour conduire la réversibilité totale mais que, toutefois, l'Etat est prêt à financer ce projet.

M. POLIDORI, vétérinaire, souligne que les risques pris pour sortir les déchets ne sont pas plus grands que ceux pris pour les stocker.

Il ajoute que, dans une entreprise, l'Etat récupère 70 à 80 % du chiffre d'affaires grâce aux taxes diverses et qu'il se verra donc reverser une part importante du financement grâce aux entreprises qui vont réaliser le déstockage.

Il indique que lorsque l'on obstrue une fuite, la situation ne fait généralement qu'empirer et que ce phénomène entraînera la pollution de la nappe phréatique.

Alain ROLLET répond que l'ensemble des personnes ayant visité le stockage ont constaté qu'il est plus difficile de sortir les déchets que de les stocker. Il précise que l'ensemble des appréciations budgétaires sont présentées en euros hors taxes, c'est-à-dire sans la TVA.

Daniel BILLAUX, Itasca, explique qu'il existe des analyses qui permettent de savoir depuis combien de temps une goutte d'eau trouvée sous terre n'a pas été en contact avec l'atmosphère et que, dans certaines couches terrestres, des gouttes d'eau ne sont pas remontées à la surface depuis des millions d'années et que cette situation est particulièrement vraie dans l'argile.

Un participant déclare que depuis le début du projet, les habitants ont été roulés dans la farine. Il indique qu'une question juridique a été adressée à M. DORISON et que le maire de Wattwiller a jugé cette réponse incomplète. Il se demande donc si M. DORISON a menti par omission.

Alain DORISON précise que l'article qu'il a lu au début de la réunion est disponible sur Internet et dans le Code de l'Environnement.

Afin de répondre au maire de Wattwiller, il précise que l'arrêté préfectoral de 1997 prévoit le stockage illimité et lit l'article 2 de l'arrêté qui en fait état, notamment : « *Deux ans au plus tard avant l'échéance de cette autorisation d'exploitation de 30 ans, l'exploitant devra soit déposer une demande de prolongation de l'autorisation dans les conditions prévues à l'article 3.1. de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976, demande qui sera instruite comme une nouvelle demande d'autorisation. Si cette demande porte sur une autorisation pour une durée illimitée de dépôt au fond, elle devra préciser les conditions d'obturation à terme de la fermeture de l'exploitation des accès à la zone contenant les déchets (puits et galeries), et les conditions de surveillance de l'environnement mises en place. A cette fin, l'exploitant devra mener une étude approfondie des modalités de remblaiement des puits, basée sur une mesure in situ dans les puits des MDPA et sur la comparaison des différents matériaux et procédés.* »

Question écrite lue par Nicolas CAMOUS : Pourquoi ne pas faire payer le groupe Séché ?

Roland DUBEL déclare soutenir le collectif pour le déstockage et les organisations syndicales qui s'inscrivent dans cette démarche. Il souligne que M. DORISON a dit quelque chose de très important : le pollueur doit payer. Il précise qu'en 2002, StocaMine était une société privée appartenant au groupe Séché et, depuis 2004, l'Etat a dû reprendre StocaMine. Il demande pourquoi le Groupe Séché ne contribue pas au financement du déstockage total.

Il estime qu'il y a une vraie défiance car les habitants ont été dupés et que les personnes présentes à la tribune, qui étaient absentes à l'époque, sont obligées d'éteindre le feu.

Il souligne qu'il était présent à l'Assemblée nationale lors du vote de l'amendement sur le stockage définitif en 2004 et que cet amendement a été glissé au milieu du vote d'un projet de loi sur la garantie des droits des mineurs.

Alain ROLLET explique que le jour de l'incendie, StocaMine n'était pas une société privée mais une filiale détenue par trois autres sociétés dont deux appartenaient au groupe EMC (Entreprises Minières et Chimiques), lui-même détenu par l'Etat. La troisième entreprise était TREDI, une filiale du groupe Séché ; le Groupe Séché possédait donc un tiers du capital de StocaMine.

Il précise qu'en 2005, l'Etat a redistribué les cartes, a repris en direct les MDPA et leur a confié en tant que filiale la société StocaMine, dont tous les frais actuels sont en conséquence aujourd'hui financés par l'Etat.

Concernant la construction d'un climat de confiance, il indique que des efforts en matière de transparence ont été mis en œuvre : l'ensemble des éléments techniques est mis en ligne sur le site internet de StocaMine, une première concertation a été menée en 2009, un comité de pilotage a été créé rassemblant les différents collèges de la CLIS, une nouvelle démarche de concertation est en cours.

Daniel WALTER, président de Thur Ecologie Transport, se déclare sidéré par la certitude affichée par les experts et les personnes à la tribune. Il estime que ce sont les mêmes personnes qui ont déclaré que le stockage serait sûr, il y a une trentaine d'années. Il précise que la bentonite n'est pas utilisée dans la mine d'Asse, en Allemagne, qui connaît des fuites radioactives.

Il indique que la loi ne donne aucun pouvoir à la CNDP et considère que le rôle de M. WATISSEE sera de suivre les directives données par le gouvernement.

Henri WATISSEE répond que son rôle est de rester neutre dans ce débat et non de donner son avis sur le fond. Il rappelle que cette réunion doit être un débat argumenté et que la CNDP est une autorité administrative qui agit au nom de l'Etat, sans pour autant dépendre du gouvernement.

France KAMMERER, habitante de Wittelsheim, précise que le territoire est une zone sismique et que le dernier tremblement de terre était de 5 ou de 6 sur l'échelle de Richter. Elle demande qui sera responsable dans 50 ans en cas de problème.

Un participant (traduction LSF) souligne qu'il n'a pas été convaincu par l'intervention de l'expert sur la question de la bentonite et aimerait disposer de données plus précises.

Il souligne que les photos présentes dans le diaporama montrent l'urgence de la situation.

Il aimerait également obtenir des informations sur l'impact d'un séisme sur le stockage et son confinement et craint que la bentonite ne résiste pas à un séisme.

Il se déclare extrêmement déçu de l'absence du Collectif Destocamine à la tribune.

Il explique avoir lu attentivement les 5 scénarios, qu'aucun ne lui convient et qu'il faudrait un scénario 6 qui correspond au déstockage total.

Alain ROLLET répond que le territoire est effectivement une zone sismique et que ce risque a été pris en compte par l'INERIS.

Christian TAUZIEDE, INERIS, souligne que la question du risque sismique est pertinente et que les résultats de l'étude peuvent être trouvés sur le site de la concertation.

Il explique que pour réaliser cette étude, des experts de l'Institut de Physique du Globe de Strasbourg ont été missionnés : ils estiment que le séisme régional de référence est d'une magnitude allant de 5 à 6 sur l'échelle de Richter mais qu'il leur semble difficile qu'un séisme de cette importance remobilise des failles et que, si toutefois c'était le cas, la remontée de la saumure serait négligeable.

Alain DORISON indique que la réponse à la question posée sur la responsabilité est la même que celle qu'il a donnée précédemment.

Henri WATISSEE annonce que la réunion va se conclure.

Daniel BILLAUX, Itasca, indique qu'il est disponible en fin de réunion pour discuter des points techniques avec ceux qui le souhaitent. Il ajoute que les rapports d'études sont en ligne sur le site internet de la concertation. Il précise que si une galerie est vide à l'heure actuelle, elle se refermera dans 100 ans.

Conclusion et clôture de la réunion (23 h10)

Henri WATISSEE conclut la réunion en précisant qu'il est encore possible de poser ses questions et d'exprimer son avis sur le site internet de la concertation et via les formulaires à déposer dans les urnes à la sortie de la salle, et que deux réunions sont encore organisées. La concertation n'est donc pas terminée.

Alain ROLLET remercie l'ensemble des participants d'être venus à la réunion et rappelle que, comme cela a été précisé par M. WATISSEE, il existe de nombreux moyens de participer au débat.

Henri WATISSEE précise que cette réunion a été riche, bien que difficile, mais qu'il comprend bien que ceci est dû à la difficulté du projet. Il indique qu'aujourd'hui un dialogue a commencé à s'instaurer et qu'il continuera jusqu'à l'enquête publique puis durant les travaux. Il remercie les participants de leur présence et de leur participation.

Annexe : présentation PowerPoint de la réunion



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

www.concertation-stocamine.fr

Réunion publique de Wittelsheim

17 décembre 2013

Henri WATISSEE
Garant de la concertation
nommé par la Commission Nationale
du Débat Public

Pourquoi un garant ?

- **Demander un garant** : démarche volontaire d'un maître d'ouvrage qui souhaite que la concertation qu'il organise soit accompagnée par une personne « neutre et indépendante »
- Cette **demande à la Commission Nationale du Débat public (CNDP)** a été faite par StocaMine, à la demande des ministères de tutelle fin juin 2013
- La CNDP : **Autorité Administrative Indépendante (AAI)** au même titre que la CNIL, le CSA, l'AMF...
 - Le garant respecte les valeurs de la CNDP :
 - **Indépendance et neutralité**
 - **Transparence**
 - **Débat argumenté**
 - **Egalité de traitement**

La mission du garant

- **En amont de la concertation :**
 - veille à la **qualité** et à la **sincérité** des informations diffusées
 - s'assure des dispositions prises pour la diffusion des informations
- **Durant les réunions publiques :**
 - favorise l'**expression du public** et la possibilité d'exprimer ses **observations et propositions**
 - s'assure que **des réponses de qualité** soient apportées en toute **transparence**
- **En fin de concertation :**
 - **rédige un rapport** remis à la CNDP qui sera rendu public et joint au compte rendu du maître d'ouvrage et au dossier de l'enquête publique

Le déroulement de la réunion

- **Temps d'information (30')**
 - informer le public des solutions de fermeture (avantages/inconvénients) dans la transparence
 - En se fondant sur 3 dimensions :
 - dimension environnementale en vue de la protection de la nappe d'Alsace
 - dimension sécuritaire pour garantir la sécurité du personnel
 - dimension économique : les coûts et la durée
- **Temps d'échange et de dialogue**
(environ 1 h 30)
 - répondre à toutes les questions du public





PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - **STOCAMINE**
CONCERTATION PUBLIQUE

Nicolas CAMOUS

Animateur de la réunion



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - StocaMine
CONCERTATION PUBLIQUE

StocaMine

Alain ROLLET
Jacky ROMAN

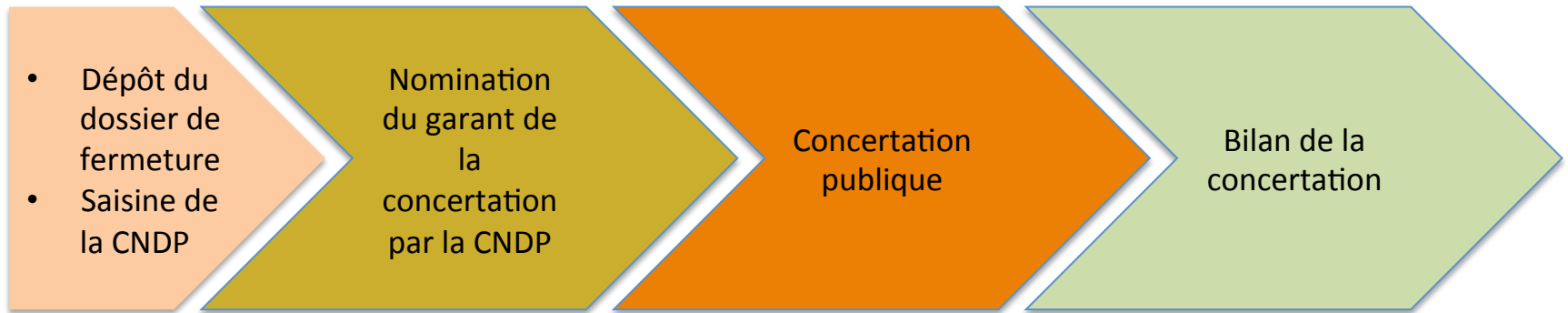
Où nous situons-nous ?

24 JUIN 2013

4 SEPT. 2013

15 NOV. 2013 AU 15 FEV. 2014

AVRIL 2014

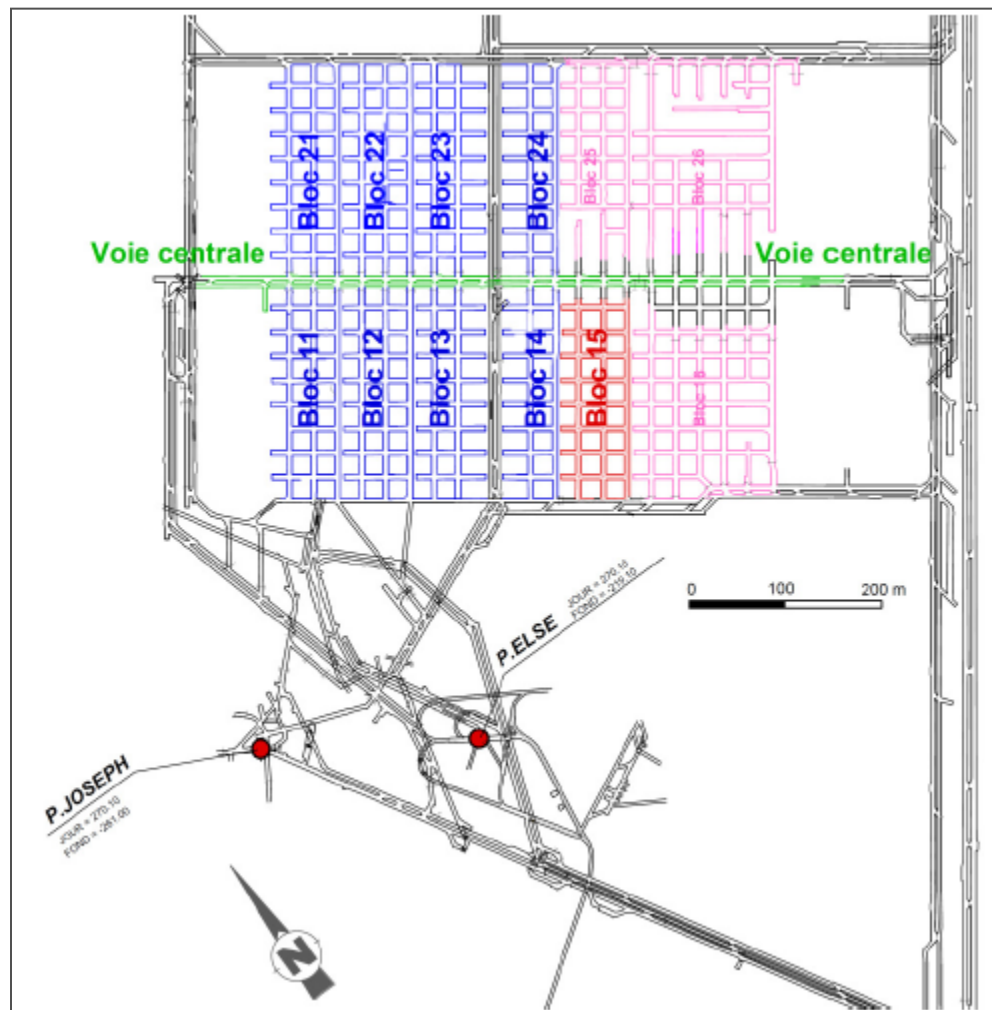


La concertation

- Du 15 novembre 2013 au 15 février 2014
- 3 réunions publiques :
 - **Wittelsheim** : le 17 décembre 2013
 - **Wittenheim** : le 6 janvier 2014 (20 h, salle culturelle Léo Lagrange)
 - **Ensisheim** : le 29 janvier 2014 (19 h, Palais de la Régence, place de l'Eglise)
- L'information et l'expression du public : questions et avis sur www.concertation-stocamine.fr, lettres T, cahiers d'acteurs...



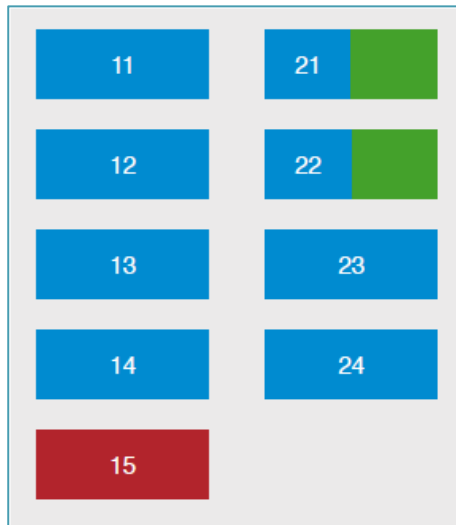
La configuration du stockage



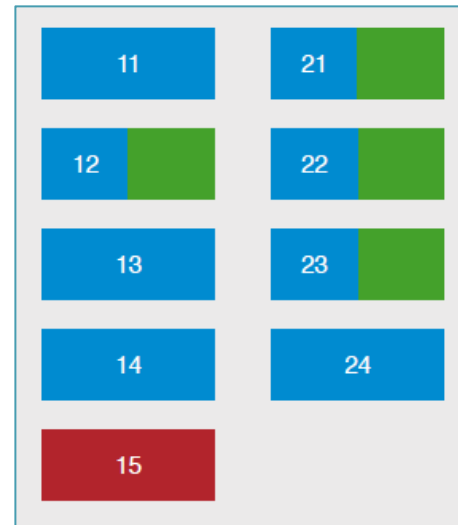
Les 5 scénarios

- 2 scénarios de déstockage ciblé des colis contenant du mercure :

Scénario 1 : déstockage partiel des blocs 21 et 22 soit la sortie de **56 % du mercure** contenu dans le stockage (projet en cours)



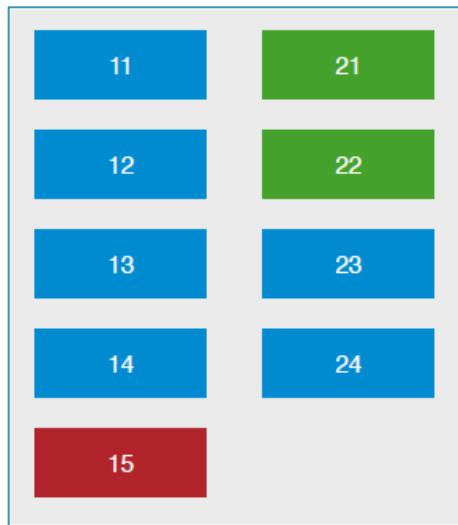
Scénario 2 : déstockage partiel des blocs 12, 21, 22 et 23 soit la sortie de **93 % du mercure** contenu dans le stockage



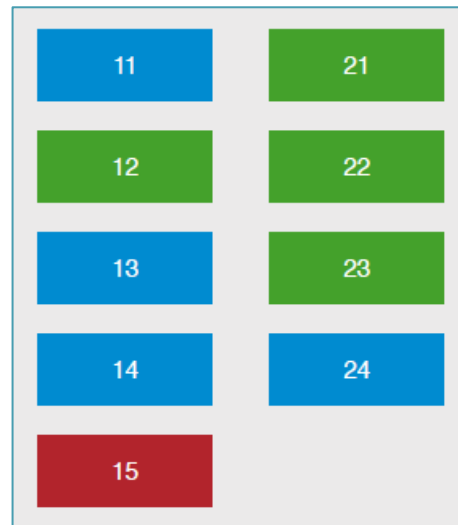
Les 5 scénarios

- 3 scénarios de déstockage total :

Scénario 3 : déstockage total des blocs 21 et 22



Scénario 4 : déstockage total des blocs 12, 21, 22 et 23

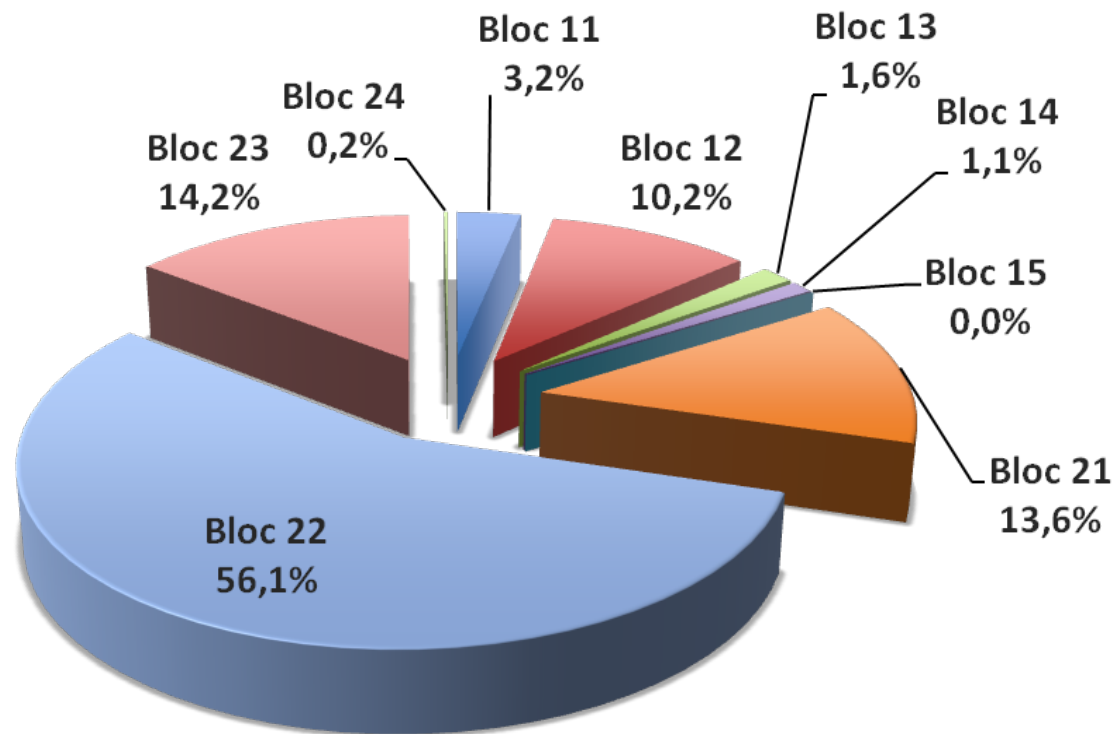


Scénario 5 : déstockage total de tous les blocs hors bloc 15



Pourquoi ces scénarios ?

- Le mercure concerne à 95 % les déchets arséniés et les déchets mercuriels
- Il est présent **principalement dans 4 blocs : 12, 21, 22 et 23**



Les opérations nécessaires dans les 5 scénarios

- **Déstockage et reconditionnement** des colis de déchets
- **Transport** vers un (ou plusieurs) autre(s) site(s) de stockage
- **Restockage** dans ces sites de destination
- **Confinement du stockage StocaMine** : fermeture physique par des barrages étanches



Trois critères pour analyser les scénarios

- **Les scénarios sont analysés en fonction de leurs avantages et inconvénients du point de vue :**
 - de la protection de la ressource en eau
 - de la sécurité et de la santé des travailleurs et des populations
 - du coût pour la collectivité et du calendrier de mise en œuvre



Le déstockage par scénario

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Total des colis dans le stockage 67 204					
Nb colis déstockés	4 265	7 981	19 670	35 583	64 377
Nb colis déplacés	4 478	15 783			

La protection de la ressource en eau

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Masse de mercure extraite	56 %	93 %	71 %	95 %	99,6 %
Concentration par rapport au seuil de potabilité	20 x inf.	140 x inf.	35 x inf.	200 x inf.	280 x inf.

Les risques pour les travailleurs et les populations

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Colis d'amiante manipulés	13	2 083	2 337	5 108	9 129
Colis de déchets arséniés manipulés	2 891	6 333	3 728	6 333	7 099
Colis de déchets mercuriels manipulés	1 374	1 648	1 378	1 648	1 753

Les délais et les coûts

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Déstockage et confinement					
Délai	5 ans	6 ans	6 ans	8 ans	9 ans
Coût (millions d'euros)	84	99	109	150	145
<i>dont déstockage</i>	8	19	24	43	76
<i>dont confinement</i>	41	41	45	49	7
<i>dont maintien de la mine</i>	35	39	40	58	62

Les « données du débat »

- **à court terme, les risques miniers et les risques chimiques** des opérations de déstockage et de transport pour les travailleurs – et les populations en cas de pollution accidentelle
- **à très long terme (après 300 ou 1 000 ans), des risques maîtrisés** en cas de remontée dans **la nappe phréatique** de la saumure d'envoyage de la mine
- **le coût pour la collectivité et le calendrier**, sachant que plus les travaux sont longs plus les coûts et les risques sont élevés





PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - **StocAMINE**
CONCERTATION PUBLIQUE

Alain DORISON
Membre du Conseil Général
de l'Environnement et du Développement
durable, représentant l'Etat



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - **STOCAMINE**
CONCERTATION PUBLIQUE

Nicolas CAMOUS

Animateur de la réunion



Echanges – questions-réponses



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - **StocAMINE**
CONCERTATION PUBLIQUE

**Votre information,
vos questions et avis**
www.concertation-stocamine.fr

5.1.2 Contributions écrites de la réunion publique de Wittelsheim

LE DOCUMENT D'EXPRESSION DU PUBLIC

DU 15 NOVEMBRE 2013 AU 15 FÉVRIER 2014

Ce formulaire a pour but de recueillir les avis et les propositions du public sur le projet de fermeture du stockage souterrain de StocaMine. Merci de bien vouloir le renseigner et de nous le faire parvenir (le "T" fait office d'affranchissement, ne pas ajouter de timbre) avant le 15 février 2014. Un bilan sera établi et rendu public à l'issue de la concertation, en avril 2014. L'ensemble des avis, remarques et suggestions y sera rassemblé. Nous vous remercions par avance pour vos contributions.

Posez votre question ou exprimez votre avis.

Ne serait-il pas en fin temps que responsables et élus, partisans actifs de la création de StocaMine, reconnaissent leurs erreurs passées et en assument toutes les conséquences ? Assez des Responsables qui ne sont jamais coupables ! Comment peut-on encore nous demander de faire confiance à des "spécialistes" et des experts tel le PDE de l'entreprise concernée tous issus de la même formation et, qui dès l'origine de StocaMine m'ont cessé de nous mentir de façon choquée de se tromper, ou de nous tromper sciemment faisant ainsi preuve au mieux de légèreté, de fourberie, au pire d'incompétence manifeste !

Si vous souhaitez apporter des précisions :

Quels sont pour vous les principaux enjeux ou risques à prendre en compte dans les scénarios étudiés pour la fermeture de StocaMine (par exemple : risques liés à l'état actuel du stockage, risques pour les travailleurs, pour les populations, pour la ressource en eau, enjeux de coûts et de délais...)?

Risque de pollution de la nappe, plus que tout autre, trop important pour ne pas sortir la totalité des roches immergées stockées sous terre -

Au regard de ces enjeux ou risques, quels sont pour vous les avantages et les inconvénients des différents scénarios de déstockage (scénarios 1, 2, 3, 4 et 5) ?

SI VOUS LE SOUHAITEZ, VOUS POUVEZ INDICER VOS COORDONNÉES.

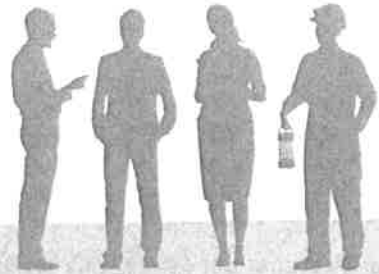
Une réponse pourra vous être apportée si vous indiquez votre adresse courriel. Tous les documents d'expression recueillis seront portés au bilan de la concertation et reproduits dans les annexes du bilan. StocaMine et ses mandants (prestataires, bureaux d'études, etc.) s'engagent formellement à ne faire aucun autre usage des documents d'expression.

Nom Prénom

Instance représentée (si c'est le cas)

Localité de résidence

Courriel



**VOUS POUVEZ ÉGALEMENT NOUS FAIRE
PARVENIR VOTRE DOCUMENT D'EXPRESSION :**

- En le scannant et en l'adressant par courriel à : contact@concertation-stocamine.fr
- En le déposant dans l'urne à l'entrée des réunions publiques



PLUS D'INFORMATIONS : www.concertation-stocamine.fr

Plier en deux selon la ligne et fermer avec la bande pré-encollée

T

Date de validité : 15 février 2014

STOCAMINE
Concertation publique

LIBRE REPONSE 21 771
68809 VIEUX THANN CEDEX



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique de Wittelsheim, 17 décembre 2013

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom: DENEUSY | étudiante Océar
Prénom: Audrey
Lieu de résidence: Wittelsheim
* facultatif

QUESTION(S)

« Techniquement il est possible de sortir ces déchets, mais ce n'est pas sans risque ».

Quels sont ces risques ? Ont-ils été probabilisés ?

Si oui, le niveau (lié au stockage est-il beaucoup plus élevé que le niveau de confinement total ?

.....
.....
.....
.....



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Il faut tout ressortir

Réunion publique de Wittelsheim, 17 décembre 2013

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom: Rœvinger | rue Royat les Bains
Prénom: Richard
Lieu de résidence: Wittelsheim
* facultatif

QUESTION(S)

Lorsqu'on les dossiers d'information ne sont-ils pas distribués ds les boîtes aux lettres? Les gens ne sont même pas au courant de cette concertation publique -

Protection de la ressource en eau; Vous avez étudié l'impact de la pollution au niveau mais quel sera l'impact de tous les autres produits et de leur

.....



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique de Wittelsheim, 17 décembre 2013

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* : ZIMMERMANN Noiret

Prénom* :

Lieu de résidence* :

* facultatif

QUESTION(S)

Dans quel mesure les (enfants)
actuelles factures ou les décideurs
seront responsable si la facture
engendre des sommes factures.
(100 ans 90000)



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique de Wittelsheim, 17 décembre 2013

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* : BRUN

Prénom* : Laurence

Lieu de résidence* : Wittelsheim

* facultatif

QUESTION(S)

Comment pouvez-vous donner des
différences les éléments dangereux alors
que les déchets enfouis l'on été sans
une parfaite connaissance de ce qu'ils
contenaient.

En les restaurant il sera peut être possible
de connaître le vrai danger le vrai niveau
de responsabilité. En attendant, les
responsables auront eu le temps de
vivre leur retraite bien payée par ce
ce massacre !



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique de Wittelsheim, 17 décembre 2013

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* :
Prénom* :
Lieu de résidence* :
* facultatif

QUESTION(S)

Pourquoi ne pas payer
le groupe Seche



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique de Wittelsheim, 17 décembre 2013

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* : DENERY) Etudiante Droit
Prénom* : Audrey
Lieu de résidence* : Kinsgenstraim
* facultatif

QUESTION(S)

- Dans le cadre de l'autorisation préfectorale d'exploiter le préfet autorise l'exploitation s'il considère que le régime de l'autorisation du droit des ICPE est respecté en l'espèce. Ainsi les différents scénarios d'accidents devraient être envisagés, et une modalisation du projet réalisée. Celle-ci privilégier-elle un déstockage et si oui dans quelles conditions ?
- Le principe de responsabilité de stockage privé a-t-il une portée du stockage lorsque les moyens techniques pour traiter les déchets ou les valoriser seraient trouvés. Ces moyens existent-ils aujourd'hui ?



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique de Wittelsheim, 17 décembre 2013

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* : GAUCHET

Prénom* : J. Marie

Lieu de résidence* : Wittelsheim

* facultatif

QUESTION(S)

Pourquoi avoir attendu 10 ans pour

faire un vrai débat

au lieu si des rien d'impossible.

a quand les vrais décisions



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique de Wittelsheim, 17 décembre 2013

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* : WENDEL

Prénom* : Denis

Lieu de résidence* : WITTELSHEIM.

* facultatif

QUESTION(S)

- Le coût de la réversibilité ^{du} stockage

inclus dans le coût de retraitement

ou de stockage. Pourquoi parle-t-on

d'argent aujourd'hui?

- Pourquoi suite à l'incendie a

t-on cessé d'exploiter le site?

Lorsque j'ai un incendie chez moi,

je repare et continue à vivre dans

ma maison.

Y'a-t-il un manque de transparence

sur les matières stockées?



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCA MINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique de Wittelsheim, 17 décembre 2013

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* :

Prénom* :

Lieu de résidence* :

* facultatif

QUESTION(S)

1000 jours d'exploitation et BOOM
20 jours pour étendre : Fiabilité
table criminelle de l'Etat et
de tout service irresponsable.

Depuis 1945, France est à techno
craie complexe militaire-industriel
nucléaire à tout coin forcé hors
démocratie, et entassement babo
- sapier en Meuse: Bure.

Les expériences d'Asse II
(Allemagne) et de Ste Ursinne
(Suisse) sont 2 exemples qui

parlent.

Oui à DESTOCA MINE

NON à BURE.

Question:

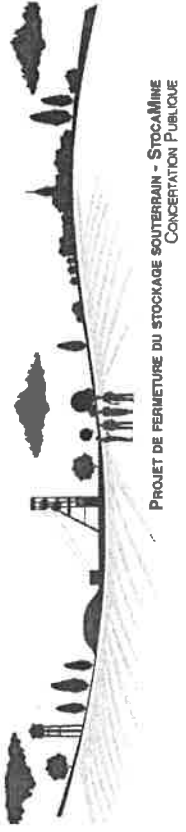


Formuler - moi 5 mesures
pratiques concorder avec calendrier
échéancier contrôle démocratique
en responsabilité
pour assumer l'exemple cas
honteux des 44.000 fûts
en France pour l'industrie nucléaire
et demain Bure



A noter que pour BURE l'
ANDRA affirme étendre tout en
cendé en 3 j. max.

A responsabilité : contrôle
suivi sérieux diagnostic préventif



Réunion publique de Wittelsheim, 17 décembre 2013

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* : FIEULAINÉ

Prénom* : Haïa Pierre

Lieu de résidence* : WATTWILLER
* facultatif

QUESTION(S)

Pourquoi mobiliser les habitants
du Bassin Potassique et pas les
autres communes du Haut Rhin, d'Alsace
et de France ?

5.1.3 Compte-rendu de la réunion publique de Wittenheim, le 6 janvier 2014



Réunion Publique du 6 janvier 2014 à Wittenheim
COMPTE - RENDU

PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN StocAMINE

CONCERTATION PUBLIQUE
15 NOVEMBRE 2013 -15 FÉVRIER 2014

Eléments généraux :

- 2^e des trois réunions publiques organisées dans le cadre de la concertation publique sur le projet de fermeture du stockage souterrain StocaMine.
- Date : 6 janvier 2014.
- Durée : de 20h08 à 22h58 (2h50).
- Lieu : Salle Léo Lagrange, 4 rue du Vercors à Wittenheim.
- Participants : environ 150 personnes.
- Réunion enregistrée.

La tribune :

- Henri WATISSEE, garant de la concertation ;
- Alain DORISON, membre du Conseil Général de l'Ecologie et du Développement durable (CGEDD), représentant l'Etat ;
- Alain ROLLET, président-directeur général de StocaMine ;
- Jacky ROMAN, directeur-adjoint de StocaMine.

Experts des bureaux d'études présents dans la salle :

- INERIS (ennoyage, dissolution de substances chimiques, impacts potentiels sur la nappe...) : Jean-Claude PINTE ;
- Itasca France (fermeture par barrages et confinement) : Daniel BILLAUX ;
- BMG (déstockage, plannings, coûts, traitement des déchets...) : Peter FURRER, Ludovic VIEILLE-PETIT ;
- DPSM/BRGM (surveillance de la mine et du stockage à long terme) : Roger COSQUER ;
- APAVE Mulhouse (sécurité des opérations de déstockage) : Gilles DEIXONNE.

Animateur :

- Nicolas CAMOUS.

Ce compte rendu synthétise les échanges de la réunion publique.

En annexe : présentation Powerpoint projetée lors de la réunion.

NB : les noms des personnes ayant pris la parole au cours des échanges sont retranscrits d'après l'enregistrement de la réunion ; nous nous excusons par avance de leur absence s'ils sont inaudibles à l'enregistrement ou de l'inexactitude de leur orthographe.

Mot d'accueil de Marie-France VALLAT, première adjointe au maire de Wittenheim (20h10)

Marie-France VALLAT, première adjointe au maire de Wittenheim, accueille les participants au nom d'Antoine HOMÉ, maire de Wittenheim, retenu à la soirée des vœux du Conseil Régional mais qui rejoindra la réunion plus tard.

Elle fait part du plaisir pour Wittenheim, commune qui fait partie du Bassin potassique, d'accueillir cette réunion.

Elle rappelle que le maire a déclaré publiquement, au nom du Conseil Municipal, la position de Wittenheim sur la question du stockage : l'ensemble des élus est favorable à un déstockage total et ce en vertu du principe de précaution et de l'engagement pris en matière de réversibilité.

Elle considère que ce temps de concertation est important et que Wittenheim doit pouvoir prendre part à ce débat. Elle rappelle qu'une troisième réunion aura lieu à Ensisheim à la fin du mois de janvier. Elle souhaite que toutes les personnes présentes puissent s'exprimer et s'écouter.

Elle remercie les élus, le collectif Destocamine et l'ensemble des habitants de leur présence.

Introduction et présentation des scénarios de fermeture (20h13)

Henri WATISSEE, garant de la concertation, remercie Mme VALLAT pour son accueil, ainsi que les services de la mairie qui ont permis la bonne organisation de cette réunion. Il présente les représentants à la tribune ainsi que les experts des bureaux d'études au premier rang dans la salle et rappelle que toutes les études sont disponibles sur le site de la concertation.

Il explique sa mission, l'ordre du jour de la réunion, les critères d'évaluation des scénarios (dimension environnementale, sécuritaire et coût et délais de réalisation) et présente le bilan à mi-étape de la concertation (*cf. présentation Powerpoint*).

A ce jour le maître d'ouvrage a reçu 83 contributions, dont 31 via le site internet, 40 par voie postale, dont 35 lettres T et 12 cahiers d'acteurs – dont 10 sont en ligne et à l'entrée de la salle et 2 en cours de fabrication. Le site internet, à la date du 31 décembre 2013, a connu 911 visites, c'est-à-dire deux fois plus qu'avant la première réunion publique.

Il considère que la participation est plutôt bonne, même si elle pourrait selon lui être plus importante au regard de l'importance du sujet. Il précise que la précédente réunion publique a permis de nombreux échanges avec 24 interventions du public, qui ont donné lieu à des réponses du maître d'ouvrage, et que le compte rendu de cette réunion est publié sur le site Internet de la concertation.

Il indique avoir bien noté qu'un grand nombre des contributeurs réclame une solution de déstockage total mais que des questions ont également été formulées, preuve que certains ont encore besoin d'échanger pour mieux comprendre les enjeux du projet de fermeture et de se forger un avis avant de s'exprimer. Il souligne que des intervenants évoquent par ailleurs la solution de laisser tous les déchets au fond.

Il demande qu'au cours de la présente réunion, le maître d'ouvrage puisse apporter un éclairage sur les thèmes de questionnement récurrents, à savoir :

- les risques de pollution de la nappe phréatique et le phénomène qui pourrait conduire à cette pollution, afin que chacun puisse bien en comprendre le mécanisme, assez complexe ;
- les risques pour les travailleurs, en développant davantage la question des risques chimiques ;
- les modalités de financement.

Il formule le souhait que les échanges puissent se faire dans une ambiance plus adaptée au débat, dans le respect des règles imposées par la CNDP et qui exigent que le maître d'ouvrage réponde aux questions du public, dans l'objectif de permettre aux participants de partager sur le fond du sujet, sans injonction ou opposition limitant le dialogue.

Nicolas CAMOUS, animateur, explique qu'il interviendra au moment des échanges avec le public et rappelle les deux temps de la réunion :

- un temps de présentation du projet par le maître d'ouvrage StocaMine : environ 20 minutes ;
- un temps d'échange avec le public d'environ 1h30.

Alain ROLLET, président-directeur général de StocaMine, et Jacky ROMAN, directeur adjoint de StocaMine, présentent (*cf. présentation Powerpoint*) :

- les étapes du projet de fermeture ;
- les enjeux du stockage actuel, la situation dans le bloc 15 et les enjeux des opérations de fermeture, en particulier l'attention portée au mercure ;
- les 5 scénarios étudiés et les tableaux de synthèse présentant, pour chaque scénario : les quantités de colis déstockés, les masses de mercure extraites et les données relatives à la protection de la potabilité de la nappe, les risques pour les travailleurs (nombre de colis amiantés, mercuriels et arséniés manipulés), les coûts et les délais ;
- le phénomène d'ennoyage pris en compte dans les études de l'INERIS, le fait que ces études sont basées des hypothèses qui maximisent le risque pour aller dans le sens d'une très grande sécurité, le rappel que la potabilité de la nappe, même dans sa partie inférieure, est assurée et que le site, une fois fermé, fera l'objet d'une surveillance de long terme qui permettra encore d'agir si nécessaire ;
- les risques pour les travailleurs lors du déstockage, ces risques étant beaucoup plus élevés lors du déstockage que lorsque les colis ont été descendus et entreposés : risques miniers en raison de la dégradation des galeries du stockage, risques chimiques pour lesquels toutes les mesures de protection seront mises en œuvre, mais qui impliqueront des conditions de travail très contraignantes et stressantes (combinaisons intégrales, masques, températures élevées, attention soutenue aux risques, etc.), la conjugaison des risques de chute de blocs ou de colis avec les risques de dégagement de substances toxiques rendant les travaux plus périlleux ;
- les coûts et les délais de réalisation, en indiquant que plus les travaux sont longs, plus les coûts et les risques des opérations sont élevés et que ces coûts seront portés par la collectivité nationale puisque l'Etat est actionnaire à 100 % des MDPa et donc de sa filiale StocaMine, depuis 2005.

Alain DORISON, membre du Conseil Général de l'Ecologie et du Développement durable (CGEDD), représentant l'Etat, se présente et explique que les ministres de tutelle ont demandé au CGEDD de suivre pour leur compte la concertation sur la fermeture de StocaMine, qui est une entreprise publique agissant sur instructions de l'Etat.

Il explique les deux aspects de sa mission :

- accompagner StocaMine dans la concertation, ce qui explique sa présence à la tribune, participer aux diverses réunions et rencontrer les parties prenantes (élus, syndicats, associations...) afin de recueillir les attentes de chacun ;
- tirer les enseignements de la concertation à l'issue de celle-ci, dans un rapport qui fera des propositions aux ministres pour l'évolution du dossier de fermeture, propositions équilibrées eu égard aux trois enjeux : préservation de l'environnement (nappe phréatique d'Alsace), sécurité des travailleurs, coût pour la collectivité.

Il précise que son intervention se fait dans le respect des prérogatives de MM. ROLLET et WATISSEE et que son rôle ne doit pas être confondu avec celui du Préfet, qui instruira le dossier d'autorisation de fermeture.

Nicolas CAMOUS ouvre les échanges avec la salle.

Echanges avec la salle (20h55)

Maja GROSZ, éducatrice jeunes enfants à la retraite, explique qu'elle a lu le dossier de concertation et qu'elle y a relevé certaines expressions : « majoritairement imperméable », « faible porosité », « très faible quantité de saumure », « infime », « la nappe phréatique sera a priori protégée », « aucun impact significatif »...

Elle souligne qu'il n'est nullement question dans ce dossier des dangers sismiques. Elle demande s'il est possible d'exclure un tremblement de terre tel que celui qui, au Moyen Age, a fait de très gros dégâts à Bâle et en Alsace. Elle estime que ce n'est pas de bon augure pour les colis qui resteraient en place en cas de déstockage partiel.

Elle rappelle que le dossier indique que des ouvrages de protection retarderont de 300 à 1 000 ans la pollution de la nappe mais que retarder n'est pas éliminer et que l'on lègue un héritage empoisonné aux êtres humains qui vivront dans le Bassin potassique pendant encore longtemps.

Elle indique que les coûts de déstockage sont certes importants mais se demande qui oserait mettre dans la balance l'argent contre la santé publique, fût-ce celle des générations futures. Elle s'interroge sur la place du principe de précaution et considère que l'on agit plutôt selon le principe « après moi le déluge ».

Alain ROLLET précise que les termes atténuateurs dans le dossier de concertation sont dus au fait qu'aux échelles de temps étudiés, les phénomènes de rétractation des terrains sur eux-mêmes s'amenuisent fortement : il explique que les hypothèses de l'INERIS se sont appuyées sur des données prises dans les années 2000 et extrapolées sur les années futures, en prenant des hypothèses majorantes mais sans pouvoir considérer toutefois qu'il s'agit de mouvements importants et que c'est pour cette raison que l'on trouve des éléments de ce genre dans le dossier.

Il indique que la question des risques sismiques a été abordée dans l'étude géomécanique de l'INERIS qui a conclu au fait qu'un phénomène sismique du type de celui de Bâle ne modifierait pas sensiblement la sécurité du site, et que l'INERIS pourra apporter des éléments complémentaires.

Il explique que l'intérêt de retarder de 1 000 ans la sortie de la saumure est de profiter du fait que les phénomènes de convergences, en particulier au sein du stockage, vont diminuer fortement sous l'effet de la compaction des déchets et aussi sous l'effet de l'arrivée de la saumure dans le stockage. Il ajoute que plus on retarde dans le temps ce phénomène plus on aura affaire, en quelque sorte, à une petite seringue qui laissera sortir des quantités extrêmement faibles de saumure polluée qui pourrait éventuellement remonter vers la nappe phréatique. Il conclut qu'il est donc intéressant de retarder, dans le temps, la sortie de substances polluées du stockage.

Il passe la parole à Alain DORISON sur le principe de précaution.

Alain DORISON explique que le principe de précaution figure dans l'article 5 de la Charte de l'Environnement de 2004 annexée à la Constitution, et en donne lecture : « *Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.* »

Il considère que les procédures en cours participent au respect de cet article 5.

M. HAFNER, habitant de Wittenheim, précise qu'il n'a aucune rancune contre les experts présents dans la salle mais que la confiance est brisée. Il explique que les experts, lors de l'ouverture du

stockage, ont affirmé que la réversibilité serait possible, que la mine Joseph Else était sèche grâce au sel gemme, qu'aucun produit inflammable ne serait stocké, que la mine était peu sujette aux mouvements de terrains.

Il considère que ces affirmations, fruit d'études, s'avèrent fausses aujourd'hui, et constate que de nouveaux experts disent le contraire.

Il explique que la garantie de la sécurité des travailleurs a été le travail des syndicats de mineurs, qu'il y a eu 850 morts dans les mines de potasse et que personne ne se préoccupait de la santé des mineurs et des accidents. Il demande à la salle de se rappeler les onze jours de grève contre une nouvelle méthode d'exploitation mise en place au puits Amélie et que les mineurs demandaient alors de meilleures conditions de sécurité.

Il estime que si le déstockage met en danger des salariés, il est nécessaire de mettre en place des programmes spécifiques et un mode opératoire particulier.

Il souligne que tous les experts sont d'accord sur le fait qu'il y aura à terme une pollution de la nappe phréatique, les points encore débattus portant sur la gravité de cette pollution. Il rappelle que les normes de potabilité changent régulièrement et déclare que dans ce cadre-là il faut procéder à un déstockage total.

Il estime que les engagements pris en matière de surveillance de la mine ne seront pas tenus.

Jean-Marie DUBEL, représentant du syndicat des mineurs CFTC à la CLIS et membre du collectif Destocamine rappelle que le projet StocaMine a obtenu un large consensus entre les syndicats de mineurs et les élus locaux. L'arrêté préfectoral de 1997 a autorisé un stockage réversible en mine, imposant un cahier des charges strict. Or, des produits amiantés ont été stockés contrairement aux indications données dans cet arrêté et ceux-ci ont entraîné un incendie. Il estime que dès lors le consensus est brisé et que la confiance est rompue.

Il rappelle que le rapport du Comité de Pilotage reconnaît qu'un ennoyage de l'aire de stockage aura lieu et que cela provoquera une pollution au mercure.

Il souligne que StocaMine a soutenu un confinement de l'ensemble des déchets. Suite à une opposition virulente, un rapport complémentaire a été demandé à l'INERIS. Dans cette étude, l'INERIS a estimé la durée d'ennoyage entre 300 et 1 000 ans.

Il explique que l'ex-ministre de l'Ecologie, Delphine BATHO, a demandé un déstockage partiel et a confié la concertation et la maîtrise d'œuvre à StocaMine.

Il estime que la durée d'ennoyage, calculée à partir de données théoriques, n'est pas crédible car :

- d'autres rapports font état d'un ennoyage à 150 ans ;
- les sondages W1 et W2, même traités, sont un facteur d'ennoyage supplémentaire ;
- lors du remblayage du puits Amélie 1, le câble électrique n'a pas été retiré. Depuis, ce câble fait fonction de gouttière ;
- M. Jérôme VERGNE, chercheur à l'Institut de Physique du Globe de Strasbourg, estime qu'il y a des failles actives dans le Bassin potassique qui peuvent être à l'origine de séismes importants ;
- M. J. L., chef de poste de la mine Amélie, avait constaté en 1986, lors d'un séisme de magnitude 4,2 à Mulhouse, des fissures dans la mine de quelques millimètres et en avait informé sa hiérarchie.

Il estime donc que le risque sismique est minimisé. Il s'interroge sur l'impact d'un séisme de magnitude 6 ou 7 sur les puits rebouchés, sur les éventuelles cavités de saumure formées par la dissolution du sel et sur les éventuels déchets encore stockés.

Il rappelle que M. BILLAUX a affirmé, le 17 décembre 2013, lors de la première réunion publique, que les galeries seraient mécaniquement fermées au bout de 100 ans. Il estime qu'il y a effectivement une relation entre vitesse de fermeture et profondeur des galeries.

Cela signifierait selon lui que toutes les galeries en direction de Staffelfelden, exploitées jusque dans les années 80, seraient refermées avant la fin de ce siècle et que la saumure contenue en aval sera expulsée et entrera en contact avec les déchets ultimes. Sous la pression, elle remontera vers la surface nettement plus rapidement que ce qui a été indiqué. Il considère que le risque de pollution de la nappe est réel.

Il indique que l'exploitation des mines de sel par foudroyage provoque une cassure des bancs de schiste, ces bancs étant très poreux et la saumure y pénétrant aisément. Il émet des réserves sur l'efficacité des barrages de bentonite car ils n'ont jamais fait leur preuve ; compte tenu du fait que l'exploitation de la mine par foudroyage brise les bancs de schiste, les barrages ne pourront pas remplir leur fonction.

Il juge que le coût de ces barrages est exorbitant. Il demande que les 4 scénarios prévoyant ces barrages soient écartés.

Concernant le bloc 15, il considère qu'il y a eu une double faute : les MDPA ont creusé le bloc 15 à -25 m au lieu de -23 m, ce qui a provoqué le décollement d'une couche ; StocaMine a fait descendre des produits qui n'étaient pas autorisés. Il convient selon lui de procéder au retrait des déchets des autres blocs avant le bloc 15, cela permettant d'acquérir de l'expérience.

Il estime que le principe du déstockage total doit être acté et qu'en vertu du principe « pollueur-payeur », le groupe Séché devrait être impliqué financièrement dans cette opération.

Il souligne qu'en raison de son expérience de mineur, il peut affirmer que la nature reprendra ses droits. Il demande aux experts présents de prendre en compte le souhait de la population d'un déstockage total. Il affirme que c'est ainsi que la confiance sera retrouvée.

Il espère qu'une commission de suivi sera mise en place : elle permettra de trouver un consensus lorsque des difficultés seront rencontrées au cours des opérations de déstockage.

Henri WATISSEE souligne que la contribution de M. DUBEL est importante et conseille à son auteur de l'adresser à StocaMine par écrit afin qu'elle soit annexée au bilan de la concertation¹.

Nicolas CAMOUS propose à Alain ROLLET de répondre sur la question de l'héritage et de la confiance.

Alain ROLLET relève que l'héritage de StocaMine est lourd à porter car la population se sent flouée en raison des présentations qui ont été faites à l'ouverture du stockage. Il précise qu'il comprend que les habitants soient très prudents.

Il souhaite apporter une nuance sur ce qui a été affirmé par les intervenants : lorsqu'il a commencé à travailler sur le dossier, il a pu constater que les experts de l'époque ne se sont pas forcément trompés ; en revanche, les expertises n'étaient pas nécessairement bien relayées dans les documents de communication produits par l'entreprise.

(Réaction de la salle hors micro)

Il relève que ces infirmations reprennent ce qui est dit sur les sites de stockage allemands, à savoir que « la mine sera sèche pour l'éternité ».

¹ (NDLR – Cet avis a été adressé par écrit à StocaMine à la suite de la réunion publique et est publié sur le site : <http://www.concertation-stocamine.fr/votre-espace-d-expression/vos-questions-et-avis/82-jean-marie-dubel-representant-du-syndicat-des-mineurs-cftc-a-la-clis-collectif-destocamine>).

Il explique que les hypothèses retenues dans le cadre des études de l'INERIS sur la pollution de la nappe sont des hypothèses sécuritaires.

Henri WATISSEE demande que l'INERIS prenne la parole sur ce point.

Jean-Claude PINTE, INERIS, explique que l'INERIS a d'abord réalisé une analyse critique de toutes les études existantes et qu'au regard de cette analyse, une liste des manquements a été établie, cette liste étant également la base des nouvelles études. Il ajoute que lors de ces nouvelles analyses sont apparues des différences importantes avec les résultats des études antérieures, comme celui portant sur le pourcentage de vides miniers.

Concernant l'alimentation en eau de la mine, il précise que les études ont été réalisées à partir d'observations menées après la fermeture de l'exploitation, puis généralisées à l'ensemble des puits. Il a été découvert que l'eau ne passe pas dans les puits mais sur les côtés. Il indique que c'est ce qui permet d'affirmer que si les treize puits étaient fermés, l'alimentation en eau se poursuivrait et qu'au regard de ces conclusions, l'ennoyage de la mine interviendrait en environ 300 années.

Henri WATISSEE demande si oui ou non il y aura une pollution de la nappe à 300 ou à 1 000 ans.

Jean-Claude PINTE, INERIS, répond que les barrages envisagés ont été dimensionnés pour que la pollution de la nappe soit inférieure au critère de qualité « environnement local témoin » fixé par l'Union Européenne. Il explique que la norme actuelle de potabilité est fixée à 1 microgramme par litre d'eau et que le critère de qualité « environnement local témoin » exige que ce soit le seuil le plus faible observé dans la masse d'eau concernée par la future pollution qui soit pris en compte.

Il explique qu'il a été possible de mesurer, dans la nappe d'Alsace, une pollution de 0,2 microgramme de mercure par litre d'eau correspondant donc au critère de qualité « environnement local témoin », et que c'est cette valeur qui a été retenue comme limite supérieure de concentration apportée dans la nappe (dans la première maille du modèle).

(Question de la salle hors micro)

Henri WATISSEE demande à ce que M. BILLAUX prenne la parole afin d'apporter un complément d'information.

(Question de la salle hors micro)

Daniel BILLAUX, Itasca, explique que la bentonite est une argile qui a pour caractéristique de gonfler lorsqu'elle est en contact avec de l'eau et que ce phénomène a lieu dans tous les sens, pas seulement du haut vers le bas mais aussi de la droite vers la gauche.

Il ajoute que tout matériau fabriqué par l'Homme ne peut pas être garanti au-delà de l'échelle de temps humaine et que c'est la raison pour laquelle les barrages seront réalisés avec de la bentonite, matériau géologique.

Il indique que les géologues ont des moyens scientifiques de datation à l'échelle géologique - la centaine de milliers d'années ou le million d'années - et qu'il est donc possible de prévoir comment va réagir un matériau naturel, s'il n'est pas transformé chimiquement.

(Question de la salle hors micro)

Nicolas CAMOUS relaye la question hors micro d'une participante : existe-il un retour d'expérience sur le fonctionnement de ce matériau ?

Daniel BILLAUX, Itasca, répond que des expériences ont été réalisées sur une vingtaine d'années.

Alain ROLLET estime que cette question rejoint l'affirmation de M. DUBEL sur le fait que l'exploitation par foudroyage aurait brisé les bancs de schiste. Il précise qu'il existe une longue

expérience de la protection des matériaux par l'argile dans les mines de potasse en Alsace : une couche d'argile est en effet présente sous la nappe phréatique et c'est précisément elle qui a permis l'exploitation des mines de potasse.

Il ajoute que si des fractures importantes de schiste avaient eu lieu, elles auraient été sources de venues d'eau conséquentes, ce qui n'est pas le cas en Alsace, et considère pour cette raison que l'argument est difficile à tenir.

Nicolas CAMOUS rappelle l'interpellation sur le déstockage du bloc 15.

Alain ROLLET explique que la démarche de concertation actuellement en cours présente 5 scénarios et qu'aucun ne prévoit le déstockage du bloc 15. Il précise qu'il possède une certaine expérience en matière de conditions de travail au sein de chantiers d'avancement en milieu d'éboulement à front et que, pour déstocker le bloc 15, il serait nécessaire d'enlever d'abord les 2 m de sel gemme entre les niveaux - 25 m et - 23 m, sachant que cette opération, dans un éboulement, et avec un risque chimique accentué (des colis de déchets se trouvant alors à l'air libre) serait extrêmement périlleuse. Il ne conseillerait pas de son côté de réaliser cette opération en raison du problème de sécurité.

Il affirme ensuite être d'accord avec le principe « pollueur-payeur » et explique qu'il a lu l'ensemble des documents mis à disposition suite à l'incendie. Il précise qu'aujourd'hui, et depuis 2005, l'Etat a repris en direct StocaMine et les MDPA et qu'à ce titre, c'est au contribuable qu'il incombe indirectement de financer la fermeture du stockage.

Il déclare qu'il aurait été possible de se retourner contre le fournisseur de déchets non conformes, ce qui pouvait être le cas du groupe Séché, mais qu'à la lecture des documents parus lors du procès, aucun élément le prouvant clairement n'a pu être découvert.

Michel EIDENSCHENCK, CGT Mineurs, membre du collectif Destocamine rappelle qu'une concertation a eu lieu le 14 octobre 2011 et que lors de ce débat les membres du collectif étaient présents à la tribune. Il estime que le collectif est aujourd'hui en retrait car seul StocaMine répond aux questions posées par la salle.

Il souligne que le Conseil Régional, le Conseil Général, les Conseils Municipaux des communes du Bassin potassique se sont déclarés favorables à un déstockage total. Il estime donc que tout le monde s'est exprimé et que le problème a été largement traité ; il espère que le gouvernement actuel entendra l'expression des citoyens et des élus du territoire.

Il ajoute qu'une décision va être prise et que celle-ci aura des conséquences sur la vie locale mais qu'en cas de pollution, dans quelques centaines d'années, les personnes qui auront pris la décision ne pourront pas rendre des comptes.

Il estime que si déstocker les déchets rapportait de l'argent plutôt que d'en coûter, le déstockage aurait déjà commencé.

Henri WATISSEE répond qu'au titre du Grenelle 2, un maître d'ouvrage doit régulièrement informer le public durant toute la phase préalable à l'enquête publique, que pour ce faire, StocaMine a demandé la nomination d'un garant et donc que la concertation actuelle s'inscrit dans le processus prévu par la loi.

Il ajoute que la réunion publique garantit une égalité de traitement et que dans ce cadre tous les points de vue doivent pouvoir s'exprimer. Il précise qu'il a bien reçu la demande du collectif Destocamine d'organiser une réunion technique restreinte et propose que cette réunion soit planifiée si elle est acceptée par les deux parties.

Il rappelle qu'une concertation a bien eu lieu en 2011, avec un site internet et un comité de pilotage, mais que tout n'était pas alors exposé, notamment les trois dimensions environnementale, sécuritaire et de coûts et de délais, aujourd'hui exigées par le ministère de l'Ecologie.

Antoine HOMÉ, Conseiller régional, Maire de Wittenheim, rappelle que lorsque le projet a débuté, la réversibilité était présentée comme une condition sine qua non du stockage et de l'engagement des élus du territoire. Il estime que la confiance en la parole publique reviendra lorsque les engagements pris à l'ouverture du stockage seront respectés.

Il déclare s'exprimer en tant que maire de Wittenheim et en tant que président du syndicat de l'eau du Bassin potassique et souligne que la nappe phréatique d'Alsace est la plus importante d'Europe. Il estime qu'il n'est pas possible de prendre le risque de la mettre à mal, rappelle que le principe de précaution est inscrit dans la Constitution et qu'il est donc obligatoire de l'appliquer.

Il ajoute qu'entre ce qui a été prévu par les études et ce qui se passe réellement, il y a systématiquement des différences et que la seule façon de garantir la sécurité pour les générations futures serait de déstocker intégralement les déchets.

Il rappelle qu'il a proposé au Conseil Régional, dans cet esprit, une motion en faveur du déstockage total qui, malgré les sensibilités politiques des élus, a été adoptée à l'unanimité. Il ajoute que le déstockage total est la seule mesure qui paraît efficace et donc la seule qui devrait être proposée aux ministres.

Josiane KIEFFER, CLCV, membre du collectif Destocamine, pose trois questions :

- une tierce expertise a été mentionnée, serait-il possible d'avoir plus d'informations ? ;
- le collectif Destocamine demande une contre-expertise des coûts du projet - par ailleurs, la situation critique dans laquelle se trouve la mine lui paraît étonnante au regard des sommes dépensées depuis 10 ans pour la maintenance et la surveillance ;
- une commission de suivie pourra-t-elle être mise en place pour suivre les travaux de déstockage ?

Alain ROLLET répond qu'en ce qui concerne les coûts, la société StocaMine a souhaité être transparente et respectueuse des directives européennes.

Il explique que, comme il s'agit d'une entreprise publique financée par des capitaux publics, les opérations de déstockage nécessitent la mise en œuvre d'appels d'offres européens : la consultation des entreprises susceptibles de travailler sur ce dossier a été menée au courant du mois de février 2013 au moyen de 4 appels d'offres concernant le déstockage, la reprise des déchets au jour jusqu'à leur traitement final, la maîtrise d'œuvre des travaux et la sécurité des travaux.

Il ajoute que les titulaires ont été désignés au mois de septembre 2013 sous l'égide du ministère de l'Écologie et du Développement durable et du ministère du Redressement Productif et précise que, malgré la centaine de consultations des appels d'offres, seules deux entreprises ont répondu. Il émet l'hypothèse que l'opération à réaliser n'intéresse pas les entreprises européennes ou bien qu'elle est très délicate à mettre en œuvre.

Il souligne que le texte de loi, à la création de StocaMine, indiquait que pour fermer le stockage une série de procédures seraient à suivre et la tierce expertise en fait partie. Il précise qu'elle doit être menée par des experts nommés par les représentants du Préfet.

Il explique que les ministères auront la possibilité de demander à ce que des amendements soient apportés au dossier initial de fermeture qui a été déposé préalablement à la concertation en cours. Ensuite, il sera possible de procéder à un nouveau dépôt de dossier et donc à cette tierce expertise, puis à l'enquête publique.

Henri WATISSEE explique qu'un dossier préalable à l'enquête publique a été déposé le 24 juin 2013 et que, suite à demande de la ministre de l'Écologie, cette concertation a lieu.

Il ajoute qu'à l'issue de la concertation, et du dépôt des rapports et bilan de la concertation en avril 2014, une décision sera prise par les deux ministres de tutelle, puis qu'un dossier d'enquête publique définitif verra alors le jour et sera déposé auprès du préfet du département ; celui-ci prendra la main comme instructeur du dossier de fermeture et dans ce cadre, désignera une expertise extérieure.

Alain DORISON précise qu'un dossier provisoire a été déposé en juin et qu'à l'issue de cette période de concertation, un dossier définitif sera présenté : celui-ci sera instruit sous l'autorité du Préfet et dans ce cadre, il y aura une expertise, réalisée par des experts qui n'ont jamais travaillé sur le dossier.

Nicolas CAMOUS interroge Alain ROLLET sur la question d'un comité de suivi.

Alain ROLLET indique qu'à sa connaissance la CLIS va être transformée en une commission de suivi de site et qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que des membres de la CLIS, ou de l'organisme qui serait créé en fonction des nouvelles réglementations, puissent intervenir régulièrement pour suivre les travaux.

(Question de la salle hors micro)

Il précise que la décision d'un tel comité de suivi est prise par le Préfet et rappelle qu'il a invité le collectif Destocamine à la table de concertation depuis le mois de mai 2011 et que celui-ci a toujours refusé d'y participer. Il ajoute que si le collectif souhaite participer au suivi du déstockage dans le cadre des organismes de contrôle dont il fait partie, cela ne pose aucun problème à StocaMine.

(Question de la salle hors micro)

Henri WATISSEE ajoute que le comité de suivi ne concerne pas seulement le déstockage à venir mais aussi le déstockage partiel en cours. Il précise qu'il a participé à la CLIS du 31 octobre 2013, estime qu'une telle organisation est trop lourde pour assurer le suivi du déstockage et demande à Alain ROLLET de réfléchir à la mise en place d'un processus plus léger dédié à ce suivi.

Alain DORISON complète en rappelant que la CLIS est une structure officielle et qu'il partage l'avis de M. WATISSEE. Il propose de créer une commission spécialisée au sein de la CLIS mais rappelle que cette décision revient au maître d'ouvrage. Il ajoute qu'au vu des discussions entre les différentes parties, une information claire du public sur le déstockage lui semble nécessaire.

Alain ROLLET indique qu'à sa connaissance, l'organisme qui sera amené à succéder à la CLIS sera doté d'un bureau où toutes les parties prenantes seront représentées. Il propose d'organiser une réunion particulière de la CLIS pour pouvoir statuer sur cette procédure.

Alain DORISON ajoute qu'un organe ad hoc doit pouvoir être créé.

Alain ROLLET explique, pour répondre à la question sur la gestion du budget pour la surveillance de la mine, que le budget prend en charge l'entretien des galeries d'accès au stockage et les deux puits, mais qu'en revanche les galeries de stockage ne sont pas entretenues car elles sont pleines de déchets et qu'il n'est pas possible d'y accéder.

Il précise qu'une reconnaissance a été effectuée dans les galeries de stockage du bloc 15 mais que compte tenu des éboulements, il n'est pas possible d'y travailler en sécurité.

Une participante pose trois questions :

- pourquoi avoir limité la concertation aux 12 communes du Bassin potassique, Cernay, Reiningue et Mulhouse pouvant être impactés par les transports des déchets ? ;
- pourquoi déstocker seulement 56 % du mercure alors qu'une enveloppe de 100 millions d'euros a été prévue pour le déstockage de l'ensemble des colis ? ;
- quelle est la marge d'erreur retenue durant les études ?

Alain ROLLET répond que le document d'information accompagné d'une lettre T a été envoyé à 25 000 personnes réparties sur ces 12 communes et précise que ce périmètre a été défini car si la nappe phréatique venait à être polluée, ni Cernay ni Mulhouse ne seraient impactés en raison du sens d'écoulement de l'eau.

Il ajoute que la concertation n'est pas limitée aux 12 communes du Bassin potassique mais que l'ensemble des personnes intéressées peut participer grâce au site Internet. Il précise que c'est déjà le cas car un tiers des internautes qui ont visité le site viennent du Bas-Rhin plutôt que du Haut-Rhin.

Philippe WOLFF, délégué communautaire élu à Rixheim, militant écologiste, souligne que le scénario du déstockage total n'a pas été présenté.

Il rappelle que, durant la présentation, le transport vers l'Allemagne a été décrit comme dangereux mais qu'aujourd'hui des matières dangereuses, les déchets nucléaires par exemple, sont transportés et s'étonne en conséquence que le transport des produits mercuriels et arséniés pose problème.

Il considère que les échelles de temps sur lesquelles les études se sont basées ne sont pas maîtrisées par l'homme et est persuadé que dans cent ou mille ans, les habitants ne se rappelleront plus du stockage.

Il demande si les pressions exercées dans les galeries n'expulseront pas la saumure entre les parois des galeries et les barrages de bentonite.

Il demande comment ont été calculées les teneurs en produits polluants et quels seront les impacts cumulés de ces produits provenant de StocaMine et des polluants provenant d'autres sources, la nappe étant déjà polluée à cause des pesticides utilisés dans l'agriculture, et s'interroge sur la présence de l'effet de cumul dans les études.

Alain ROLLET répond que cette intervention rejoint une contribution précédente et souligne que le déstockage total est considéré comme un acte respectant la morale mais que personne ne s'est interrogé sur la moralité d'un restockage en Allemagne.

(Réaction de la salle hors micro)

En ce qui concerne le transport des déchets en Allemagne, il précise que les risques sanitaires sont principalement présents lors des opérations de transport des déchets et donne la parole à l'INERIS qui a étudié cette question.

Jean-Claude PINTE, INERIS, explique que pour définir les risques liés au transport, les études se sont basées sur les statistiques d'accidentologie du transport de matières dangereuses, les valeurs étant calculées en tonnes-kilomètre, c'est-à-dire en regardant combien de tonnes sont transportées et sur quelle distance.

Il précise que le calcul de ce risque a été réalisé pour chacun des 5 scénarios et que les conséquences d'un accident de transport ont elles aussi été estimées grâce à des modélisations, construites à partir des données disponibles notamment sur la fréquentation des routes empruntées.

(Réaction de la salle hors micro)

Alain ROLLET précise que les expériences ont démontré que l'eau descend de la nappe phréatique vers la mine par l'extrados des puits et que l'on peut donc affirmer que la saumure remonterait par ce chemin et pourrait ainsi gagner la partie inférieure de la nappe phréatique.

Il explique que la nappe phréatique d'Alsace est en règle générale constituée de trois parties : une partie supérieure où sont prélevés les besoins en eau, une partie moyenne et une partie inférieure.

(Réaction de la salle hors micro)

Il ajoute que la maille retenue par le BRGM pour ces études est de 125 m de côté alors que la maille d'étude classique est de 500 m de côté et que, en ce qui concerne le phénomène de dilution, la teneur en polluants est divisée par 5 un kilomètre plus loin en aval.

Fabien PERUSSEL, CFE-CGC, annonce qu'il va formuler quelques remarques :

- la mine n'est pas une science exacte, les experts tentent donc de donner des résultats en fonction de l'état de la science et peuvent se tromper ;
- aucun des intervenants lors de cette réunion ne connaît l'univers de la mine, n'a travaillé en tant que mineur ou alors ne connaît l'état actuel de la mine ;
- la question de la réversibilité est incluse dans la loi tout comme la possibilité de stocker les déchets de façon définitive ;
- un intervenant ayant déclaré que si le déstockage des déchets rapportait de l'argent, le déstockage aurait été mis en œuvre, il considère pour sa part que si le Conseil Régional devait financer le déstockage, la motion qui lui est favorable n'aurait peut-être pas été adoptée à l'unanimité.

(Réaction de la salle hors micro)

Il rappelle qu'ayant été lui-même responsable de la sécurité au sein des mines de potasses d'Alsace et ayant porté des habits de sauvetage avec des bouteilles d'oxygène, un masque et des appareils de mesures, il n'est pas possible d'entendre ce qui a été dit, et que cette tenue est très inconfortable.

Il précise qu'aucune entreprise française n'a été retenue dans le cadre de l'appel d'offres, preuve que le savoir-faire n'existe pas ici. Il explique qu'un délégué mineur présent à ses côtés, expert des conditions de travail, est défavorable à un déstockage total, et que ce ne sont pas les syndicats qui pensent à la sécurité des mineurs mais que ce sont les délégués mineurs.

Il ajoute qu'il considère comme extrêmement dangereux de déstocker les déchets, peu importe leur quantité.

Etienne CHAMIK, porte-parole du collectif Destocamine, ancien maître-mineur, explique qu'à la création de StocaMine, les ingénieurs ont affirmé que la mine ne serait pas polluée et que de nouveaux experts déclarent désormais le contraire. Il considère que la confiance est rompue.

Il ajoute qu'il est sceptique concernant l'efficacité de la bentonite. L'INERIS ayant démontré que l'eau ne s'écoule pas par le puits mais par les côtés, la présence de barrages de bentonite imperméables n'empêchera pas que l'infiltration de l'eau continue car les parements et les toits sont décollés.

Il estime que le déstockage permettrait l'économie des 55 millions d'euros prévus pour la bentonite, l'économie du perçage de la voie de contournement et une protection totale et durable de la nappe phréatique.

Il reconnaît que des risques pour le personnel existent mais que ces risques étaient déjà présents lorsque les mineurs exploitaient le sel gemme. Il estime qu'en 2014, la technologie permet la mise en place de nouvelles méthodes de déstockage. Il ajoute qu'en déstockant au fur et à mesure, une expérience sera acquise. Il déclare qu'il vaut mieux sortir les big-bags plutôt que de les déplacer pour les replacer ensuite.

Alain ROLLET précise que les barrages sont une des préoccupations majeures et que l'étude menée par Itasca est en ligne sur le site internet de la concertation. Il passe la parole à M. BILLAUX.

Daniel BILLAUX, Itasca, explique que lorsque le sel est percé, les parois sont endommagées. Il ajoute qu'une fois un barrage construit, le sel vient fluer sur ce barrage – cela s'appelle la contrainte. Il précise que c'est une pression mécanique des terrains et que cette pression referme les fissures qui ont été créées lors du perçage.

Il explique que les calculs montrent que si un barrage de bentonite est mis en place, la perméabilité du sel est alors de 10^{-21} , 10^{-23} m². Il ajoute que, lors d'une excavation, elle peut remonter à 10^{-14} m². Par ailleurs, en cas de confinement, elle redescend beaucoup plus bas, d'un facteur 10^6 ou 10^8 .

Il ajoute que, lorsque le confinement est mis en place, il ne suffit que de quinze ans pour regagner l'extrêmement faible perméabilité initiale du sel.

Henri WATISSEE déclare que le temps imparti pour les échanges est arrivé à son terme. Il souligne que le débat est très riche et qu'un certain nombre de personnes souhaitent encore prendre la parole. Il propose de continuer les échanges durant encore 30 minutes.

Antoine DEBARD, habitant de Wattwiller, explique qu'il a pu voir l'incendie en 2002 et qu'il comprend que les participants à cette réunion n'aient plus confiance dans les experts.

Il souhaite réagir suite à une déclaration de M. ROLLET. Il souligne qu'en début de réunion, le président-directeur général de StocaMine a déclaré que la pollution atteindrait la nappe phréatique sous forme de « petite piqûre ». Il précise qu'il a longtemps travaillé dans les hôpitaux et qu'à ce titre il sait qu'une dose homéopathique mal employée peut faire des dégâts.

Il souligne qu'au moment de l'ouverture du stockage, de nombreux élus se sont montrés favorables à cette nouvelle activité mais que dorénavant, ils ont changé d'opinion. Il déclare que la décision prise à la fin des années 1990 n'a pas été le fruit d'une réflexion suffisante.

Il ajoute qu'il est favorable à un déstockage total des déchets par respect des générations futures.

Un habitant de Pfastatt explique qu'il s'oppose au projet StocaMine depuis longtemps. Il souligne que les élus n'étaient pas les seuls à être favorables au stockage mais qu'ils étaient soutenus par les mineurs. Il souhaite savoir quels sont les produits qui ont été stockés, combien il y en a et où ils se situent.

Il ajoute que les ouvriers ont été obligés de descendre des déchets non conformes.

Alain ROLLET répond qu'en 2002 il a fourni des mineurs-sauveteurs lorrains à StocaMine pour combattre le feu et explique qu'au regard de ce que lui avaient raconté ces sauveteurs, il était extrêmement sceptique sur la qualité des activités de StocaMine.

Il ajoute que lorsqu'il a pris en charge les activités des MDPA et de sa filiale en 2009, il a souhaité rencontrer toutes les personnes concernées par ce stockage. Il précise qu'avant de commencer ces rencontres, il estimait qu'aucune traçabilité des produits n'avait été mise en place mais qu'après avoir discuté avec les divers intervenants, il en a conclu qu'il existe bien un système de traçage des déchets de bonne qualité au sein de la mine. Il souligne que les visiteurs de la mine font le même constat.

Il explique qu'une partie des déchets stockés indûment se trouve encore dans le bloc 15, mais que ce n'est pas pour cette raison que StocaMine ne souhaite pas déstocker ce bloc, mais parce que les risques encourus par les ouvriers seront trop importants.

Il précise que les émissions de gaz de ce bloc sont sous contrôle et que, depuis maintenant plus de dix ans, ces gaz sont analysés et aucune anomalie flagrante n'a été décelée. A part le feu qui s'est déclaré en une semaine, aucun autre feu ne s'est déclaré en 11 ans.

Il indique n'est jamais possible d'être complètement formel mais qu'il a toute confiance dans les travaux réalisés par les bureaux d'études, tout en comprenant que le public puisse douter de leur sincérité.

Bertrand FELLY, Maire de Feldkirch, déclare qu'il soutient la position d'Antoine HOMÉ, maire de Wittenheim.

Il pense qu'il est possible de débattre encore longtemps de ce projet de déstockage, mais rappelle que StocaMine est un établissement public et qu'à ce titre, celui-ci est géré grâce à de l'argent public. Il considère que la gestion de ce site devrait donc être réalisée par l'ensemble des citoyens.

Il dénonce le fait que le gouvernement actuel soit en mesure de financer des interventions militaires mais ne dégage pas de fonds pour déstocker les déchets qui ont été placés dans la mine. Il considère

que l'Alsace devrait être soutenue par le gouvernement car elle a été la source d'un dynamisme économique important lors de l'exploitation de la potasse.

Il souhaite réagir à l'intervention de M. ROLLET sur la question de la moralité du transport des déchets en Allemagne et indique que la France accueille et traite une partie des déchets nucléaires allemands.

Il se demande s'il est bien moral d'accepter que les générations futures soient polluées par les déchets présents dans la mine et demande que l'erreur du stockage des déchets soit assumée par tous.

Alain ROLLET répond que sa mission n'est pas d'œuvrer de façon morale mais raisonnable.

Question écrite lue par l'animateur :

« S'agissant de la bonne conscience française d'envoyer les déchets en Allemagne, c'est la seule destination possible pour les déchets de classe 0, soit environ 19 000 tonnes. En revanche, pour économiser l'argent et garder une attitude responsable la France peut garder les déchets de classe 1 sur son territoire. Donc l'Etat français peut réquisitionner le volume nécessaire de classe 1 géré par le Groupe Sécché qui exploite entre autres les incinérateurs de Mulhouse, Strasbourg et Colmar. »

Alain ROLLET répond que parmi les 44 000 tonnes de déchets, 20 000 tonnes proviennent de REFIOMs. Ce type de déchets, classé 1 en France, peut être stocké soit en France dans une décharge de classe 1 soit dans les mines souterraines en Allemagne. Il précise qu'en Allemagne la réglementation est différente et que ce type de déchets ne peut être stocké que dans des mines.

Il ajoute que tous les déchets amiantés, soit 3 700 tonnes environ, sont eux aussi des déchets de classe 1 et donc susceptibles de suivre le même parcours.

Il précise que les lieux de restockage dépendront des réponses aux appels d'offres et que les déchets amiantés n'auront aucune incidence sur la nappe phréatique.

Philippe HECKY, citoyen, adhérent EE-LV Alsace du groupe local Plaine – 3 vallées, explique qu'il a trouvé un article du journal *L'Alsace* datant de 1998 et exposant l'ensemble des caractéristiques du stockage. Il en lit un passage : « *À savoir que les déchets ultimes ne seront pas stockés définitivement dans le sous-sol de Wittelsheim. Ils pourront à tout moment ressortir au jour dès lors que des solutions de revalorisation auront été trouvées. Dans la perspective de la réversibilité, StocaMine provisionne de l'argent sur des comptes bloqués.* »

Il se déclare en désaccord avec l'intervention de M. FELLY, maire de Feldkirch, et estime que la population n'est pas responsable, mais que ce sont les personnes à la tête de StocaMine qui le sont.

Il s'interroge sur l'existence de ces comptes bloqués.

Il estime que l'incendie est à la fois un événement heureux et malheureux car il a permis de stopper l'activité de stockage. Il rappelle que 320 000 tonnes devaient être stockées initialement. Il souligne que parmi ces déchets, certains n'ont pas été identifiés et ont été à la source de l'incendie. Il déclare qu'en tant que citoyen, il n'était pas possible d'avoir de certitude sur les informations qui sont diffusées par StocaMine.

Il cite un autre extrait de l'article : « *Chaque fût portera un code-barres qui identifie son contenant et ses propriétés, le fournisseur, la date de stockage etc. pour garantir sa traçabilité dans le temps* » et déclare douter de la véracité de cette information.

Il explique que lors de l'ouverture du stockage, le directeur du centre annonçait que le site de StocaMine serait le site de stockage de déchets ultimes le plus sûr de France. Il se dit très inquiet et pense qu'il est désormais très difficile de faire confiance à StocaMine.

Il souligne que depuis la reprise de l'activité par l'Etat, chacun est désormais responsable indirectement de ce qui se passe dans la mine, les citoyens étant donc devenus responsables d'erreurs qu'ils n'ont pas commises.

Il se demande dans quel état se trouve la mine actuellement et si l'argument financier ne cache pas autre chose comme la peur de tout sortir et de découvrir de nouveaux déchets stockés illégalement.

Il souhaite que tout soit sorti, analysé et vérifié.

Alain ROLLET répond que la provision ne correspond pas à la définition qui en est donnée dans l'article du journal cité et par l'intervenant. Il explique qu'il dirige une entreprise en liquidation et qu'à ce titre il prévoit, dans les comptes de l'entreprise, de provisionner une somme nécessaire à la fermeture définitive du site : à l'heure actuelle, cette provision correspond au budget nécessaire à la mise en œuvre du scénario 1.

Il précise qu'il était effectivement prévu, dans l'arrêté préfectoral, la mise en place d'une garantie financière pour couvrir la réversibilité, cette garantie financière étant constituée par l'affectation d'une partie du prix de mise au stockage sur un compte spécial nanti au profit du Préfet. Il indique que ce fonds existe toujours mais que son montant doit être compris aujourd'hui entre 2,4 et 2,5 millions d'euros et est donc insuffisant pour mener à bien le déstockage.

Sur la question de la traçabilité, il précise que les contenants du stockage comportent tous des codes-barres et invite l'intervenant à participer à une visite du stockage, deux places restant libres lors de la prochaine visite. Il ajoute que ces codes-barres permettent de connaître le lot d'appartenance, la composition chimique et la localisation dans le stockage.

Il précise qu'il n'a pas pour sa part de crainte particulière. Comme il l'a déjà mentionné, les gaz qui se dégagent de la mine sont sous contrôle et il constate que la mine se referme en continu. Il souligne toutefois qu'il ne souhaite pas exposer des ouvriers si les opérations à réaliser ne sont pas strictement nécessaires.

Il indique que les déchets feront l'objet de nouvelles analyses chimiques avant leur entrée dans la mine de Sondershausen.

Yann FLORY, porte-parole du collectif Destocamine, membre fondateur de l'association Gaïa, explique que l'association Gaïa est née à la fin des années 1980, le territoire ayant connu à cette époque une pollution de l'eau historique due à l'enfouissement de déchets chimiques dans d'anciennes gravières et à la pollution de la nappe phréatique par ces déchets.

Il déclare que les retours d'expériences prennent une place importante à l'heure actuelle et qu'à ce titre, il invite les participants à consulter le cahier d'acteurs de l'association, ce document mettant l'accent sur les erreurs du passé, qui devraient nourrir les discussions et décisions actuelles.

Il rappelle que l'enfouissement de déchets près de la nappe phréatique et notamment dans les gravières à proximité de Kingsheim, dans la région de Wittenheim et de Richwiller, a été une grave erreur et qu'il est désormais difficile de dépolluer la nappe phréatique. Il souhaite donc que l'ensemble des déchets présents dans la mine Joseph Else soient déstockés.

Alain ROLLET estime que l'intervention de M. FLORY démontre que le stockage souterrain est préférable au stockage en surface.

Conclusion et clôture de la réunion (22h58)

Alain ROLLET remercie l'ensemble des personnes présentes et souligne que la réunion s'est bien déroulée malgré la présence d'un perturbateur. Il ajoute que les interventions ont été nombreuses et de qualité et espère avoir apporté des réponses.

Il rappelle qu'il est possible de donner son avis ou de poser ses questions grâce aux autres moyens mis à disposition et que la concertation n'est pas close, et continue jusqu'au 15 février.

Henri WATISSEE considère que cette réunion a été calme et de bonne tenue. Il estime que chacun a pu s'exprimer quelle que soit son opinion. Il espère que la troisième réunion sera tout aussi intéressante.



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

www.concertation-stocamine.fr

Réunion publique de Wittenheim

6 janvier 2014

Henri WATISSEE
Garant de la concertation
nommé par la Commission Nationale
du Débat Public

Pourquoi un garant ?

- **Demander un garant** : démarche volontaire d'un maître d'ouvrage qui souhaite que la concertation qu'il organise soit accompagnée par une personne « neutre et indépendante »
- Cette **demande à la Commission Nationale du Débat public (CNDP)** a été faite par StocaMine, à la demande des ministères de tutelle fin juin 2013
- La CNDP : **Autorité Administrative Indépendante (AAI)** au même titre que la CNIL, le CSA, l'AMF...
 - Le garant respecte les valeurs de la CNDP :
 - **Indépendance et neutralité**
 - **Transparence**
 - **Débat argumenté**
 - **Egalité de traitement**

La mission du garant

- **En amont de la concertation :**
 - veille à la **qualité** et à la **sincérité** des informations diffusées
 - s'assure des dispositions prises pour la diffusion des informations
- **Durant les réunions publiques :**
 - favorise l'**expression du public** et la possibilité d'exprimer ses **observations et propositions**
 - s'assure que **des réponses de qualité** soient apportées en toute **transparence**
- **En fin de concertation :**
 - **rédige un rapport** remis à la CNDP qui sera rendu public et joint au compte rendu du maître d'ouvrage et au dossier de l'enquête publique

Le déroulement de la réunion

- **Temps d'information (30')**
 - informer le public des solutions de fermeture (avantages/inconvénients) dans la transparence
 - En se fondant sur 3 dimensions :
 - dimension environnementale en vue de la protection de la nappe d'Alsace
 - dimension sécuritaire pour garantir la sécurité du personnel
 - dimension économique : les coûts et la durée
- **Temps d'échange et de dialogue**
(environ 1 h 30)
 - répondre à toutes les questions du public



Premier bilan de la concertation (à mi-étape)

- 83 contributions reçues :
 - 31 questions et avis sur le site Internet de la concertation
 - 1 courrier, 4 courriels, 35 lettres T
 - 12 cahiers d'acteurs
- 911 visites sur le site Internet



Au total, plutôt une bonne participation



- Première réunion publique du 17 décembre
 - 24 interventions
 - Beaucoup d'interventions pour le déstockage total
 - **des demandes d'explications détaillées** sur :
 - les mesures de protection de la nappe et le confinement
 - les risques sécuritaires et notamment chimiques
 - les modalités du financement



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - **STOCAMINE**
CONCERTATION PUBLIQUE

Nicolas CAMOUS

Animateur de la réunion



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - **StocaMine**
CONCERTATION PUBLIQUE

StocaMine

Alain ROLLET
Jacky ROMAN

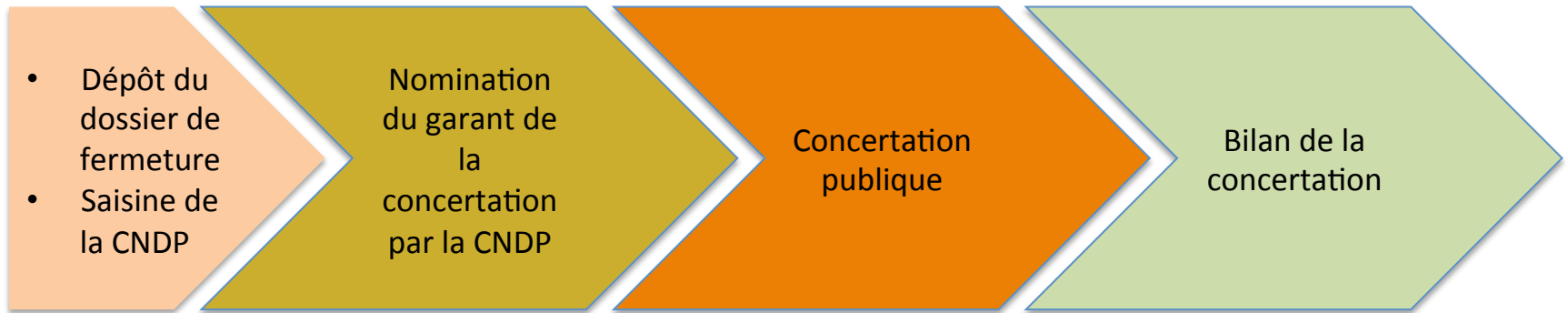
Où nous situons-nous ?

24 JUIN 2013

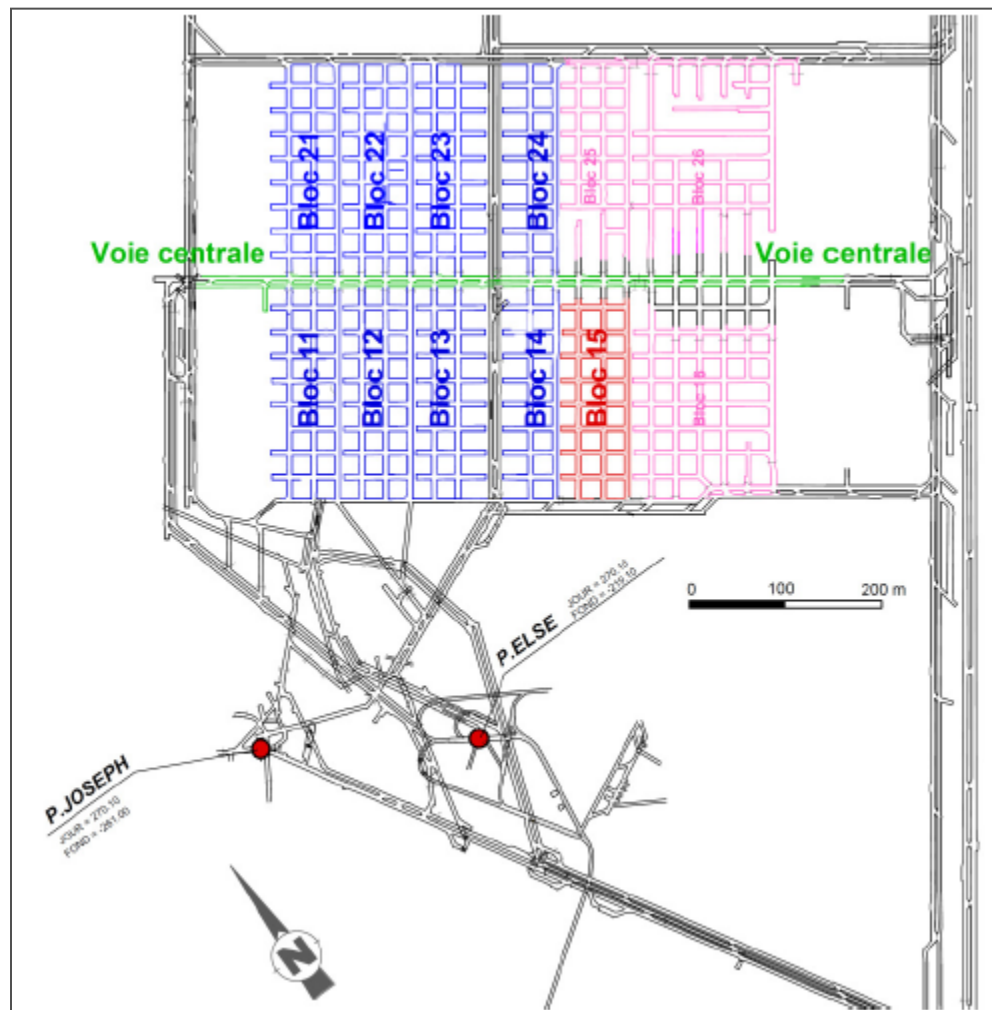
4 SEPT. 2013

15 NOV. 2013 AU 15 FEV. 2014

AVRIL 2014



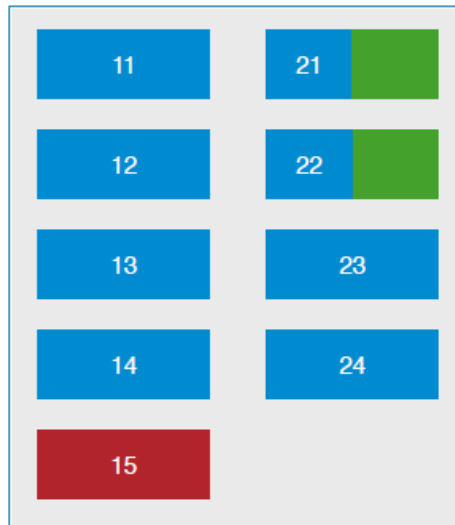
La configuration du stockage



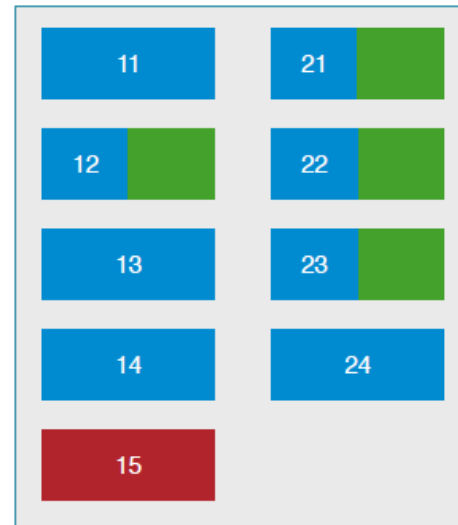
Les 5 scénarios

- 2 scénarios de déstockage ciblé des colis contenant du mercure :

Scénario 1 : déstockage partiel des blocs 21 et 22 soit la sortie de **56 % du mercure** contenu dans le stockage (projet en cours)



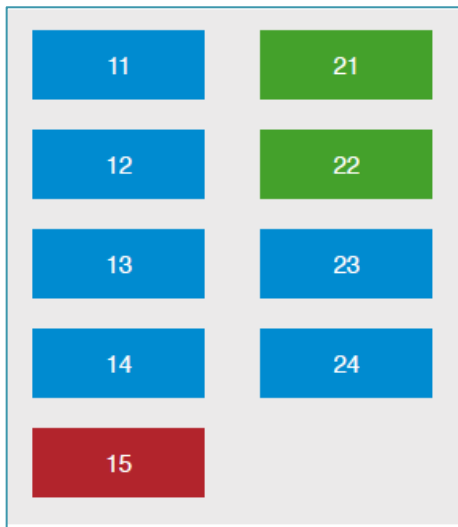
Scénario 2 : déstockage partiel des blocs 12, 21, 22 et 23 soit la sortie de **93 % du mercure** contenu dans le stockage



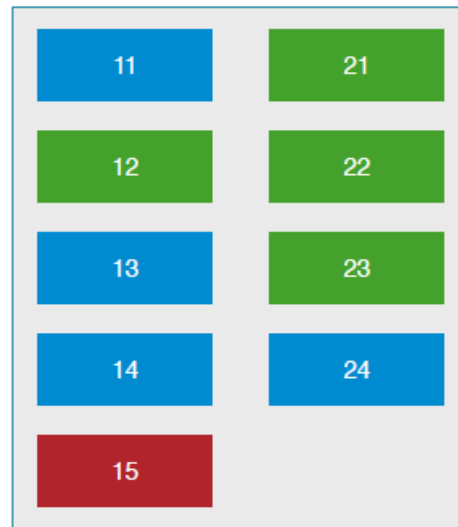
Les 5 scénarios

- 3 scénarios de déstockage total :

Scénario 3 : déstockage total des blocs 21 et 22



Scénario 4 : déstockage total des blocs 12, 21, 22 et 23



Scénario 5 : déstockage total de tous les blocs hors bloc 15

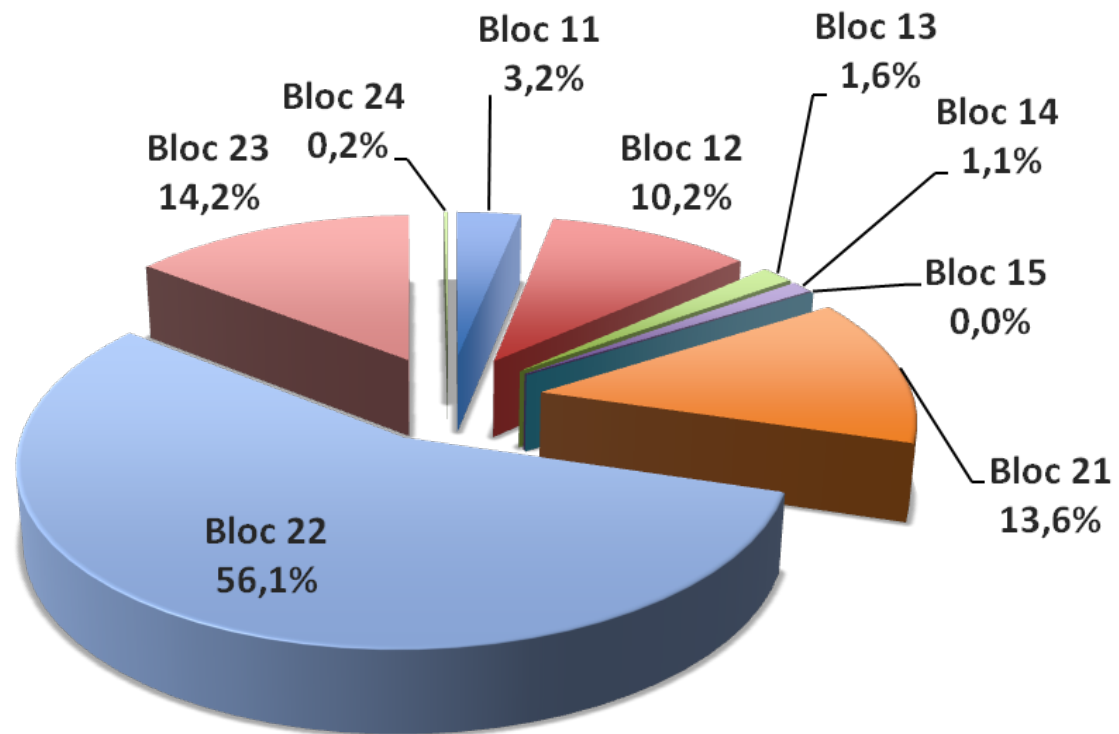


La situation dans le bloc 15



Pourquoi ces scénarios ?

- Le mercure concerne à 95 % les déchets arséniés et les déchets mercuriels
- Il est présent **principalement dans 4 blocs : 12, 21, 22 et 23**



Les opérations nécessaires dans les 5 scénarios

- **Déstockage et reconditionnement** des colis de déchets
- **Transport** vers un (ou plusieurs) autre(s) site(s) de stockage
- **Restockage** dans ces sites de destination
- **Confinement du stockage StocaMine** : fermeture physique par des barrages étanches



Trois critères pour analyser les scénarios

- **Les scénarios sont analysés en fonction de leurs avantages et inconvénients du point de vue :**
 - de la protection de la ressource en eau
 - de la sécurité et de la santé des travailleurs et des populations
 - du coût pour la collectivité et du calendrier de mise en œuvre



Le déstockage par scénario

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Total des colis dans le stockage 67 204					
Nb colis déstockés	4 265	7 981	19 670	35 583	64 377
Nb colis déplacés	4 478	15 783			

La protection de la ressource en eau

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Masse de mercure extraite	56 %	93 %	71 %	95 %	99,6 %
Concentration par rapport au seuil de potabilité	20 x inf.	140 x inf.	35 x inf.	200 x inf.	280 x inf.

Les risques pour les travailleurs et les populations

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Colis d'amiante manipulés	13	2 083	2 337	5 108	9 129
Colis de déchets arséniés manipulés	2 891	6 333	3 728	6 333	7 099
Colis de déchets mercuriels manipulés	1 374	1 648	1 378	1 648	1 753

Les délais et les coûts

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Déstockage et confinement					
Délai	5 ans	6 ans	6 ans	8 ans	9 ans
Coût (millions d'euros)	84	99	109	150	145
<i>dont déstockage</i>	8	19	24	43	76
<i>dont confinement</i>	41	41	45	49	7
<i>dont maintien de la mine</i>	35	39	40	58	62

Les « données du débat »

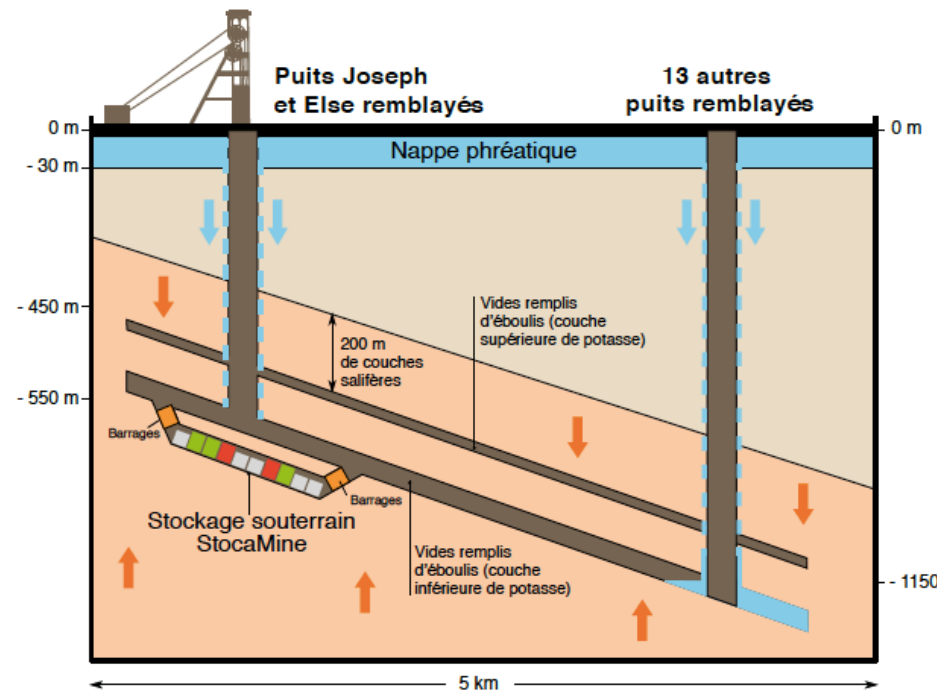
- **à très long terme (après 300 ou 1 000 ans), des risques maîtrisés** en cas de remontée dans **la nappe phréatique** de la saumure d'ennoyage de la mine
- **à court terme, les risques miniers et les risques chimiques** des opérations de déstockage et de transport pour les travailleurs – et les populations en cas de pollution accidentelle
- **le coût pour la collectivité et le calendrier**



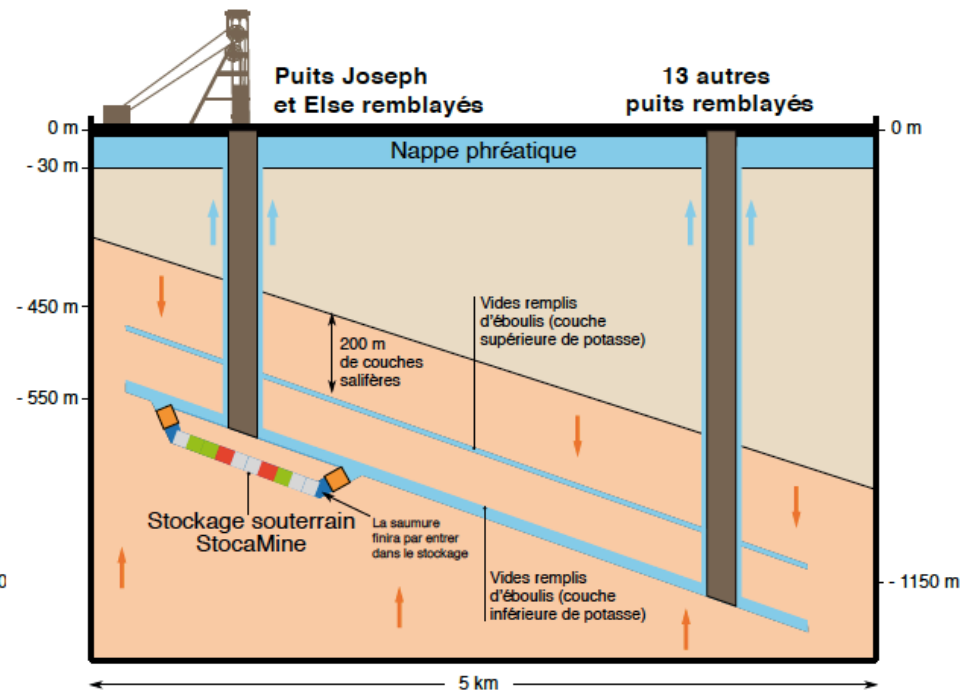
Le phénomène de l'ennoyage (après 300 ou 1 000 ans)

De petites quantités d'eau provenant de la nappe phréatique s'infiltrent par l'extérieur du revêtement des anciens puits remblayés et se chargent en sel (l'eau devient donc de la saumure).

Au bout de plusieurs siècles, la saumure remplit les vides miniers puis le stockage et pourrait remonter vers la nappe par l'extérieur du revêtement des anciens puits.



↑ La convergence faible des terrains referme peu à peu la mine et le stockage.



↑ La convergence résiduelle des terrains pourrait chasser la saumure vers la nappe.

Les risques miniers : la dégradation des galeries



Les risques chimiques (essais de transvasement 2013)



Les coûts et les délais

- Plus les travaux sont longs (de **5 ans à – 550 m** dans le scénario 1 à **9 ans** dans le scénario 5), **plus les coûts et les risques des opérations sont élevés.**
- L'Etat étant actionnaire à 100 % des MDPA et de StocaMine, **les coûts sont portés par la collectivité nationale**





PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - **StocAMINE**
CONCERTATION PUBLIQUE

Alain DORISON
Membre du Conseil Général
de l'Environnement et du Développement
durable, représentant l'Etat



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - **STOCAMINE**
CONCERTATION PUBLIQUE

Nicolas CAMOUS

Animateur de la réunion



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - **StocAMINE**
CONCERTATION PUBLIQUE

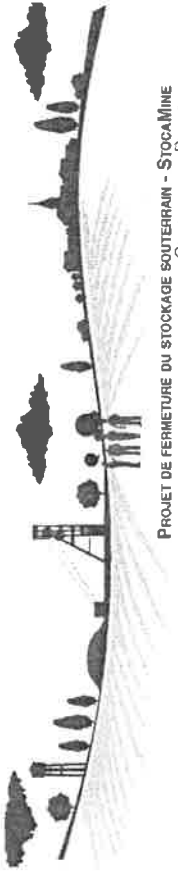
Echanges – questions-réponses



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - **StocAMINE**
CONCERTATION PUBLIQUE

**Votre information,
vos questions et avis**
www.concertation-stocamine.fr

5.1.4 Contributions écrites de la réunion publique de Wittenheim



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* : **WOLFF**

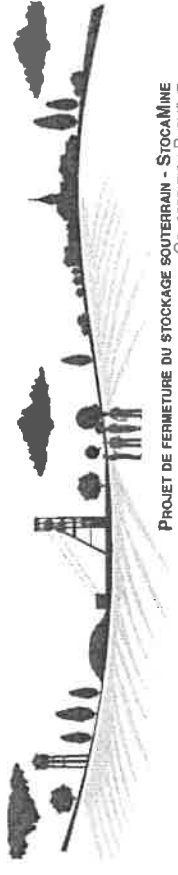
Prénom* : **Philippe**

Lieu de résidence* : **29 rue St Jean
68170 Rixheim**

* facultatif

QUESTION(S)

les durées de temps indiqués dans vos études 300 ans et 1000 ans peuvent elles être gérées par des organisations humaines
Comment allez vous garder et transmettre cette mémoire aux générations futures ?



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* :

Prénom* :

Lieu de résidence* :

* facultatif

QUESTION(S)

- De où viennent les déchets ?
- Pourquoi il n'est pas possible de toucher au stock ?
- Qui va payer ?
- Quelles sont les chiffres d'affaire de Stocamine ?
- Combien de bénéfices ?
- A qui va profiter le distockage ?
- Quel est le salaire de Monsieur ROUËT et GARNIER ?



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* :

Prénom* :

Lieu de résidence* :

* facultatif

QUESTION(S) :

L'agissant de la "bonne conscience"
française d'envoyer nos déchets en
Allemagne, c'est la seule destination
possible et logique pour les déchets de
classe "0" (19.000 t)

En revanche, pour économiser de
l'argent et garder une attitude
responsable, la France peut garder
les déchets de classe "1" sur son
territoire : donc l'Etat français peut
réquisitionner le volume nécessaire →

Dans les décharges de classe 1^{re} gérées
par Sèche qui entre autre exploite
les incinérateurs de Julhoux, Colmar
et Strasbourg.

≈ 20000 t.

LE DOCUMENT D'EXPRESSION DU PUBLIC

DU 15 NOVEMBRE 2013 AU 15 FÉVRIER 2014

Ce formulaire a pour but de recueillir les avis et les propositions du public sur le projet de fermeture du stockage souterrain de StocaMine. Merci de bien vouloir le renseigner et de nous le faire parvenir (le "T" fait office d'affranchissement, ne pas ajouter de timbre) avant le 15 février 2014. Un bilan sera établi et rendu public à l'issue de la concertation, en avril 2014. L'ensemble des avis, remarques et suggestions y sera rassemblé. Nous vous remercions par avance pour vos contributions.

Posez votre question ou exprimez votre avis.

En tant qu'élue municipale de Kinfeushen j'ai voté pour Stocamine à cause de la réversibilité et de l'obligation de constituer des réserves pour permettre le déstockage, mais... le cahier de charges n'est pas respecté.

Si vous souhaitez apporter des précisions :

Quels sont pour vous les principaux enjeux ou risques à prendre en compte dans les scénarios étudiés pour la fermeture de StocaMine (par exemple : risques liés à l'état actuel du stockage, risques pour les travailleurs, pour les populations, pour la ressource en eau, enjeux de coûts et de délais...)?

risques par la nappe phréatique, donc par suite la population de la région -
les mineurs connaissent leur métier et savent jusqu'à où ils peuvent aller pour le déstockage
l'avenir de nos enfants, petits-enfants... est précieux.

Au regard de ces enjeux ou risques, quels sont pour vous les avantages et les inconvénients des différents scénarios de déstockage (scénarios 1, 2, 3, 4 et 5)?

Scénario 5 - déstockage maximal, total si possible (réversibilité!)

SI VOUS LE SOUHAITEZ, VOUS POUVEZ INDIQUER VOS COORDONNÉES.

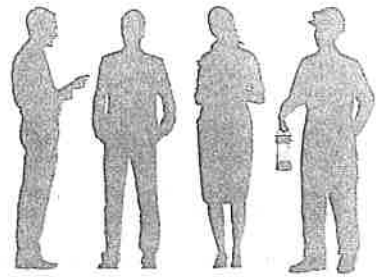
Une réponse pourra vous être apportée si vous indiquez votre adresse courriel. Tous les documents d'expression recueillis seront portés au bilan de la concertation et reproduits dans les annexes du bilan. StocaMine et ses mandants (prestataires, bureaux d'études, etc.) s'engagent formellement à ne faire aucun autre usage des documents d'expression.

Nom ... MACUBA Prénom ... A. Marie

Instance représentée (si c'est le cas)

Localité de résidence ... KINFEUSHEN

Courriel ... anne-marie@macuba.net



**VOUS POUVEZ ÉGALEMENT NOUS FAIRE
PARVENIR VOTRE DOCUMENT D'EXPRESSION :**

- En le scannant et en l'adressant par courriel à : contact@concertation-stocamine.fr
- En le déposant dans l'urne à l'entrée des réunions publiques



PLUS D'INFORMATIONS : www.concertation-stocamine.fr

Plier en deux selon la ligne et fermer avec la bande pré-encollée

T

Date de validité : 15 février 2014

STOCAMINE
Concertation publique

LIBRE REPONSE 21 771
68809 VIEUX THANN CEDEX

LE DOCUMENT D'EXPRESSION DU PUBLIC DU 15 NOVEMBRE 2013 AU 15 FÉVRIER 2014

Ce formulaire a pour but de recueillir les avis et les propositions du public sur le projet de fermeture du stockage souterrain de StocaMine. Merci de bien vouloir le renseigner et de nous le faire parvenir (le "T" fait office d'affranchissement, ne pas ajouter de timbre) avant le 15 février 2014. Un bilan sera établi et rendu public à l'issue de la concertation, en avril 2014. L'ensemble des avis, remarques et suggestions y sera rassemblé. Nous vous remercions par avance pour vos contributions.

Posez votre question ou exprimez votre avis.

Tout le scénario N° 5 -
et ceci dans les meilleurs délais possible.
Cela a assez duré !

Si vous souhaitez apporter des précisions :

Quels sont pour vous les principaux enjeux ou risques à prendre en compte dans les scénarios étudiés pour la fermeture de StocaMine (par exemple : risques liés à l'état actuel du stockage, risques pour les travailleurs, pour les populations, pour la ressource en eau, enjeux de coûts et de délais...)?

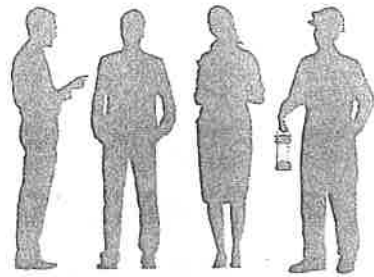
Au regard de ces enjeux ou risques, quels sont pour vous les avantages et les inconvénients des différents scénarios de déstockage (scénarios 1, 2, 3, 4 et 5)?

Le scénario N° 5 doit être priorisé. C'est inéluctable. De tous temps les dirigeants des CHCST ont su veiller sur les risques qu'on courait les salariés - je leur fais confiance !
Donc il faut tout mettre en œuvre pour tout sortir.

SI VOUS LE SOUHAITEZ, VOUS POUVEZ
INDIQUER VOS COORDONNÉES.

Une réponse pourra vous être apportée si vous indiquez votre adresse courriel. Tous les documents d'expression recueillis seront portés au bilan de la concertation et reproduits dans les annexes du bilan. StocaMine et ses mandants (prestataires, bureaux d'études, etc.) s'engagent formellement à ne faire aucun autre usage des documents d'expression.

Nom MACUBA Prénom Eligio
Instance représentée (si c'est le cas)
Localité de résidence Kingorshéim
Courriel eligio@macuba.net



**VOUS POUVEZ ÉGALEMENT NOUS FAIRE
PARVENIR VOTRE DOCUMENT D'EXPRESSION :**

- En le scannant et en l'adressant par courriel à : contact@concertation-stocamine.fr
- En le déposant dans l'urne à l'entrée des réunions publiques



PLUS D'INFORMATIONS : www.concertation-stocamine.fr

Plier en deux selon la ligne et fermer avec la bande pré-encollée

T

Date de validité : 15 février 2014

STOCAMINE
Concertation publique

LIBRE REPONSE 21 771
68809 VIEUX THANN CEDEX

5.1.5 Compte-rendu de la réunion publique d'Ensisheim, le 29 janvier 2014



Réunion Publique du 29 janvier 2014 à Ensisheim
COMPTE - RENDU

PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN StocAMINE

CONCERTATION PUBLIQUE
15 NOVEMBRE 2013 - 15 FÉVRIER 2014

Éléments généraux :

- Dernière réunion publique organisée dans le cadre de la concertation publique sur le projet de fermeture du stockage souterrain StocaMine.
- Date : 29 janvier 2014.
- Durée : de 19h08 à 22h08 (3h00).
- Lieu : Salle de la Régence, Palais de la Régence, Ensisheim.
- Participants : environ 130 personnes.
- Réunion enregistrée.

La tribune :

- Henri WATISSEE, garant de la concertation ;
- Alain DORISON, membre du Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD), représentant l'Etat ;
- Alain ROLLET, président-directeur général de MDPA/StocaMine ;
- Jacky ROMAN, directeur-adjoint de MDPA/StocaMine.

Experts des bureaux d'études présents dans la salle :

- INERIS (ennoyage, dissolution de substances chimiques, impacts potentiels sur la nappe...) : Jean-Claude PINTE ;
- BMG (déstockage, plannings, coûts, traitement des déchets...) : Christoph MUNZ, Ludovic VIEILLE-PETIT ;
- DPSM/BRGM (surveillance de la mine et du stockage à long terme) : Roger COSQUER ;
- APAVE Mulhouse (sécurité des opérations de déstockage) : Gilles DEIXONNE.

Animateur :

- Nicolas CAMOUS.

Ce compte rendu synthétise les échanges de la réunion publique.

En annexe : présentation Powerpoint projetée lors de la réunion.

NB : les noms des personnes ayant pris la parole au cours des échanges sont retranscrits d'après l'enregistrement de la réunion ; nous nous excusons par avance de leur absence s'ils sont inaudibles à l'enregistrement ou de l'inexactitude de leur orthographe.

Mot d'accueil de Michel HABIG, Maire d'Ensisheim (19h08)

Michel HABIG, Maire d'Ensisheim, remercie les participants d'assister à cette réunion publique. Il indique que Mme LAPARRE LACASSAGNE, Sous-Préfète de Thann et de Guebwiller, devrait être présente. Il salue M. WATISSEE, rappelle sa fonction de garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et salue les maires présents dans la salle.

Il présente la salle de la Régence dans laquelle se tient la réunion : ce bâtiment a été construit en 1547 soit il y a plus de cinq siècles. Il précise que l'histoire d'Ensisheim est également liée à l'exploitation des mines de potasse dans la période s'échelonnant de 1920 à 1932. Trois puits de mine se trouvaient aux alentours : deux sur le ban de la commune d'Ensisheim et un sur le ban de la commune de Pulversheim. Il indique que la mine d'Ensisheim se distingue des autres mines car ses puits sont les plus profonds du Bassin potassique et l'un d'eux, avec 1 057 m de profondeur, était même le plus profond de France. Il y régnait une température de 45 à 55 degrés ce qui en faisait aussi le puits le plus chaud ; il rappelle que les conditions de travail étaient pénibles. Ces trois puits ont cessé leur activité en 1961.

Michel HABIG ajoute qu'au rez-de-chaussée du bâtiment se trouve le Musée du Mineur où sont exposés des objets collectés par André PETER et toute son équipe. Il invite l'ensemble des participants à le visiter, explique que les anciens mineurs y retrouveront des outils familiers et que chacun peut y trouver des explications sur les conditions d'exploitation des mines de potasse.

Il souhaite à tous un très bon débat et espère qu'il se déroulera dans la meilleure ambiance.

Introduction et présentation des scénarios de fermeture (19h12)

Henri WATISSEE, garant de la concertation, remercie M. le maire d'Ensisheim pour son accueil ainsi que les services de la commune pour leur aide dans l'organisation de cette réunion publique.

Il salue les personnalités dans la salle et présente les intervenants à la tribune :

- M. Alain ROLLET, Président-directeur général de StocaMine. Il explique que StocaMine et les MDPA ont fusionné au 1^{er} janvier 2014 ; les MDPA ont repris l'ensemble des actifs et des engagements de StocaMine. Il n'y a donc aucune différence dans leur action ;
- M. Jacky ROMAN, Directeur adjoint des MDPA ;
- M. Alain DORISON, représentant l'Etat.

Il présente Nicolas CAMOUS, animateur de la réunion, ainsi que les représentants des bureaux d'études présents dans la salle.

Il explique que des opérations de déstockage commenceront au mois de mars ou au mois d'avril, que les travaux préparatoires sont en train d'être achevés et que des essais à blanc sont prévus dans le courant du mois de mars. Il rappelle que l'ensemble des études est disponible sur le site internet de la concertation.

Il explique son rôle dans la concertation en soulignant que la présence d'un garant est une demande d'un maître d'ouvrage – ici StocaMine – afin que la concertation qu'il organise soit encadrée par une personne neutre et indépendante qui applique les valeurs de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Il rappelle qu'en juin 2013, les ministères de tutelle de StocaMine (le ministère de l'Ecologie et du Développement durable et le ministère du Redressement Productif) ont demandé à StocaMine d'organiser une concertation durant laquelle l'entreprise présente l'ensemble des scénarios de déstockage. Les ministères ont précisé que cette concertation devrait se dérouler sous l'égide d'un garant. Il indique qu'il a été nommé à cet effet en septembre 2013.

Il explique que sa mission est de conseiller l'organisation de cette concertation et de s'assurer de la transparence, de la sincérité et de la qualité des informations dispensées au public.

Il souligne que la CNDP est une autorité administrative indépendante qui agit au compte de l'Etat mais qui ne dépend pas du Gouvernement et qu'il y a en France d'autres autorités administratives de ce type : la CNIL, le CSA...

Il ajoute que durant sa mission de garant, il applique les valeurs de la CNDP :

- la neutralité et l'indépendance ;
- la transparence : il précise que tout ce qui est dit dans les réunions est rendu public. C'est pour cela qu'elles sont enregistrées ; les comptes rendus des précédentes réunions sont en ligne sur le site internet de la concertation ;
- le débat est argumenté : il s'agit de tenir un discours argumenté afin d'enrichir la réflexion des uns et des autres ;
- l'égalité de traitement : il insiste sur ce point important et souligne que ce débat est un débat citoyen où chacun a donc le droit à la parole.

Il rappelle que sa mission est de faire en sorte que la concertation et les échanges soient de qualité et qu'il rendra compte à la CNDP des échanges qui se sont tenus au travers d'un rapport qui sera rendu public.

Il présente le déroulement de la réunion : 30 minutes de présentation du projet de déstockage par MM. ROLLET et ROMAN en se fondant sur trois dimensions (la dimension environnementale en vue de la protection de la nappe phréatique d'Alsace ; la dimension sécuritaire pour la sécurité du personnel qui va travailler dans des conditions difficiles ; la dimension économique et de calendrier) puis 1h30 de dialogue et d'échanges avec la salle.

Il ajoute que la concertation se terminera le 15 février et fait le point sur la participation : 170 contributions ont été reçues à ce jour, dont 45 questions et avis sur le site internet, 49 Lettres T, 16 cahiers d'acteurs, 60 questions et avis durant les réunions publiques.

Il estime que c'est une participation assez moyenne car le projet est sensible. Il s'étonne du nombre de Lettres T reçues, relève que les 2% de retours escomptés n'ont pas été obtenus mais considère que cette concertation n'en reste pas moins intéressante. Il note que beaucoup d'interventions ont été formulées en faveur du déstockage total et précise que trois questions sont récurrentes : les mesures de protection de la nappe et le confinement ; les risques sécuritaires et notamment chimiques ; le principe de précaution et de réversibilité.

Il souhaite que les échanges se déroulent dans une ambiance adaptée au débat.

Nicolas CAMOUS, animateur, explique qu'il interviendra au moment des échanges avec le public et rappelle les deux temps de la réunion : un temps de présentation du projet par le maître d'ouvrage, un temps d'échange avec le public d'environ 1h30.

Alain ROLLET, Président-directeur général de MDPA et Jacky ROMAN, Directeur adjoint, présentent (*cf. présentation Powerpoint*) :

- les étapes du projet de fermeture ;
- les enjeux du stockage actuel, la situation dans le bloc 15 et les enjeux des opérations de fermeture, en particulier l'attention portée au mercure ;
- les 5 scénarios étudiés et les tableaux de synthèse présentant, pour chaque scénario : les quantités de colis déstockés, les masses de mercure extraites et les données relatives à la protection de la potabilité de la nappe, les risques pour les travailleurs (nombre de colis amiantés, mercuriels et arséniés manipulés), les coûts et les délais ;
- les trois données du débat en indiquant :

- qu'à très long terme, les études ont prudemment estimé une remontée de saumure venant du stockage après 300 ans dans le scénario 5 et après 1000 ans dans les autres scénarios. Cette différence tient à la qualité des barrages mis en place. Dans tous les cas, le stockage souterrain StocaMine n'influe pas sur la potabilité de la nappe phréatique : l'impact du mercure reste entre 35 et 280 fois inférieur à la norme de potabilité ;
- qu'à court terme, les opérateurs du déstockage seront confrontés à une combinaison de risques miniers et de risques chimiques et les populations à des risques de pollution accidentelle lors du transport. Ces risques croissent avec le volume déstocké. Sur ce point, la donnée importante est que les conditions au sein du stockage se sont fortement dégradées depuis que les colis de déchets ont été descendus et rangés au fond ;
- la durée des opérations tout comme les coûts croissent de la même façon, en rappelant, pour apporter un élément en réponse à une question souvent posée dans la concertation, que les coûts seront portés par la collectivité nationale puisque l'Etat est actionnaire à 100 % des MDPAs depuis 2005 ;
- des éléments sur des questions revenant au cours du débat et dans des contributions sur le site internet :
 - on note que les experts sont souvent remis en cause, notamment ceux qui sont intervenus au moment de l'ouverture du stockage. Or, il ne faut pas confondre les experts avec ceux qui ont construit et présenté le projet StocaMine. Alain ROLLET indique par exemple que les experts qui ont estimé la convergence du stockage ne se sont guère trompés par rapport aux ordres de grandeurs observés aujourd'hui. Il est vrai que les résultats des études n'ont pas forcément été bien relayés dans les documents de communication de l'époque et l'on peut comprendre que les habitants aient le sentiment d'avoir été trompés. Toutefois, il semble important de faire la part des choses : le maître d'ouvrage ne peut s'associer à la condamnation de ces experts dont les analyses ont été pertinentes ni des experts en général, dont nous avons tous besoin pour prendre les décisions adaptées ;
 - le comité de pilotage n'a jamais dit, contrairement à ce qu'on peut lire parfois, qu'il y aurait une pollution inéluctable de la nappe si on mettait en œuvre des mesures de fermeture utilisant des barrages en bentonite. M. BEREST, qui était président du comité de pilotage, a d'ailleurs tenu à réagir dans le cadre de la concertation par un courrier très clair de rectification, publié sur le site de la concertation. M. BEREST indique que le Copil a conclu, en se référant aux études de l'INERIS, que la pose de barrages et la surveillance du site étaient les pistes à suivre pour permettre d'éviter toute pollution au mercure de la nappe. Le Copil a dit qu'il y aurait un risque de pollution si l'on ne faisait rien. C'est donc le contraire des propos qu'on lui attribue ;
 - des expressions indiquent que le déstockage total serait une opération aisée, que les mineurs maîtrisent. Or, comme cela a été rappelé dans la présentation, les conditions ne sont plus les mêmes que lorsque le stockage a été ouvert et elles cumulent aujourd'hui des risques miniers et des risques chimiques et malheureusement personne ne sait comment pourront se dérouler ces opérations. On ne peut pas minimiser ce point en disant « on saura faire ». Avec la mise en œuvre du scénario 1 dont les travaux vont commencer, le maître d'ouvrage souhaite être véritablement en mesure de maîtriser les risques.

Alain DORISON, membre du Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD), représentant l'Etat, se présente et explique que les ministres de tutelle ont demandé au CGEDD de suivre pour leur compte la concertation sur la fermeture de StocaMine, qui est une entreprise publique agissant sur instructions de l'Etat.

Il explique les deux aspects de sa mission :

- accompagner le maître d'ouvrage dans la concertation, ce qui explique sa présence à la tribune, participer aux diverses réunions et rencontrer les parties prenantes (élus, syndicats, associations...) afin de recueillir les attentes de chacun ;

- tirer les enseignements de la concertation à l'issue de celle-ci, dans un rapport qui fera des propositions aux ministres pour l'évolution du dossier de fermeture, propositions équilibrées eu égard aux trois enjeux : préservation de l'environnement (nappe phréatique d'Alsace), sécurité des travailleurs, coût pour la collectivité.

Il précise que son intervention se fait dans le respect des prérogatives de MM. ROLLET et WATISSEE et que son rôle ne doit pas être confondu avec celui du Préfet, qui instruira le dossier d'autorisation de fermeture.

Nicolas CAMOUS ouvre les échanges avec la salle.

Echanges avec la salle (19h45)

Josiane KIEFFER, CLCV Alsace, membre du collectif Destocamine et membre de la CLIS, rappelle qu'il y a eu une réunion le 6 janvier 2014, que la fusion entre StocaMine et les MDPA n'y a pas été mentionnée et que les MDPA sont dorénavant seul maître à bord. Elle cite le rapport DREAL du 7 avril 2010 : « *StocaMine et les MDPA ont et auront de plus en plus d'intérêts convergents avec la liquidation des MDPA. Toutefois, formellement, les deux sociétés assurent des responsabilités différentes dans le cas de la fermeture des MDPA et de StocaMine. StocaMine est porteur de responsabilité et d'obligations au titre de la législation concernant les installations classées* » - ce que les MDPA ne seraient donc pas selon elle.

Elle estime que cette situation mérite des éclaircissements. Elle souligne qu'il y a sûrement des raisons à ce que les deux sociétés fusionnent en catimini. Elle pense que l'argument de l'économie d'argent public sera probablement utilisé et précise que ce financement provient des impôts et qu'en tant que contribuable, elle se préoccupe de son utilisation. Elle estime que le principe de fusion des deux sociétés n'est pas éthique.

Elle indique que les réunions publiques sont appelées « débats » et que les membres du Collectif Destocamine sont absolument effarés de cette nomination : pour eux, ces réunions ne constituent pas un débat car la salle ne peut pas justifier ses questions.

Alain ROLLET répond que la fusion MDPA-StocaMine est une opération classique entre entreprises. Il précise que MDPA est une filiale à 100 % de l'Etat et que StocaMine était également une filiale à 100 % des MDPA : la volonté des MDPA a été, avec la fusion, de simplifier au maximum cet ensemble.

Il précise qu'un important travail avec les personnels des deux sociétés a été mené en amont, qui a notamment porté sur le plan social et sur l'ensemble des éléments qui permettront au personnel « ex-StocaMine », en corrigeant une erreur faite lors de la création de StocaMine, de pouvoir trouver des solutions de départ adaptées liées au statut du mineur. Il souligne que la fusion permet aux personnels de partir progressivement après avoir participé aux opérations de traitement de StocaMine.

Il indique que sur le plan légal, la situation est inchangée car lors de la fusion les « biens, droits et obligations » de StocaMine ont entièrement été repris par MDPA, qui est maintenant responsable de la mine et de l'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) qui s'appelle StocaMine. Il considère que cette nouvelle situation simplifie plutôt les contacts, coûte moins cher et résout les problèmes rencontrés par les salariés de StocaMine dans l'attente d'information sur leur devenir depuis 10 ans. Il souligne qu'il n'y a rien de secret dans cette opération.

Henri WATISSEE explique que les réunions publiques ne sont effectivement pas un débat contradictoire et que cela est conforme à la loi Grenelle II qui demande qu'une phase de concertation préalable à l'enquête publique soit conduite par le maître d'ouvrage lorsque le projet a un impact sur l'environnement. Le maître d'ouvrage doit venir informer le public et le faire participer à tous les processus. Il s'agit d'un débat dans lequel le maître d'ouvrage vient s'expliquer.

Il ajoute qu'à la première réunion publique, à Wittelsheim, le collectif Destocamine a demandé à venir à la tribune et qu'il a refusé cette demande car elle ne permettait pas l'égalité de traitement qui est une des règles fondamentales de la CNDP. Il souligne que la position du collectif est bien connue mais que d'autres associations et le grand public souhaitent aussi participer : si Destocamine était présent à la tribune, il faudrait alors que tout le monde puisse y accéder.

Il ajoute que lors du débat il a été dit que M. ROLLET était pour le confinement total. Il rappelle que l'Etat a fourni des directives au maître d'ouvrage et lui a demandé de présenter l'ensemble des solutions de fermeture du centre de stockage, directives que le Président-directeur général applique à la lettre. Il souligne que c'est pour cela que cinq scénarios sont en débat.

Robert FEST relève que la nappe phréatique a suscité de nombreuses déclarations et aimerait savoir comment la nappe pourrait atteindre le stockage dans le cas où il n'y a pas d'accident géologique : il s'étonne de cette hypothèse car, à sa connaissance, les puits ont été remblayés.

Nicolas CAMOUS propose une reformulation de la question : la nappe phréatique peut-elle un jour atteindre la mine ?

Robert FEST acquiesce et ajoute qu'il aimerait savoir quels critères ont été utilisés pour émettre l'hypothèse d'une rencontre entre la nappe phréatique et la mine.

Michel EIDENSCHENK, CGT-Mineurs, précise qu'il est accompagné par le président du syndicat et tient à réaffirmer que l'immense majorité des militants ainsi que les 750 membres de l'organisation ont massivement signé la pétition pour que le site de Joseph Else soit entièrement déstocké. Il explique que les mineurs connaissent le fond de la mine et savent que les décisions concernant la nappe phréatique ne peuvent être basées sur des doutes.

Il ajoute que pour les membres de ce syndicat le débat a été tranché le 14 octobre 2010, le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin et la majorité des communes du Bassin potassique s'étant également déjà exprimé massivement en faveur du déstockage. Le fait que le Gouvernement ait décidé de démarrer les opérations de déstockage est une preuve de la clôture du débat.

Il considère que l'ennoyage de la mine est certain car ce phénomène est présent dans toutes les mines (charbon, fer...) de France et qu'il n'y a que quelques experts qui peuvent prétendre le contraire et donc se trompent lourdement. Tout le monde s'accorde à dire qu'un contact sera établi entre les eaux polluées et la nappe phréatique, que le confinement serait alors un moyen de retarder cette rencontre, et que la seule inconnue sur l'ennoyage et la pollution est le facteur temps et la proportion de cette pollution.

Il explique que le déstockage sera un travail difficile mais rappelle que les conditions de travail des mineurs l'étaient aussi. Il considère qu'avec l'évolution des technologies et du savoir-faire il est possible de sortir tous les déchets et que l'adoption du déstockage total est une question de volonté politique. Il rappelle que ce sont les élus et le Gouvernement qui prennent les décisions et non les experts ; l'Etat étant pris dans une politique d'austérité, il craint que la solution adoptée soit celle du moindre coût, qui ne serait alors pas acceptable aux yeux de son syndicat.

Il explique que lors de l'incendie, des pompiers ont entendu des explosions et que les sacs d'amiante présents dans le bloc 15 n'ont jamais pu être ouverts afin de s'assurer de leur contenu. A ce titre, il insiste pour que le principe de précaution soit mis en œuvre.

Il conclut son intervention en rappelant les propos de M. WATISSEE formulés en introduction : une majorité des participants demande le déstockage total. Il pense que, bien que les partisans du déstockage total soit nombreux, l'Etat ne tranchera pas en leur faveur. Il appelle donc à une mobilisation plus massive, seule véritable garantie d'obtention du déstockage total.

Alain DORISON explique que le Gouvernement n'a pas tranché le débat, la preuve étant que la ministre de l'Ecologie, Mme BATHO, a demandé d'ouvrir cette concertation sous l'égide de la CNDP. Il précise que les motions adoptées sur le déstockage par le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil

Général du Haut-Rhin et un certain nombre de communes sont légales et légitimes, que le débat est tranché pour certaines collectivités mais que ce n'est pas le cas au niveau de l'Etat. Il ajoute que c'est l'Etat qui donne ses instructions aux MDPA pour mener la fermeture de StocaMine.

Henri WATISSEE ajoute que le comité de pilotage a remis ses conclusions mi-2011, qu'à la suite de ce comité une concertation et des débats ont été organisés en octobre 2011 et qu'à l'issue de cette concertation, la ministre, Mme BATHO, a pris une première décision à la fin de l'année 2012. Compte tenu d'un certain nombre de réactions, le ministère a demandé à la société StocaMine d'organiser une nouvelle concertation et de l'organiser sous l'égide d'un garant.

Alain ROLLET explique qu'en ce qui concerne le contact entre la mine et la nappe phréatique, ce n'est pas la nappe qui descend mais une partie de l'eau qui en vient qui s'infiltré autour des puits du secteur ouest. Il souligne que les mineurs présents dans la salle sont sans doute plus compétents que lui-même sur ce sujet et indique que l'ennoyage est en cours depuis la fermeture des premiers puits, avec de nombreuses venues d'eau qui ont circulé à l'extérieur des puits, dans la gaine fissurée.

Il ajoute que des études plus précises au niveau des deux derniers puits notamment à Amélie ont été réalisées dans le cadre du dossier d'arrêté de travaux des MDPA présenté le 26 novembre 2008 à la population, l'objectif étant de constater l'infiltration de l'eau à travers le bouchon existant.

Il précise qu'un bouchon de cendres a été positionné au milieu des puits. Si l'eau s'était infiltrée, il aurait été possible d'observer, dans l'eau analysée, la signature de la composition de ces cendres. Or, rien de tel n'a été constaté. Ces résultats permettent de constater que l'eau passe donc plutôt dans la gaine fissurée à l'extérieur des puits et d'affirmer que l'eau continue bien d'ennoyer la mine.

Il ajoute que l'INERIS a eu pour mission d'estimer le débit et de définir à quel horizon la mine serait complètement ennoyée. Pour ce faire, les experts ont retenu des données prudentes comme l'hypothèse d'un débit 2 fois supérieur à ce qui était connu comme débit exhauré, soit 105 000 m³ par an, et que cela permet d'affirmer que la mine serait remplie d'eau dans quelques siècles. A ce moment-là, de l'eau chargée en sel (aussi appelée saumure) pourrait remonter vers la nappe phréatique. De nombreuses hypothèses contraignantes ont été formulées, qui ont permis de calculer les données présentées en début de réunion en termes de pollution de la nappe phréatique.

Concernant la nature des colis, il explique qu'il a été démontré par décision de justice et l'intervention de nombreux experts que l'incendie de 2002 était dû à la descente au fond de déchets dits amiantés. Ceux-ci provenaient de l'incendie de Solupac, usine phytosanitaire du centre de la France, et ces déchets ont été stockés en infraction de l'arrêté préfectoral de StocaMine. Il précise que le directeur de StocaMine a pris sur lui de stocker ces déchets malgré la violation des règles que cela constituait et le refus de ses opérateurs ; lors du jugement, la responsabilité du directeur a été retenue et le juge a bien précisé que l'incendie provenait de ces déchets.

Il ajoute qu'après échanges avec les personnels de StocaMine, il s'agit manifestement du seul cas où les procédures d'admission ont été violées et il estime donc qu'il n'y a pas lieu de penser que cela puisse s'être reproduit.

Question écrite anonyme lue par l'animateur :

« Dans la mesure où StocaMine devient MDPA et les salariés retrouvent un statut de mineurs, il serait important qu'un délégué mineur soit élu de manière démocratique. Les actuels délégués mineur prolongés depuis 10 ans par le Préfet ne sont plus représentatifs d'autant plus qu'ils sont retraités depuis longtemps. »

Alain ROLLET répond que l'élection de nouveaux délégués mineurs n'est pas obligatoire et qu'il ne dispose pas actuellement d'effectifs nécessaires pour relancer de nouvelles élections. Il précise que le choix de prolonger le mandat des délégués mineurs n'est pas le sien mais celui de l'administration et que cela a été validé par arrêté préfectoral, ces délégués travaillant pour l'administration afin de contrôler que les opérations actuelles sont réalisées en toute sécurité.

Question écrite de M. DUBEL lue par l'animateur :

« *Quel est le résultat du sondage de 80 m effectué à partir du fond ? Quel est le résultat du sondage effectué dans le quartier 30 de la mine Amélie à partir de la surface ? De quelle région viendrait la bentonite ?* »

Alain ROLLET indique à M. Dubel avoir bien noté qu'il a déjà posé ces questions sur le site internet. Il répond que le forage de 900 m réalisé a pour objectif la vérification du niveau d'eau au point bas de la mine Amélie, l'objectif de cette recherche étant de valider les hypothèses prudentes de l'INERIS sur l'ennoyage. Il précise que la profondeur de - 900m correspond à la couche supérieure de potasse et qu'à cet endroit-ci, il y a toujours des vides, qui correspondent au foudroyage de la taille de la couche supérieure et constatés parce que, lors du passage de la sonde, il n'a pas été nécessaire de forer plus pour qu'elle descende d'encore un mètre.

Il explique que, lors du forage, les boues ont été perdues, qu'il est possible d'en conclure qu'il y avait une échappatoire et que des vides subsistent donc au-delà de 750 m. Il précise que l'INERIS a formulé des hypothèses d'ennoyage en ne prenant pas en compte les vides en dessous de 750 m.

Il ajoute que d'autres sondages auront lieu en 2014 et espère pouvoir aller au-delà jusqu'à la couche inférieure. Toutefois, il sera nécessaire de réaliser des injections pour que la sonde puisse traverser les espaces perturbés. Il souligne qu'en revanche le sondage réalisé à 900 m n'a pas encore rencontré d'eau et que si la mine connaît actuellement un ennoyage, celui-ci n'a pas encore atteint ce niveau.

Il explique qu'un autre sondage a aussi été réalisé dans les anciens travaux de taille, vieux d'environ 50 ans, exploités dans la couche inférieure et situés à -500 m ; des vides ont aussi été constatés mais sont moins considérables qu'à -900 m. Il a été observé que le sel a déjà commencé à se ressouder autour des éléments broyés, ce qui se voit bien sur une carotte, ce qui pourrait expliquer que les premiers concepteurs du stockage de StocaMine ainsi que les experts allemands qui les ont inspirés aient pu dire que la mine était un « sarcophage ».

Il précise que la bentonite n'a pas encore été commandée, mais que lors d'une discussion avec l'expert du comité de pilotage désigné par le maire de Wittelsheim, une entreprise allemande experte dans ce domaine a été conseillée. Celle-ci, la société ERCOSPLAN, travaillera sur les cahiers des charges des barrages de bentonite.

M. DEFINIS, habitant de Mulhouse, demande pourquoi les colis contenant de l'amiante seront remontés puisqu'ils ne sont pas dangereux pour la nappe phréatique.

Alain ROLLET répond que le déstockage de l'amiante a été demandé par les ministères de tutelle dans certains scénarios, acquiesce sur le fait que l'amiante est un matériau inerte et souligne que même en cas d'ennoyage, l'amiante ne polluera pas la nappe phréatique.

Jean-Claude MENSCH, maire d'Ungersheim, explique que les puits de captage d'eau de Merxheim ont accusé une salure importante il y a quelques années et que cette pollution était due en partie à l'infiltration du sel. Toutefois, après les prospections réalisées par le BRGM, il s'est avéré qu'une partie des eaux polluantes de la Grande Oolite sont remontées par capillarité. Il demande s'il est possible d'envisager une pollution de la nappe phréatique à cause d'une remontée par capillarité de la saumure.

Il s'interroge sur la composition et la connaissance de la composition des déchets de StocaMine, en rappelant que certains colis ont été stockés à l'encontre des règles établies.

Il estime qu'il serait nécessaire de s'interroger sur la pollution de la nappe phréatique lorsque plusieurs polluants se rencontrent et juge que l'effet « cocktail » (mercure s'ajoutant à d'autres formes de pollutions) n'a pas été pris en compte dans les études.

Alain ROLLET répond qu'une remontée de la saumure de la Grande Oolite par capillarité lui semble peu probable, celle-ci étant située à 1 km du stockage et les terrains salifères qui les séparent étant quasi imperméables.

Il rappelle que le déstockage des colis contenant du mercure est évoqué régulièrement car les études de l'INERIS ont montré que le mercure aurait l'impact potentiel le plus important sur la nappe phréatique. Il donne la parole au représentant de l'INERIS.

Jean-Claude PINTE, INERIS, explique que lors des modélisations géochimiques, le mercure ressortait en effet comme l'élément le plus impactant. Il précise que la concentration du mercure (dans la nappe d'Alsace à la sortie des puits) est 10 fois plus faible que celle du critère de qualité réglementaire ; parmi les dix substances les plus impactantes, la concentration du plomb est 10 fois plus faible que le critère de qualité réglementaire de cette substance. Cela justifie que les discussions portent principalement sur le mercure.

Il explique que l'accumulation n'est en effet pas présente dans les études car les limites de potabilité suivent des règles édictées par les Etats et la Communauté européenne, que celles-ci sont fixées par éléments et qu'il faut plutôt se retourner vers le législateur en espérant que cet effet est bien pris en compte.

Etienne CHAMIK, ancien mineur, membre du collectif Destocamine, indique que tous les membres du collectif ont l'absolue certitude que si les déchets ne sont pas déstockés la nappe phréatique sera polluée. Il considère que le déstockage total peut être mis en œuvre car les mineurs connaissent la mine et que les technologies existent.

Il rappelle qu'en 2002 le groupe Séché était actionnaire à 30 % de StocaMine et demande à Mme la Sous-Préfète, à M. DORISON ainsi qu'à l'Etat et à tous les élus, de réquisitionner des espaces de stockage de classe 1 possédés par ce groupe pour stocker les déchets de classe 1 de StocaMine gratuitement.

Alain DORISON répond que le groupe Séché était effectivement actionnaire de StocaMine lors de l'incendie, mais qu'il s'est retiré de l'entreprise en 2005 à la suite d'un accord avec l'Etat : l'Etat et MDPA sont désormais les seuls responsables de l'activité.

Sur la question des réquisitions, il explique que celles-ci sont extrêmement encadrées par des lois spécifiques ou des critères particuliers à remplir (par exemple des critères d'urgence, de grands périls imminents...). Il estime donc que la réquisition a peu de chance de s'appliquer aux décharges du groupe Séché.

Alain ROLLET ajoute que le groupe Séché n'a pas été inquiété par la justice et que personne n'est parvenu à mettre en cause sa responsabilité dans l'incendie ; il aurait pu être envisagé qu'il participe financièrement à l'opération de déstockage, mais ce n'est pas possible.

Djamila SONZOGNI, Conseillère régionale, demande à la tribune pourquoi un scénario numéro 6 de déstockage total n'est pas présenté, alors qu'une concertation étudie toutes les possibilités. Elle ajoute qu'un expert, M. BUSER, démontrait que le déstockage total est possible.

Elle demande s'il est possible de remonter les déchets au lieu de simplement les déplacer et s'interroge sur la connaissance, de la part de StocaMine, de la composition des colis stockés.

Alain ROLLET répond que les scénarios ainsi que la concertation ont été fixés par les ministères de tutelle et que pour chacun des scénarios des solutions de retraitement des déchets ont été étudiées.

Il ajoute qu'en ce qui concerne le bloc 15, l'Etat a affirmé qu'il était beaucoup trop délicat et périlleux d'exposer la santé des opérateurs dans le déstockage de ce bloc et que, de plus, les déchets présents dans le bloc 15 ont peu d'enjeux, car leur potentiel polluant est moindre.

Il précise que les opérations de déstockage se dérouleront au sein des blocs : les déchets déplacés seront stockés dans les espaces disponibles du stockage pour permettre d'atteindre les colis contenant du mercure. Il indique que l'opération de déplacement est moins complexe et moins dangereuse que celle du déstockage.

Jacky ROMAN précise que la composition et la localisation des déchets sont connues. Durant l'exploitation, avant l'acceptation des colis, le producteur de déchets envoyait un échantillon qui était analysé à StocaMine : cette opération avait pour objectif de vérifier que le déchet répondait bien aux normes édictées. Une fois le certificat d'acceptation émis, le producteur pouvait envoyer les déchets. Les colis arrivaient alors sur le site par camion ou par voie ferrée, chaque envoi correspondait à un lot d'une vingtaine de colis et pour chaque lot, un échantillon était pris au hasard et analysé pour vérifier, encore une fois, la conformité. Ces échantillons sont conservés dans un local (« échantillothèque ») sur le site.

Alain ROLLET précise que certains experts disaient que le déstockage était possible sans problème car ils l'avaient réalisé dans une carrière calcaire en Suisse mais que, pour sa part et à partir du moment où la ministre a demandé de travailler sur un scénario de déstockage, il n'a pas considéré savoir faire d'office mais a souhaité faire appel aux meilleurs spécialistes à l'échelle européenne, en lançant des appels d'offres européens extrêmement ouverts.

Il indique que ces appels d'offres pour la réalisation du déstockage ont été lancés en février 2013, qu'une centaine d'entreprises les ont regardés et analysés et qu'in fine seules deux ont répondu. Concernant la maîtrise d'œuvre, 5 entreprises ont formulé des réponses, l'une d'entre elles a été retenue.

Question écrite anonyme lue par l'animateur :

« Pourquoi l'humain continue-t-il d'être aussi prétentieux dans ses propos et ses affirmations, les catastrophes passées ne lui serviraient-elles jamais de leçon ?

Les experts ayant évalué les risques encourus : montée de l'eau et pollution de la nappe à l'horizon de 1000 ans, sont-ils plus compétents que leur collègues qui avaient « garanti » la réversibilité pendant 30 ans ?

L'entreprise StocaMine n'existant plus depuis le 1^{er} janvier 2014 et donc n'ayant plus de personnalité ni morale ni juridique, que représente encore M. ROLLET ? A quel titre, et par qui est organisée la réunion de ce soir car tous les intitulés des documents sont toujours sous le sigle de StocaMine qui n'existe plus ? »

Alain ROLLET répond qu'il a connu lui-même au cours de ses 38 ans d'expérience minière plusieurs catastrophes, notamment celle de Merlebach et de Simon (NDLR : à Forbach) et regrette que des personnes disent que l'on peut tout faire, que tout est possible. Il tient compte de ces catastrophes et de ces expériences pour le futur et c'est pour cela qu'il ne souhaite pas exposer trop ses personnels et prendre de risques inconsidérés dans le cadre du déstockage.

Il explique que des erreurs ont été formulées dans le document de présentation du projet de centre de stockage à StocaMine et lit la page 16 du dossier d'enquête : *« La structure des espaces excavés pour le stockage est conçue de façon à n'être sujette qu'à des déformations très lentes. Les excavations doivent rester ouvertes pendant la durée d'exploitation du stockage. A long terme, elles se refermeront de façon progressive. »*

Il précise qu'il a relu certains experts présents sur le projet et notamment M. VOUILLE, un expert reconnu : celui-ci expliquait qu'il allait y avoir une convergence relativement forte, c'est-à-dire que les galeries allaient se refermer à l'horizontale comme à la verticale d'environ 50 cm en 30 ans, contrairement à ce qui a été affiché sur le projet de stockage. Il estime donc que les critiques adressées aux experts ne sont pas fondées.

Henri WATISSEE souligne que cette question constitue une attaque personnelle contre M. ROLLET et que ce type de contribution n'est pas souhaitable au cours du débat.

M. POLIDORI explique que dans un reportage diffusé sur la chaîne de télévision ARTE, les mines de potasse anglaise servent de laboratoire pour l'expérimentation de nouvelles énergies comme la fusion de l'hydrogène et souligne que tous les participants à cette réunion estiment que la nappe sera polluée tôt ou tard.

Il interpelle Mme la Sous-Préfète sur deux points : il se demande si les dirigeants français considèrent la France comme une poubelle puisqu'ils mettent des déchets dans les mines et non comme un pays à la pointe de la technologie ; il demande si polluer un point d'eau alimentant plusieurs communes n'est pas un acte terroriste.

Il s'adresse à la salle et déclare que les habitants doivent rester vigilants sur cette question de pollution même s'il ne faut pas pour autant céder à la panique.

Il indique à M. ROLLET qu'ils sont tous deux lorrains, qu'ils ont donc tous deux connu la pollution de la Fensch ainsi que les fumées polluantes issues de la sidérurgie et que lorsque l'on vient du Luxembourg, il est possible de voir, en France, des petites fumées qui correspondent à un dépôt illégal de déchets toxiques. Il ajoute que ce n'est pas parce qu'on est habitué à la pollution qu'il faut arrêter de s'en méfier.

Il estime que les colis contenant de l'amiante contiennent sûrement d'autres composants, les pompiers ayant déclaré lors de l'incendie de 2002 que dans certains colis il y avait « *n'importe quoi* ». Il estime que ces mélanges sont à l'origine de l'incendie.

Alain ROLLET répond que ce qui se fait dans d'autres pays est très intéressant et souligne que l'Angleterre dispose aussi d'un stockage de déchets dans une mine de potasse.

M. GIOVINAZZIO, mineur retraité, collectif Destocamine, déclare que malgré les interventions de M. ROLLET, il ne fait pas confiance aux experts car ceux-ci ont menti en 1999.

Il rappelle que le capital confiance est important lors d'un projet et qu'il n'a toujours pas confiance, notamment en les membres de StocaMine présents à la tribune. Il estime que, contrairement à ce qui a pu être dit, personne ne sait ce qu'il y a dans la mine et que, contrairement aux règles établies, des déchets nucléaires ont failli entrer dans le stockage. Il rappelle que des membres de la CFDT ont montré, à la télévision, que les cahiers des charges avaient été trafiqués.

Il souhaite que tous les déchets soient déstockés car ils sont un héritage empoisonné pour les générations futures.

Jacky ROMAN répond qu'à l'entrée du site de stockage, un portique de détection de substances radioactives avait été installé et que si, lors du passage d'un camion le portique réagissait, le camion faisait demi-tour sans qu'aucun colis ne soit déchargé.

Il ajoute qu'un déstockage partiel de colis contenant du PCB a été organisé en 2001 et que cette opération répondait à une évolution de la législation et à une demande de la DREAL.

Alain ROLLET souligne que le participant mentionnait sans doute les sondes radioactives utilisées lors de l'exploitation minière et précise que ce matériel, bien que fragile, était couramment utilisé.

Si la question ne portait pas seulement sur les colis du stockage mais sur l'ensemble des déchets laissés au fond de la mine, il précise que beaucoup de choses sont encore au fond du secteur ouest : différentes huiles, piles de soutènement, machines diverses... Il explique que la responsabilité de sortir ce type de déchets revient à l'Etat car, depuis 2011, toutes les concessions minières lui ont été transférées. Il ajoute que ces déchets n'ont pas fait l'objet d'une analyse de leur impact sur la nappe phréatique.

Gabriel KOPF, habitant d'Ensisheim, explique que le mercure qui est mentionné ici ne correspond pas à celui présent dans les thermomètres, mais qu'il s'agit de sels de mercure, cette substance étant bien plus dangereuse que le mercure métal.

Il ajoute que la problématique majeure de StocaMine est le manque de confiance due au stockage de colis illégaux. Il doute du fait que la composition de chacun des colis soit connue.

Alain ROLLET précise qu'il connaît le lieutenant-colonel des pompiers qui sont intervenus lors de l'incendie de 2002 et que, dans son rapport, il mentionnait les déchets provenant de Solupac qui avaient effectivement été stockés malgré le règlement en vigueur. Si les procédures d'admission des déchets n'ont pas été conformes aux pratiques habituelles dans ce cas, aucun autre colis n'a transgressé les règles établies. Il ajoute que, lors du déstockage, de nouvelles analyses seront menées.

Question écrite anonyme lue par l'animateur :

« Pourquoi ne parle-t-on plus de l'argent qui devait être provisionné au fur et à mesure du stockage en vue d'assurer le déstockage éventuel ? Si déstockage total, peut-on envisager « un barrage de qualité » pour les déchets restant ? »

Alain ROLLET répond que StocaMine, pendant l'exploitation, prélevait une partie du prix de mise en dépôt des déchets pour pouvoir abonder un fonds de garantie ; ce fonds avait pour objectif théorique de subvenir aux besoins nécessaires d'un déstockage. Ce fonds existe toujours, est nanti au profit du Préfet, et se situe actuellement entre 2,4 et 2,5 millions d'euros, ce qui est notoirement insuffisant pour pouvoir couvrir les dépenses du déstockage.

Il précise qu'il comprend la seconde question dans ces termes : pourquoi, dans le scénario 5, où beaucoup plus de déchets sont déstockés, vous avez prévus de mettre des barrages de moindre qualité que dans les autres scénarios ? Il propose la réponse suivante, qui est aussi indiquée dans le dossier de concertation : si les déchets du bloc 15 ne sont pas déstockés, leur potentiel polluant étant extrêmement faible en particulier pour le mercure, les barrages entourant le bloc 15 seraient donc plus simples à construire. Il explique que c'est pour cette raison que le scénario 5 est un petit peu moins cher que le 4.

Question écrite anonyme lue par l'animateur :

« Etait évoqué le seuil du mercure dans la nappe phréatique, qu'en est-il des autres produits chimiques notamment l'arsenic ? Si on connaît avec certitude la nature des déchets, il doit être possible d'anticiper afin de minimiser les risques lors l'extraction. »

Jean-Claude PINTE, INERIS, explique que la molécule contenant du mercure, appelée GCL, est une combinaison de mercure et de chlorure. Il précise que c'est cette combinaison qui rend le mercure plus polluant et que cela explique qu'il est prévu de déstocker le mercure. Le déstockage du mercure permet de respecter le critère d'« environnement local témoin », ce critère prenant en compte la législation en vigueur et les caractéristiques de l'environnement local, c'est-à-dire ici la nappe phréatique d'Alsace.

Il ajoute que les autres composants des déchets ont été analysés y compris sous leur forme gazeuse. Cette étude permettait de savoir si des risques de pénétration des gaz dans les habitations étaient possibles et souligne qu'au regard des conclusions, ce n'est pas le cas.

Alain ROLLET indique que la nature des déchets est connue et explique que le déstockage commencera par les blocs 21 et 22. Il précise que le bloc 21 sera le plus facile à déstocker car les déchets sont contenus dans des fûts avec une double enveloppe. Les risques seront donc moindres.

Il précise que le bloc 22 contient le plus de mercure mais aussi le plus d'arsenic et que les déchets y sont conditionnés en big-bags, avec un épandage de déchets quasi certain. Ces big-bags pèsent en moyenne une tonne dont quelques centaines de kilos de trioxyde d'arsenic, appelé aussi « mort aux rats », et précise que la dose létale est de 0,1 gramme.

Il ajoute que les risques sont connus, que les mesures de prévention et de détection du risque sont en cours d'élaboration et que les opérateurs travailleront en « scaphandre ». Il précise qu'il faut aussi prévoir un dispositif de sécurité pour le reste de la mine afin d'éviter tout dégât collatéral.

Question écrite de Mme CUTERMACH, habitante de Wittelsheim, lue par l'animateur :

« Je souhaite avoir des précisions concernant la surveillance de la mine et du stockage à long terme : quels sont les dispositifs prévus aujourd'hui ? Y a-t-il un dossier précis de suivi, de contrôle à moyen-long terme ? Cette question concerne également le puits 15 : quel suivi ? »

Alain ROLLET répond que les mesures de surveillance de la mine ont été décrites dans le dossier d'arrêt de travaux déposé le 24 juin 2013. Il explique que des systèmes de surveillance sont présents dans toutes les mines et que le sondage effectué à -900m, mentionné auparavant, s'inscrit dans ces mesures de surveillance.

Il ajoute que des conduites seront mises en place pour mesurer à la fois le niveau de l'eau et sa composition chimique et précise qu'il n'y aura pas de moyen directement affecté au bloc 15.

... B., habitant de Wittelsheim, souhaite réagir suite à l'intervention de M. CHAMIK et trouverait normal que l'entreprise Séché participe au financement. Il souligne que la justice n'avait effectivement pas à condamner le groupe Séché, qu'elle n'avait pas à le faire, et qu'elle a condamné l'exploitant de l'ICPE qui était StocaMine et non Séché.

Il précise que les opérations de déstockage seront beaucoup plus difficiles du fait de l'état du site de stockage.

Il indique que le groupe Séché répond régulièrement à la commande publique et donc qu'on ne peut pas dire que l'on n'a pas de moyen pour faire participer le groupe Séché au financement de cette opération.

Alain DORISON répond qu'il doute qu'interdire à une entreprise de participer à une consultation publique soit légal. Il souligne que le groupe Séché travaille dans les déchets, que ce sont les collectivités locales qui gèrent ces marchés publics et qu'il reviendrait donc aux collectivités de prendre une décision plutôt qu'à l'Etat.

Alain ROLLET ajoute que le Conseil régional d'Alsace pourrait adopter une motion qui précise qu'aucun marché ne sera confié à cette société. Toutefois, mettre de côté un fournisseur lui semble être une opération compliquée.

Henri WATISSEE indique qu'une liste noire de sociétés, cela existe.

Maurice GARDINI, membre de la CFE-CGC, indique que son syndicat a déjà rédigé un cahier d'acteurs pour faire part de sa position sur le projet. Il déclare que selon l'analyse des études à disposition, la pollution de la nappe phréatique est peu probable et que, dans les cas les plus défavorables, celle-ci aura lieu dans plusieurs siècles et ne remettra pas en cause la limite de potabilité.

Il ajoute que le déstockage présente de très grands risques pour la santé des opérateurs, que la manipulation des produits amiantés en surface est très difficile et qu'au fond de la mine cette opération devient quasiment impossible et qu'envisager la manipulation de produits type « mort aux rats », c'est jouer avec la vie des opérateurs.

Il précise qu'aucune entreprise française n'a été retenue suite à l'appel d'offres, ce qui met en évidence la difficulté de l'opération de déstockage. Il précise au public présent que la mine allemande dans laquelle les déchets seront restockés n'est pas soumise à l'impératif de réversibilité.

Dans ce cadre, il rappelle la position du syndicat CFE-CGC, qui est favorable à un enfouissement.

(Réactions de la salle hors micro).

Cléo SCHWEITZER, Conseillère régionale, indique qu'elle fait partie des élus régionaux et locaux qui ont voté en faveur d'un déstockage total des déchets de StocaMine et rappelle que l'enjeu sur lequel les participants sont amenés à se prononcer, dans le cadre de cette concertation, est celui de la préservation de la nappe phréatique d'Alsace et de la réversibilité du stockage.

Elle indique qu'il était annoncé, dans la présentation du projet de stockage, une réversibilité complète pendant 30 ans. Elle indique que l'Etat est en train d'étudier une nouvelle filière d'enfouissement des déchets nucléaires pour lequel il est annoncé une période de réversibilité d'un siècle et qu'au regard de ce qui se déroule à StocaMine, il n'est pas possible de croire les déclarations de l'Etat concernant l'enfouissement des déchets nucléaires et leur réversibilité.

Elle souligne que ce projet est indépendant du dossier StocaMine mais que les deux sont tout de même liés.

Question écrite de Mme WEIGEL lue par l'animateur :

« Au vu des risques de contamination de la nappe phréatique que ce soit dans 300 ou dans 1 000 ans, il faut appliquer le principe de précaution. En effet, le déstockage total, dans les conditions actuelles, devrait en toute logique être moins compliqué que celui qui s'avèrera strictement nécessaire lorsque la nappe sera contaminée. En résumé : plus on attend plus ce sera compliqué et coûteux. Donc : principe de précaution. »

Alain DORISON répond qu'il est d'accord avec le fait que plus les opérations seront longues, plus elles seront dangereuses et chères.

Concernant le principe de précaution, il souhaite lire l'article tel qu'il figure dans la charte de l'environnement de 2004, annexée à la Constitution : *« Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veilleront, par application du principe de précaution, et dans leurs domaines d'attribution, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage. »* Il considère que les opérations menées actuellement par StocaMine correspondent à l'application du principe de précaution.

Question écrite Mme STEINER, CFE-CGC, lue par l'animateur :

« Quand vous avez laissé des gens manipuler ces big-bags, il n'y avait pas de danger ? »

Alain ROLLET répond qu'il n'a personnellement jamais laissé qui que ce soit manipuler les déchets et qu'il se pose d'ailleurs de nombreuses questions sur le déroulement des opérations de stockage.

Il indique qu'un des opérateurs de Salsigne a perdu un rein suite, sans doute, à une contamination à l'arsenic. Il explique toutefois que le principe de sécurité appliqué demandait à ce que les big-bags aient une double enveloppe et que ceux-ci répondaient parfaitement à ces principes.

Antoinette BOSCAEAU explique que les mines de potasse d'Alsace et d'Allemagne n'ont pas la même configuration.

Elle relève que, d'après les photos, les galeries, et pas seulement le bloc 15, sont en très mauvais état. Or, lors de l'ouverture du stockage, les spécialistes ont affirmé qu'elles tiendraient 100 et même 1 000 ans et raison de la configuration de la mine. Elle ajoute que la question du déstockage, ainsi que les risques encourus, n'ont jamais été mentionnés à cette époque.

Alain ROLLET répond que la différence entre les mines de potasse allemandes et alsaciennes est due aux différences de méthode d'exploitation : en Allemagne, l'exploitation est réalisée par « chambres et piliers », c'est-à-dire qu'environ 50 % du gisement est laissé en place ; il sert à soutenir les terrains au-dessus des mines. Ainsi, dans les sites de stockage en Allemagne, par exemple Herfa-Neurode, les anciennes chambres créées par l'activité minière servent à stocker les déchets.

En Alsace, la potasse a été exploitée par des longues tailles au pendage foudroyées. Ainsi, tout le gisement a été sorti. Il explique que c'est pour cela que dans le projet de StocaMine, de nouvelles galeries ont dû être creusées et que c'est pour cette raison aussi que le stockage coûte beaucoup plus cher en France qu'en Allemagne.

Il déclare que les galeries ne tiendront sûrement pas 1 000 ans. Il précise que les experts pensaient que les terrains allaient converger de 50 cm en 30 ans et ajoute que cette réduction est très importante lorsque la hauteur est de 2,8 m. Les exploitants ont affirmé avoir pris en compte ce phénomène mais relève que cela n'a sûrement pas été le cas.

Il explique que les scaphandres n'étaient pas nécessaires lors des opérations de stockage car les emballages étaient neufs. Ces emballages assez spéciaux étaient certifiés 5 ans, avec donc une durée de vie de 5 ans.

(Réactions de la salle hors micro).

Il ajoute que tous les big-bags déstockés devront être systématiquement réemballés dans d'autres big-bags pour pouvoir les transporter dans une autre mine en Allemagne. Il affirme qu'il y aura certainement de l'épandage de substances chimiques lors du déstockage et que c'est la raison pour laquelle StocaMine est obligée de prendre des précautions. Il passe la parole au représentant de l'APAVE Mulhouse.

Gilles DEIXONNE, APAVE Mulhouse, explique que, lors du déstockage, les opérateurs seront forcés d'ouvrir les sacs et que lors de cette opération, il y aura épandage de poussière de mercure et d'arsenic. Dans ce cadre, il va falloir protéger les gens qui vont travailler avec des tenues adaptées, avec des masques.

Il précise que les essais à blanc permettront de définir la tenue la plus adaptée. De plus, les périodes de travail seront limitées dans le temps puisque c'est un travail fatiguant ; la période sera d'une heure à une heure et demie. Enfin, un suivi médical sera mis en place avec des fiches d'exposition aux risques chimiques.

Bertrand FELLY, maire de Feldkirch, rappelle que M. ROLLET a déclaré que les documents de présentation du projet mentaient sur les conditions du stockage et remercie le maître d'ouvrage de sa transparence.

Il relève que de la « mort aux rats » a été stockée dans des big-bags ayant une durée de vie de 5 ans alors que la réversibilité prévue était de 30 ans. Il interroge la tribune sur les raisons qui ont poussé StocaMine à choisir deux types de contenants : fûts et big-bags.

Il demande pourquoi on tient peu compte de l'avis des élus qui sont légitimes et de la motion adoptée par le Conseil régional, le Conseil général, les maires. Il s'étonne du peu de leviers d'action disponibles des élus vers l'Etat. Il ajoute qu'il a un manque total de confiance envers le ministère de l'Ecologie en ce qui concerne la gestion des ICPE.

Il souhaiterait que les détails techniques concernant le déstockage ne soient plus évoqués car leurs effets sont mal connus et déclare que les experts se sont trompés. Il demande que les experts ne disent pas ce qu'il faut faire mais comment il faut le faire. Il demande aussi pourquoi les coûts et le financement apparaissent dans le débat et précise que, comme le financement de l'opération est public, c'est aux habitants de le gérer.

Alain ROLLET répond que deux modes de stockage ont été prévus initialement : les fûts et les big-bags. Concernant les big-bags, la durée de 5 ans correspond à la durée de la garantie fixée par le fournisseur et si le sac ne subit pas de contraintes, il n'est pas question qu'il se déchire.

En ce qui concerne les fûts, il explique que, comme pour les big-bags, une opération de reconditionnement est nécessaire, une grande majorité d'entre eux n'étant plus aux normes fixées pour le transport de matières dangereuses. Ainsi 80 % des fûts devront être reconditionnés.

Par ailleurs, dans le cas des fûts comme dans celui des big-bags, l'entreprise allemande susceptible d'accueillir les déchets demande à ce qu'ils soient reconditionnés.

Alain DORISON précise qu'il n'a pas l'impression que les élus n'ont pas été écoutés. Il souligne que Mme BATHO a pris la décision de lancer une opération de déstockage et d'ouvrir une nouvelle étape de concertation et estime que les actions menées par les élus n'y sont sûrement pas étrangères.

Il ajoute que dans le cadre de sa mission qui est d'éclairer le Gouvernement sur les souhaits de la population alsacienne, il a pu rencontrer les élus.

Antoine DEIBARD, habitant de Wattwiller, explique que l'enjeu principal est celui de la protection de la nappe phréatique et précise que cette nappe est la plus grande d'Europe et alimente plusieurs pays. Il indique que la pollution de la nappe n'est pas souhaitable notamment car les actions de dépollution seront particulièrement coûteuses.

Il explique que lors d'un dégât dans son logement, c'est l'habitant qui se doit de payer les réparations mais que lorsque l'Etat fait des erreurs, c'est au contribuable de financer les opérations de réparation. Il précise qu'il a entendu aux informations que les primes de Noël de certains ministres étaient exorbitantes.

Il demande pourquoi nous préférons enfouir les déchets plutôt que de créer un stockage qui puisse être surveillé dans de bonnes conditions. Il ajoute qu'il existe encore beaucoup de maladies qu'on ne connaît pas et dont on ne connaît pas les origines ; ce n'est pas parce que les déchets sont dissimulés qu'ils ne provoqueront pas de dégâts et donc de maladies.

Il souhaiterait que tous les participants puissent œuvrer ensemble pour agir en faveur d'un déstockage total. Il considère que les générations futures risquent d'être contaminées et de ne pas le pardonner.

Jean-Marie DUBEL, CFTC-Mineurs, déclare que le conseil syndical de la CFTC a adopté, à l'unanimité, une motion en faveur du déstockage total et indique que les membres du syndicat n'ont plus confiance en les experts. Il explique que l'entreprise et le ministère se basent sur le rapport de l'INERIS et que, en ce qui le concerne, le syndicat se base sur l'expertise et l'expérience des mineurs, qui savent que la nature reprendra ses droits.

Il ajoute que les experts reconnaissent que la fermeture des galeries est inéluctable et que, selon les études, l'ennoyage aura lieu au bout de 300 à 1 000 ans. Or, personne ne croit en ces analyses. Il rappelle que lors de la présentation du projet de stockage, M. STRECKDENFINGER a annoncé que l'ennoyage aurait lieu à 10 000 ans, que le cahier des charges serait respecté et que le puits Joseph Else était l'endroit le plus sûr.

Alain ROLLET explique que de nombreux échanges avec les mineurs ont été organisés notamment avec les plus expérimentés des MDPA. Leur expérience est donc prise en compte.

Gabriel KOPF, habitant d'Ensisheim, indique qu'on parle de remontée des déchets mais demande comment on s'y est pris lorsqu'on les a descendus. Il s'interroge sur les modalités de facturation du stockage (en fonction de la tonne, de la nature des colis ou des deux ?) et demande si ce ne serait pas là l'origine des colis frelatés parce qu'on aurait annoncé une autre composition moins chère.

Il déplore ce mal français qui à cause d'erreurs, de négligences et de défauts de contrôle au départ, fait que les coûts sont à l'arrivée exorbitants pour réparer les problèmes.

Alain ROLLET répond que le système de facturation de StocaMine était compliqué : d'une part, les MDPA creusaient les galeries en vue du stockage et revendait le sel extrait comme sel de

déneigement, d'autre part StocaMine utilisait ces galeries pour le stockage. L'équilibre économique reposait donc sur la vente de sel et sur la vente de possibilités de stockage exprimées à la tonne.

Il détaille la procédure d'acceptation des déchets : tout d'abord, le client indiquait le nombre de colis qu'il souhaitait voir stockés, leur composition et leur origine ; ensuite, il devait envoyer un premier échantillon à StocaMine qui était analysé par un laboratoire spécialisé et, en fonction du résultat de cette analyse, StocaMine délivrait ou non une autorisation ; enfin, une fois les colis livrés, un nouvel échantillon était prélevé au hasard sur chaque camion ou wagon et était de nouveau analysé pour vérifier que les déchets correspondaient bien à ceux annoncés par le client.

M. SCHNEIDER approuve les propos de M. FELLY, maire de Feldkirch. Il se dit scandalisé par la non prise en compte de la demande stipulée dans la motion votée par les élus du territoire. Il déclare ne plus faire confiance au Gouvernement. Il estime que ce projet est un projet politique formulé pour gagner du temps et souligne que l'argent pour financer le déstockage total existe mais que celui-ci est gaspillé.

Il se déclare très sensible aux questions environnementales et en particulier à la protection de l'eau.

Henri WATISSEE répond que la présente réunion est la troisième et que la concertation fait suite à la demande de la ministre de l'Ecologie. Il souligne que cette phase d'échanges a été organisée pour prendre en compte aussi les avis des élus locaux.

Un participant souhaite savoir si la DREAL effectuera un contrôle lors du déstockage et se demande si elle sera dotée d'un budget suffisant pour mener à bien cette activité.

Alain DORISON explique qu'il faut distinguer trois phases :

- à l'issue de la concertation, un dossier définitif de fermeture sera constitué. Celui-ci sera soumis à l'avis du Préfet. Le représentant de l'Etat délivrera, ou non, une autorisation de fermeture du site de stockage. Afin d'en décider, il s'appuiera sur l'instruction technique de la DREAL et d'une tierce expertise, c'est-à-dire qu'un expert, extérieur au dossier, sera chargé d'analyser le dossier de fermeture présenté par StocaMine. Il précise que la DREAL a ici un rôle d'instruction du dossier de fermeture ;
- une fois que le Préfet a pris sa décision, la DREAL aura un rôle de « police technique » : elle aura pour mission de vérifier que StocaMine ferme bien suivant les critères du dossier que la société a présenté ;
- sur le long terme, lorsque les MDPA auront disparu, c'est l'Etat, au titre de la législation minière, qui reprendra la responsabilité des sites. La surveillance à long terme reviendra à un département spécialisé du BRGM dont un représentant est présent ici.

Il ajoute que concernant le budget de la DREAL, celui-ci est voté par le Parlement chaque année.

Michel ZIMMERMANN, habitant de Berrwiller, explique qu'il est un grand-père inquiet et indigné et déclare qu'il n'a plus confiance en les experts. Il rappelle ce qui a été dit sur le nuage de Tchernobyl, les OGM et les pesticides qui n'auraient pas d'incidence sur la santé humaine.

Il relève que l'incendie a eu lieu en 2002 mais que depuis rien ne s'est passé et qu'au regard du calendrier présenté, il ne se passera rien avant longtemps. Il précise que plus le temps passe plus la situation va empirer.

Il se déclare favorable au déstockage total.

Jean-Paul BARBEROT, délégué Alsace Nature à la CLIS, souligne que dans le rapport du Comité de pilotage, il est indiqué que la pollution s'étendra éventuellement sur 1 km-1,5 km dans la nappe phréatique. Ensisheim verrait alors ses eaux polluées. Il explique que cela est déjà arrivé sur la commune, il y a environ 20 ans lorsque l'entreprise Du Pont de Nemours de Cernay, située à 15 km, a pollué les eaux au Bromacile et au Lénacile, deux engrais chimiques. Il se déclare donc méfiant sur la conclusion du Comité de pilotage.

Il demande quelles sont les mesures mises en place en cas de pollution, mentionne le pompage mais s'interroge sur sa faisabilité s'il y a dilution des polluants. Il indique que lors de la pollution, Ensisheim avait reculé ses puits à la lisière de la forêt et se demande si l'on pourra les reculer éternellement pour pouvoir être alimentés en eau potable.

Il souligne qu'en 2005, deux rapports avaient été promis : un rapport sur le confinement et un rapport sur le déstockage total, et que son association a régulièrement demandé des nouvelles et que seul le rapport, qui allait dans le sens du confinement, a été publié. Quand son association a demandé au directeur général de l'époque, avant M. ROLLET, ce qu'il en était du rapport sur le déstockage total, il a répondu que celui-ci n'avait jamais été prévu. Il pense que M. ROLLET avait dans sa mission en arrivant de faire accepter le confinement total.

Alain ROLLET explique que des représentants de l'Etat lui avaient déjà demandé, en 2006, s'il ne souhaitait pas travailler aux MDPAs et précise qu'il était à ce moment-là Directeur général de Charbonnages de France. La demande ayant été réitérée en 2009, il a accepté d'être liquidateur des MDPAs.

Il souligne qu'il y avait encore une équipe dirigeante à StocaMine mais que ces personnes sont parties au fur et à mesure et qu'aucune autre personne n'ayant souhaité prendre le relais, il a finalement pris le poste de Président-directeur général de StocaMine. Aucune mission particulière ne lui a été attribuée : sa mission est de trouver des solutions de fermeture appropriées, à la fois respectueuses de l'environnement, de la santé des opérateurs et des finances publiques. Il ajoute que l'Etat peut avoir une autre vision de cette mission et a demandé le début du déstockage et que, bien que cette idée ne lui plaise pas en raison des risques, le scénario 1 commencera en avril.

Il précise qu'il n'a pas le statut de fonctionnaire et qu'il est révocable à tout moment, lui-même pouvant démissionner à tout moment. Il ajoute qu'il reste actuellement en poste car l'équipe qui l'entoure est de qualité et que les opérations réalisées sont intéressantes.

Conclusion et clôture de la réunion (22h08)

Alain ROLLET rappelle que la concertation se terminera le 15 février et que la présente réunion était la troisième et dernière réunion publique et qu'à la suite de ce temps de concertation, des rapports seront produits et rendus par les MDPAs, le garant et M. DORISON.

Il ajoute que l'Etat, qui est à la fois le donneur d'ordres et le payeur, exposera sa conception des opérations et présentera ce qu'il souhaite voir modifié dans les dossiers qui ont été présentés jusqu'à présent.

Il rappelle qu'en termes de concertation, il est toujours possible de participer grâce aux lettres T et sur le site internet de la concertation. Il remercie d'ailleurs ceux qui ont d'ores et déjà participé et rappelle que des réponses sont données sur le site aux questions posées.

Il remercie M. le Maire d'Ensisheim pour son accueil.

Henri WATISSEE remercie les participants pour la qualité des échanges et souligne que cette réunion a été plus complète au regard des deux autres et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu dans lequel les positions de chacun seront présentées.

Il espère que cette concertation permettra une prise de décision adaptée au projet et à son territoire.



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

www.concertation-stocamine.fr

Réunion publique d'Ensisheim

29 janvier 2014

Henri WATISSEE
Garant de la concertation
nommé par la Commission Nationale
du Débat Public

Pourquoi un garant ?

- **Demander un garant** : démarche volontaire d'un maître d'ouvrage qui souhaite que la concertation qu'il organise soit accompagnée par une personne « neutre et indépendante »
- Cette **demande à la Commission Nationale du Débat public (CNDP)** a été faite par StocaMine, à la demande des ministères de tutelle fin juin 2013
- La CNDP : **Autorité Administrative Indépendante (AAI)** au même titre que la CNIL, le CSA, l'AMF...
 - Le garant respecte les valeurs de la CNDP :
 - **Indépendance et neutralité**
 - **Transparence**
 - **Débat argumenté**
 - **Egalité de traitement**

La mission du garant : favoriser l'expression du public, veiller à la qualité des échanges et rendre compte

Le déroulement de la réunion

- **Temps d'information (30')**
 - informer le public des solutions de fermeture (avantages/inconvénients) dans la transparence
 - En se fondant sur 3 dimensions :
 - dimension environnementale en vue de la protection de la nappe d'Alsace
 - dimension sécuritaire pour garantir la sécurité du personnel
 - dimension économique : les coûts et la durée
- **Temps d'échange et de dialogue**
(environ 1 h 30)
 - répondre à toutes les questions du public



Bilan quantitatif de la concertation (au 27 janvier)

- 170 contributions reçues :
 - 45 questions et avis sur le site Internet de la concertation
 - 49 lettres T
 - 16 cahiers d'acteurs
 - 60 questions et avis lors des réunions publiques
- 1204 visites sur le site



Au total, une participation assez moyenne (lettres T et questions notamment)

- Beaucoup d'interventions pour le déstockage total
- ***Les questions récurrentes :***
 - Les mesures de protection de la nappe et le confinement
 - Les risques sécuritaires et notamment chimiques
 - L'application du principe de précaution et la réversibilité



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - **StocAMINE**
CONCERTATION PUBLIQUE

Nicolas CAMOUS

Animateur de la réunion



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - **StocaMine**
CONCERTATION PUBLIQUE

StocaMine/MDPA

Alain ROLLET
Jacky ROMAN

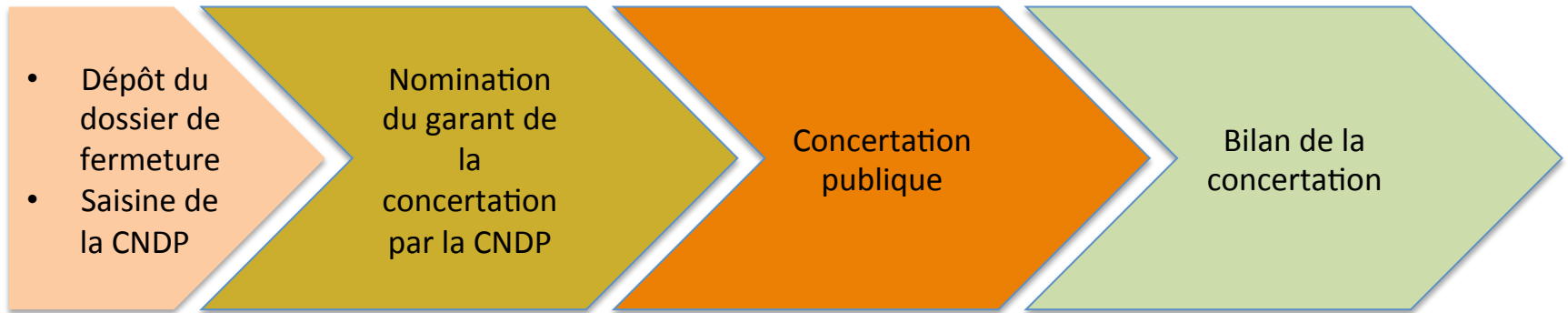
Où nous situons-nous ?

24 JUIN 2013

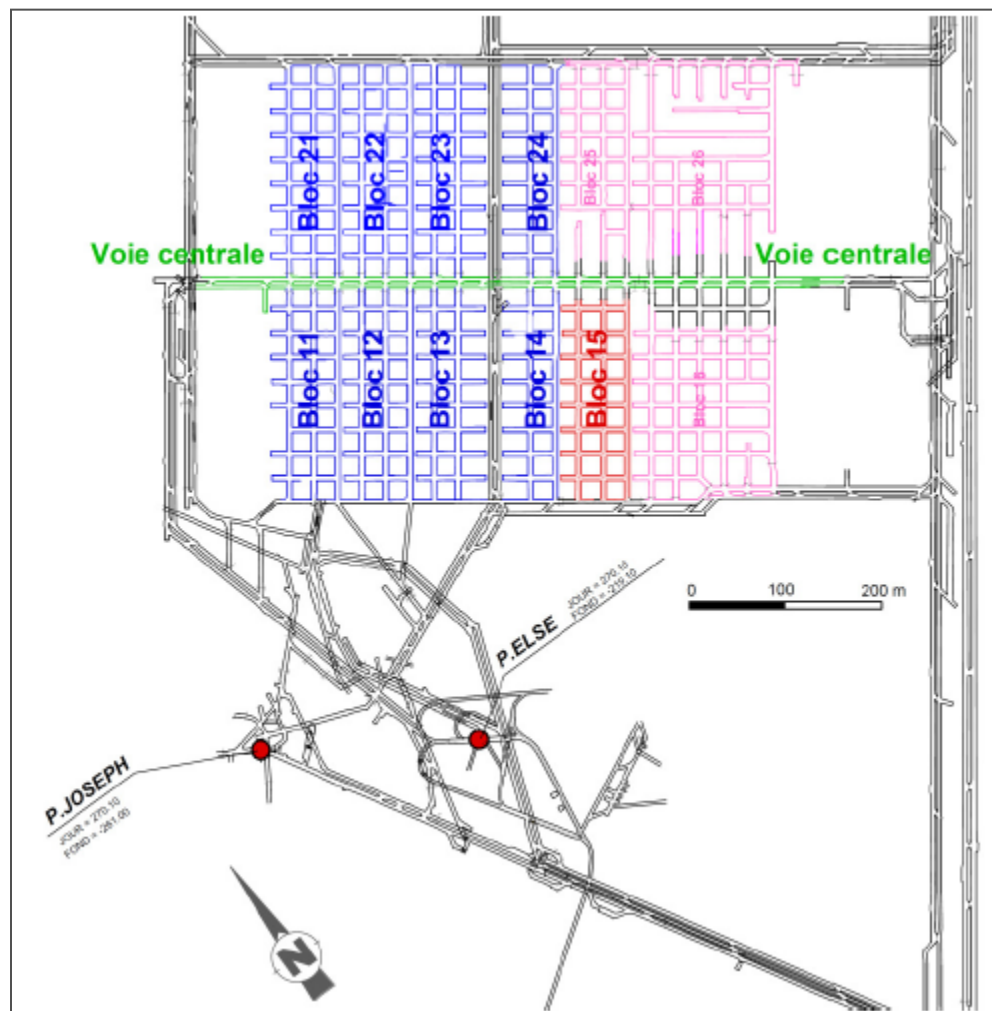
4 SEPT. 2013

15 NOV. 2013 AU 15 FEV. 2014

AVRIL 2014



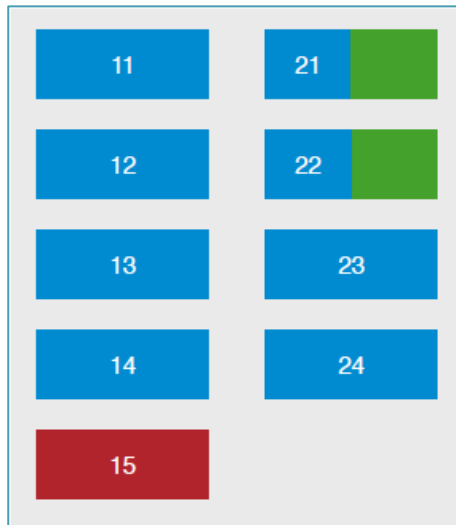
La configuration du stockage



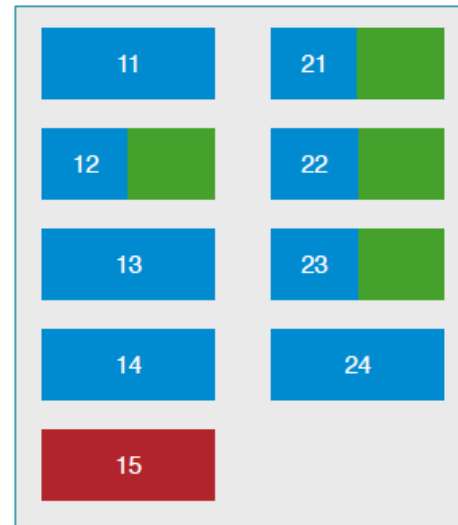
Les 5 scénarios

- 2 scénarios de déstockage ciblé des colis contenant du mercure :

Scénario 1 : déstockage partiel des blocs 21 et 22 soit la sortie de **56 % du mercure** contenu dans le stockage (**projet en cours**)



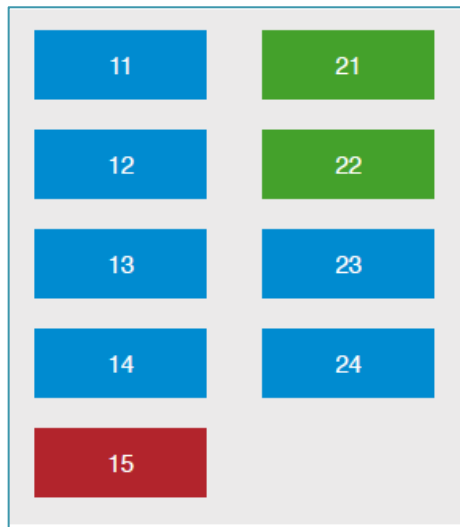
Scénario 2 : déstockage partiel des blocs 12, 21, 22 et 23 soit la sortie de **93 % du mercure** contenu dans le stockage



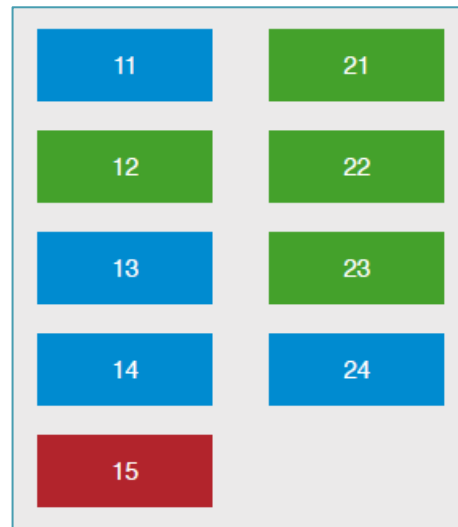
Les 5 scénarios

- 3 scénarios de déstockage total :

Scénario 3 : déstockage total des blocs 21 et 22



Scénario 4 : déstockage total des blocs 12, 21, 22 et 23



Scénario 5 : déstockage total de tous les blocs hors bloc 15

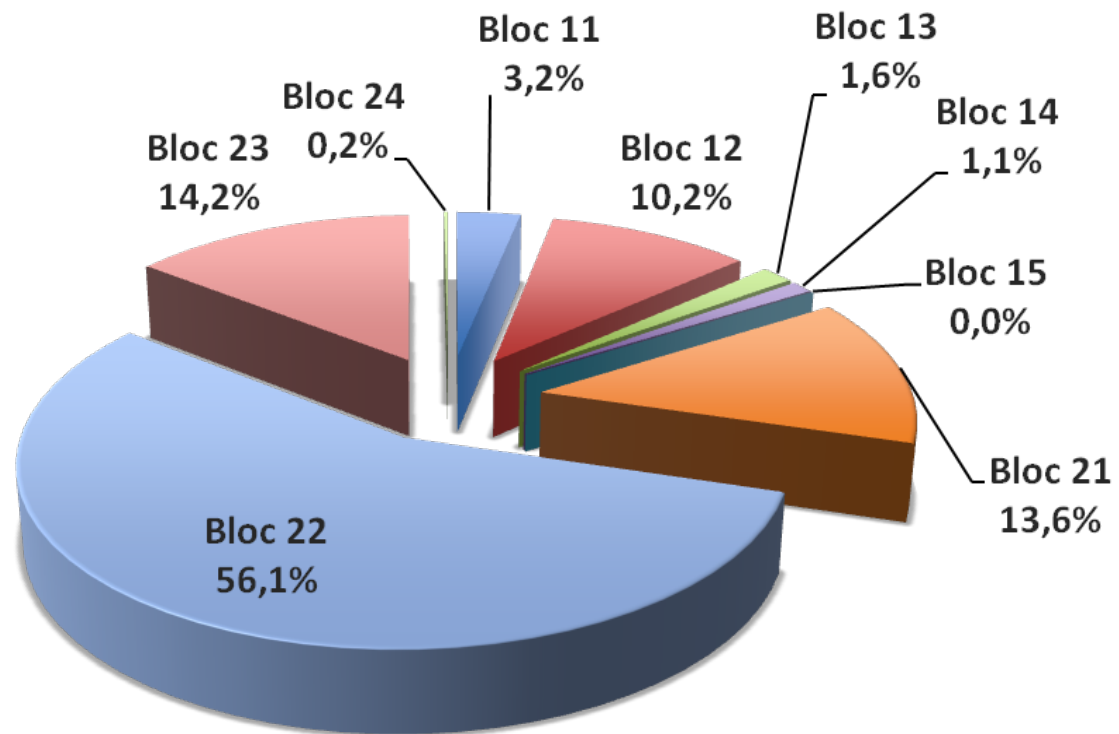


La situation dans le bloc 15



Pourquoi ces scénarios ?

- Le mercure concerne à 95 % les déchets arséniés et les déchets mercuriels
- Il est présent **principalement dans 4 blocs : 12, 21, 22 et 23**



Les opérations nécessaires dans les 5 scénarios

- **Déstockage et reconditionnement** des colis de déchets
- **Transport** vers un (ou plusieurs) autre(s) site(s) de stockage
- **Restockage** dans ces sites de destination
- **Confinement du stockage StocaMine** : fermeture physique par des barrages étanches



Trois critères pour analyser les scénarios

- **Les scénarios sont analysés en fonction de leurs avantages et inconvénients du point de vue :**
 - de la protection de la ressource en eau
 - de la sécurité et de la santé des travailleurs et des populations
 - du coût pour la collectivité et du calendrier de mise en œuvre



Le déstockage par scénario

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Total des colis dans le stockage 67 204					
Nb colis déstockés	4 265	7 981	19 670	35 583	64 377
Nb colis déplacés	4 478	15 783			

La protection de la ressource en eau

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Masse de mercure extraite	56 %	93 %	71 %	95 %	99,6 %
Concentration par rapport au seuil de potabilité	20 x inf.	140 x inf.	35 x inf.	200 x inf.	280 x inf.

Les risques pour les travailleurs et les populations

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Colis d'amiante manipulés	13	2 083	2 337	5 108	9 129
Colis de déchets arséniés manipulés	2 891	6 333	3 728	6 333	7 099
Colis de déchets mercuriels manipulés	1 374	1 648	1 378	1 648	1 753

Les délais et les coûts

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Déstockage et confinement					
Délai	5 ans	6 ans	6 ans	8 ans	9 ans
Coût (millions d'euros)	84	99	109	150	145
<i>dont déstockage</i>	8	19	24	43	76
<i>dont confinement</i>	41	41	45	49	7
<i>dont maintien de la mine</i>	35	39	40	58	62

Les « données du débat »

- à très long terme (après 300 ou 1 000 ans), des risques maîtrisés en cas de remontée dans la nappe phréatique de la saumure d'ennoyage de la mine
- à court terme, les risques miniers et les risques chimiques des opérations de déstockage et de transport pour les travailleurs – et les populations en cas de pollution accidentelle
- le coût pour la collectivité et le calendrier



Quelques précisions sur des positions et questions exprimées

- *« L'historique de StocaMine nous démontre qu'on ne peut faire confiance aux experts »*
- *« Le Copil a indiqué qu'il y aurait une pollution inéluctable de la nappe si on mettait en oeuvre des mesures de fermeture utilisant des barrages en bentonite »*
- *« Les mineurs connaissent leur métier et savent jusqu'où ils peuvent aller pour le déstockage »*





PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Alain DORISON
Membre du Conseil Général
de l'Environnement et du Développement
durable, représentant l'Etat



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - **StocAMINE**
CONCERTATION PUBLIQUE

Nicolas CAMOUS

Animateur de la réunion



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - **StocAMINE**
CONCERTATION PUBLIQUE

Echanges – questions-réponses



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

**Votre information,
vos questions et avis**
www.concertation-stocamine.fr

5.1.6 Contributions écrites de la réunion publique d'Ensisheim



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* :

Prénom* :

Lieu de résidence* :

* facultatif

Glaude STEINER

QUESTION(S)

CFE CGC

quand vous allez laisser des gens

manipuler ces bords bords pour les descendre

Est il n'y avait pas de danger ?



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique de Wittelsheim, 17 décembre 2013

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* :

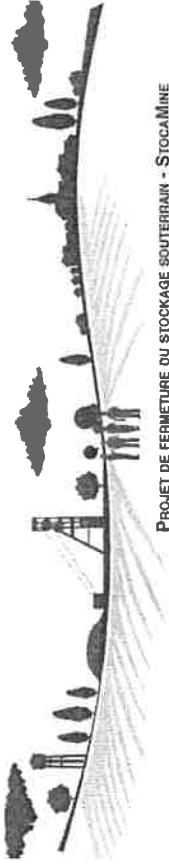
Prénom* :

Lieu de résidence* :

* facultatif

QUESTION(S)

Dans le mesure où STOCAMINE devient MPA et les salaires retrouvent un statut de mineur, il serait important qu'un délégué mineur soit élu de vos côtés. Les actualités de nos délégués mineurs depuis la fin de la période ont plus de réalisations, d'activités pour eux ils ont retrouvé depuis longtemps



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCA MINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* : WEIGEL

Prénom* : Marie-Christine

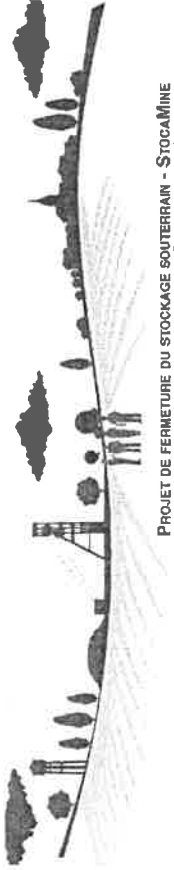
Lieu de résidence* :

* facultatif : Altkirch.

QUESTION(S)

Au vu des risques de contamination de la nappe phréatique (que ce soit dans 300 ou dans 1000 ans) il faut expliquer le principe de précaution. En effet, le déstockage total, effectué dans des conditions actuelles devrait, en toute logique, être moins compliqué, que celui qui s'avèrera strictement nécessaire lorsque la nappe sera contaminée. ~~De plus~~ - En résumé Plus on attend, plus ce sera compliqué et coûteux.

question à toute la
Salle et à tous.
Non pour avoir raison
mais pour aider à
la réflexion.



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* : HUB KUTERMAK

Prénom* :

Lieu de résidence* : Wittelsheim

* facultatif

QUESTION(S)

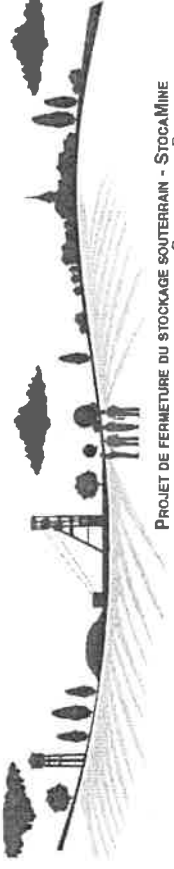
Je souhaite avoir des précisions
concernant la surveillance de la mine et
du stockage à long terme.

- Quelles sont les dispositions prises

aujourd'hui ?

- Va-t-il un dossier précis de suivi,
de contrôle à moyen / long terme.

Cette question concerne également le puits 15
appelé Suivi ?



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* :

Prénom* :

Lieu de résidence* :

* facultatif

QUESTION(S)

1) Si stockage total, pourquoi ne peut-on pas envisager, je cite "un barrage de qualité" pour les déchets existants ?

2) J'ai évoqué le seuil du mercure concernant la nappe phréatique ; mais quand est-il des autres produits chimiques, notamment l'arsenic ?

3) si on connaît avec certitude la nature des déchets, il doit être possible d'anticiper, afin de minimiser les risques lors de l'extraction.



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* :

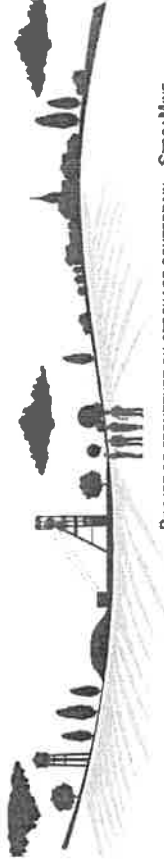
Prénom* :

Lieu de résidence* :

* facultatif

QUESTION(S)

- Pourquoi ne parle-t-on plus de l'argent
qui devrait être provisionné au fur et à mesure
du stockage, en vue d'assurer le
déstockage éventuel.



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* :

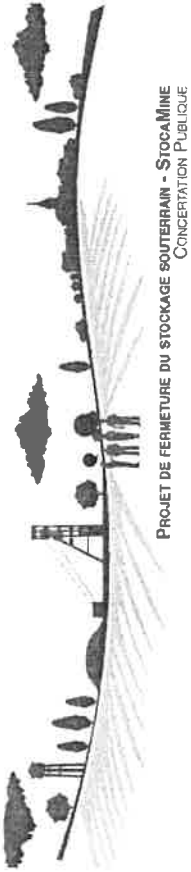
Prénom* :

Lieu de résidence* :

* facultatif

QUESTION(S)

L'entreprise Stocamine n'existe plus
depuis le 1er/1/2014 et donc ayant
plus de personnalité ni morale ni juridique
Que représente encore le ROLLÉ ? à
part lui-même, e'est à dire par
grand chose pour ne pas dire rien.
A quel titre et par qui est organisée
la réunion de ce soir ?
car tous les intitulés des documents sont
toujours sous le sigle de Stocamine qui
n'existe plus.



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* :

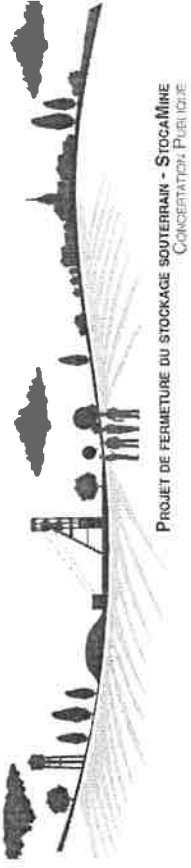
Prénom* :

Lieu de résidence* :

* facultatif

QUESTION(S)

Les experts avant d'évaluer les risques encourus
(montée de l'eau et pollution de la nappe
(1000 ans) sont-ils plus compétents que
leurs collègues qui avaient "garanti" la
réversibilité pendant 30 ans ?



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* :

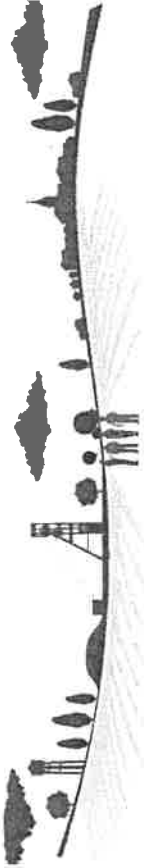
Prénom* :

Lieu de résidence* :

* facultatif

QUESTION(S)

Pourquoi l'humain continue
à être aussi prétentieux
dans ses propos et ses affirmations,
des catastrophes passées ne lui
servent donc jamais de
leçons - ...



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* : DEFFINIS
Prénom* : LAURENT
Lieu de résidence* : MULHOUSE
* facultatif

QUESTION(S)

Pourquoi envisager de remonter les sols contenant de l'amiante, puisqu'elles n'est pas dangereuse pour la sappe phréatique ?



PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Réunion publique

Vous avez la possibilité de poser vos questions par écrit lors de la réunion. Cette fiche sera relevée et transmise à l'animateur.

Nom* : DUBEL
Prénom* : Jean Wilfried
Lieu de résidence* : Wilhelmsheim
* facultatif

QUESTION(S)

1) Quels sont les résultats des sondages :
a) forage de 80 m à partir du fond.
b) forage de la surface dans le quartier
30 min Amick.
2) De quel région proviendrait la
Lentante.

5.2 La réunion technique d'approfondissement

5.2.1 Compte-rendu de la réunion technique d'approfondissement à Wittelsheim, le 14 février 2014



**RÉUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT
DU 14 FÉVRIER 2014**
COMPTE-RENDU

PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN StocAMINE

CONCERTATION PUBLIQUE
15 NOVEMBRE 2013 -15 FÉVRIER 2014

Eléments généraux :

- Réunion technique d'approfondissement demandée par le Collectif Destocamine et organisée sous l'égide d'Henri Watissée, garant de la concertation, dans le cadre de la concertation publique sur le projet de fermeture du stockage souterrain StocaMine.
- Date : 14 février 2014.
- Durée : de 14 h 05 à 16 h 35.
- Lieu : salle de réunion des MDPA à Wittelsheim.
- Participants : 29 personnes.
- Réunion enregistrée.

Présents :

Sur liste d'invitation proposée par le Collectif Destocamine, le maître d'ouvrage MDPA et le garant de la concertation (cf. annexe liste d'émergence) :

- Henri WATISSEE, garant de la concertation ;
- Alain DORISON, membre du Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD), représentant l'Etat ;
- Maître d'ouvrage et experts des bureaux d'études :
 - Alain ROLLET, MDPA/StocaMine ;
 - Jacky ROMAN, MDPA/StocaMine ;
 - Céline SCHUMPP, MDPA/StocaMine ;
 - Jean-Claude PINTE, INERIS ;
 - Gilles DEIXONNE, APAVE Mulhouse ;
- Collectif Destocamine :
 - Yan FLORY ;
 - Etienne CHAMIK ;
 - Régis ABSOLU ;
 - Jean-Marie DUBEL ;
 - Michel EIDENSCHENCK ;
 - Josiane KIEFFER ;
- Services de l'Etat (DREAL) :
 - Gilbert WOLF ;
- Experts du comité de pilotage :
 - Pierre BEREST, président du comité de pilotage ;
 - Marcos BUSER, membre du comité de pilotage ;
 - Bernard MEYER, membre du comité de pilotage ;
- Acteurs et élus :
 - Sandrine BELIER, députée européenne ;
 - Antoine HOME, conseiller régional, maire de Wittelsheim ;
 - Alain JOURNET, syndicat CFE-CGC ;
 - Jean-Paul OMEYER, vice-président du conseil régional ;
 - Denis RIESEMANN, maire de Wittelsheim ;
 - Patricia SCHILLINGER, sénatrice ;
 - Michel SORDI, député-maire de Cernay ;
 - Jo SPIEGEL, président délégué de Mulhouse Alsace Agglomération ;
 - Michèle STRIFFLER, députée européenne ;
 - Pierre VOGT, conseiller général.

Excusés :

- Jacques MULLER, maire de Wattwiller ;
- M. DI ROSA, membre du Collectif Destocamine.

Animateur :

- Nicolas CAMOUS.

Liste de questions adressées en préalable par les participants et constituant l'ordre du jour de la réunion

Questions reçues le 3 février 2014.

Réunion de travail restreinte organisée dans le cadre de la concertation publique sur le projet de fermeture du centre de stockage souterrain de Stocamine

14 février 2014

Les questions ci-dessous émanent des représentants associatifs et syndicaux du collectif Destocamine et sont regroupées en 5 rubriques.

1- La commission de suivi :

Soutenue par le garant de la concertation et le représentant de l'Etat, la proposition du collectif de créer une commission de suivi des opérations de déstockage demande à être précisée :

quand, avec qui et avec quelles attributions et compétences cette commission de suivi du déstockage sera-t-elle fonctionnelle ?

2- Questions relatives aux appels d'offre :

* Quel est le contenu exact de la lettre de cadrage qui missionne le maître d'ouvrage ?

* Quels sont les critères qualitatifs (techniques) et économiques qui ont servi à l'élaboration des appels d'offre pour les différents marchés, ceci pour chacun des 5 scénarios et pour les postes suivants :

- extraction et reconditionnement des déchets dans les blocs
- acheminement vers la recette
- chargement en surface
- transport et le re-stockage en site minier
- pose des barrages de bentonite

* Quelles ont été les réponses faites aux différents appels d'offre par les entreprises intéressées ?

* Des avenants aux marchés déjà attribués sont-ils possibles en cas d'extension du déstockage ?

* Quelles seront les démarches administratives nécessaires en cas de choix d'un autre scénario que le n° 1 ?

3- Les barrages de bentonite :

* Sur quelle expérience en grandeur réelle se base Stocamine pour garantir l'efficacité de barrières de bentonite afin de retarder la pollution de la nappe ?

* La société d'ingénierie Ercosplan a-t-elle finalisé le plan d'implantation des barrages ?

4- Questions d'ordre minier :

* Demande de précisions sur la galerie d'exutoire

- * Par qui et comment seront garanties les mesures de contrôle sur le long terme, à quel coût ?
- * Comment quantifier avec précision la quantité d'eau qui descend au fond et comment déterminer le moment du contact eau/saumure/aire de stockage ?
- * Comment procédera-t-on pour dépolluer la nappe phréatique et à quels coûts ?

5- Questions relatives aux études des réactions physico- chimiques des déchets :

- * Pourquoi est-il prévu de ne retirer que 56% du mercure et non la totalité = 100 %
- * Que veut dire l'INERIS en précisant « qu'il s'agit d'ACV (Analyse du Cycle de Vie) et non de véritables analyses de risques » ?
- * Les phénomènes de bioaccumulation et de biomagnification des traces de métaux lourds ont-ils été étudiés ?
- * Les effets cumulés de tous les polluants sur la nappe ont-ils été pris en compte dans les études ?

Selon l'INERIS, les émissions de phénols ne peuvent être calculées et certains déchets sont sans analyse, d'autres sont insuffisamment caractérisés (antimoine, mercure, chrome).

- * Comment, dans ce cas là, peut-on établir des hypothèses fiables ?
- * Sur la base de quelles études a été évalué l'impact sur la nappe phréatique des métaux lourds contenus dans les Refioms ?

La quantité estimée de contaminants et la différence d'estimation relevée entre l'INERIS et BMG (1514 tonnes) suscitent de nombreuses interrogations :

- * Comment l'analyse chimique a-t-elle été faite par lot par l'INERIS ?
- * Quelle est la fiabilité de ces estimations quand il est précisé qu'une incertitude de 50% doit être prise en compte pour déterminer les tonnages des différentes substances ?

L'impact sur l'environnement de ces contaminants repose sur des calculs de dilution :

- * Quelle est fiabilité du logiciel Phreeq C dont la modélisation obtenue est forcément une représentation réduite de la réalité ?
- * Quelle garantie peut-on avoir sur la justesse des estimations : prise en compte de la concentration des saumures, de l'effet cocktail entre les différents contaminants ?

Questions reçues le 12 février 2014.

Questions complémentaires posées par les invités à la réunion de travail du 14 Février 2014

1. Origine de la question : Alain JOURNET - CFE-CGC.

Question à ajouter à la rubrique N°4 des questions du collectif

Comment serait traitée une éventuelle pollution consécutive à un incident technique lors de la manipulation des colis ? Et en fonction de son importance quelle pourrait être son incidence sur la suite des opérations ?

2. Origine de la question : Monsieur Omeyer. Région Alsace

Question à ajouter dans la rubrique N°5 des questions du collectif

Y a-t-il eu une étude pour vérifier l'absence de déchets à risque potentiel radioactif ?

3. Origine de la question : Monsieur Buser , expert

Questions posées par Monsieur Buser dans un mail envoyé au garant le 12 Février

- a. le processus technique de déstockage envisagé (techniques de déstockage, parc de machines, rendement plan hygiène sécurité [protection travail], colis endommagés et gestion de colis endommagés, limitations du dépôt intermédiaire etc.)
- b. le processus de restockage prévu, principalement en ce qui concerne les risques pour le personnel (plan hygiène sécurité pour le restockage)
- c. détail des coûts des opérations de déstockage
- d. détail des coûts des opérations de restockage
- e. détail des coûts de la filière déstockage et restockage en mine de sel en Allemagne (variantes offertes)
- f. la perméabilité et le cheminement des eaux dans l'ancienne mine de potasse (niveau +23 sur Stocamine)
- g. l'aménagement des barrières de bentonite et leur comportement dans un système minier dynamique

Introduction d'Henri Watissée, garant de la concertation (14h05)

Henri Watissée ouvre la réunion, salue les personnes présentes et explique que début janvier 2014, le Collectif Destocamine l'a contacté en vue de rencontrer le maître d'ouvrage StocaMine en tête à tête.

Il rappelle que dans le cadre de la concertation publique il lui fallait respecter en tant que garant une règle de base du débat public à savoir l'égalité de traitement. C'est pourquoi il a proposé au Collectif une réunion technique d'approfondissement sur la base de questions, ce qui permettait à d'autres acteurs s'ils s'étaient manifestés de solliciter de la même façon StocaMine avec d'autres questions.

Il précise qu'à cette réunion ont été associés des invités et des experts et que l'ordre du jour de cette réunion est basée sur une liste de questions techniques à traiter, diffusées aux participants en amont. Il constate que StocaMine a préparé un canevas de réponses et indique que cela sera un guide précieux pour la réunion. Il indique qu'il est prévu deux heures de réunion.

Il présente les cinq groupes de participants : StocaMine et son équipe, le représentant de l'Etat, M. Dorison, le groupe du Collectif Destocamine, le groupe d'experts, les invités et élus.

Il précise que lors des trois réunions publiques des propos polémiques parfois excessifs et malencontreux ont été tenus, que cela était en réunion publique à la limite supportable, mais que la présente réunion doit permettre de discuter de problèmes sérieux avec dignité malgré des points de vue divergents, afin de s'éclairer mutuellement.

Il précise que les experts, souvent cités en réunion publique et souvent aussi vilipendés, ont largement insisté sur ce point. Il rappelle que la réunion se situe en période de réserve électorale et demande que l'on reste dans le sujet. Il compte sur les participants pour une discussion digne et de grande tenue, les remercie et passe la parole à Nicolas Camous (NDLR : animateur), pour la première question.

1. La commission de suivi

Nicolas Camous salue les personnes présentes, rappelle que la réunion est enregistrée et qu'elle donnera lieu à un compte rendu.

Il propose aux participants de consacrer entre 20 et 25 minutes en moyenne à chacun des 6 chapitres de questions, de la manière suivante : 6 ou 7 minutes permettant à StocaMine de commenter les réponses dont le contenu est dans le dossier, suivies d'une quinzaine de minutes d'échanges libres pour tous les participants, permettant d'approfondir les sujets.

Il ouvre la première séquence, relative à la commission de suivi.

Alain Dorison explique qu'il existe actuellement, comme le savent les participants, une Commission locale d'information et de surveillance (NDLR : CLIS) de StocaMine, mais que la réglementation a évolué : cette CLIS devrait être, lors de son premier renouvellement, transformée en CSS, c'est-à-dire en Commission de Suivi de Site ; cette modification sera de pure forme puisque la composition de la CSS ressemblera à celle de la CLIS, notamment avec la représentation des cinq collèges.

Il précise que le suivi des opérations de déstockage fait juridiquement partie du domaine d'intervention de la CLIS ou de la CSS, qui doit être informée de tout ce qui concerne la vie du site. Il considère pour sa part indispensable que le déstockage se réalise dans la plus grande transparence et indique être extrêmement favorable à la mise en place d'un suivi spécial des opérations de déstockage dans le cadre de la CSS ou de la CLIS, sachant qu'il n'est pas juridiquement fondé ni nécessaire de multiplier les instances.

Il recommande de constituer au sein de la CLIS ou de la CSS une commission spécialisée, restreinte, comprenant au moins un membre de chaque collège représenté, estime que les opérations de déstockage, surtout au début, mériteront d'être suivies à intervalle beaucoup plus rapproché que les réunions plénières de la CLIS et que cela justifie la constitution d'une sous-commission de la CLIS – ce procédé étant très couramment employé dans d'autres instances comme par exemple les S3PI (Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles), qui disposent de commissions spécialisées.

Il estime que la composition exacte et la fréquence des réunions de cette commission ne doivent pas être vues de Paris mais mises au point dans le cadre de la CLIS par entente entre les différentes parties prenantes.

Nicolas Camous passe la parole aux participants.

Régis Absolu indique que le premier big-bag sera remonté d'ici quelques semaines et demande si cette commission sera en conséquence installée de manière imminente.

Alain Dorison recommande que cette commission soit mise en place dès lors que les opérations de déstockage commencent et rappelle qu'il revient aux partenaires locaux de se réunir pour prendre la décision. Il rappelle que c'est le Préfet qui préside la CLIS et que cela est à voir avec la DREAL (NDLR : représentée dans la réunion par M. Wolf) qui est le représentant du Préfet.

Alain Rollet indique que si plusieurs collèges sont d'accord, ils peuvent demander une réunion de la CLIS pour pouvoir aborder ce sujet en particulier. Il rappelle que c'est la CLIS qui déléguera ses attributions à cette commission : elle doit donc être réunie et propose que cette demande soit collectivement faite au Préfet.

Alain Dorison juge important que soient suivis non seulement le déstockage stricto sensu, mais aussi toutes les opérations de préparation du déstockage et les sujets qui y sont liés comme par exemple les très importantes questions des conditions de travail. Il conseille de mettre en place cette commission au plus tôt pour le bénéfice de tous.

Yan Flory acquiesce sur la nécessité d'être rapide et suggère que cette CLIS soit préparée en commission réduite en préalable. Il rappelle que la CLIS est très lourde à réunir, que cela a été compliqué ces dernières années, et qu'il est favorable à ce que cela aille vite et soit opérationnel, comme l'a indiqué M. Dorison, en amont du déstockage pour suivre aussi les préparatifs.

Régis Absolu demande confirmation sur le fait que cette commission se réunira avant la sortie du premier big-bag.

Nicolas Camous propose une reformulation : il va être demandé au Préfet de réunir la CLIS à brève échéance pour pouvoir mettre en place cette commission, compatible avec les délais de déstockage. Il passe la parole à Alain Rollet.

Alain Rollet indique ne pas pouvoir donner de garantie à la place du Préfet mais être prêt à signer à la sortie de cette réunion une demande de réunion extraordinaire de la CLIS pour mettre en place cette commission.

Gilbert Wolf précise qu'une nouvelle réunion de la CLIS peut se tenir à la demande de trois collègues. Cette nouvelle réunion peut être l'occasion de nommer des membres du bureau de la CCS, de prévoir l'arrêté de constitution de cette CCS – qui devait de toutes façons entrer en vigueur avant la fin du mandat de la CLIS actuelle – et de nommer les membres de la commission de suivi de StocaMine. Il indique que dès que la demande sera faite, il n'y aura aucun problème pour qu'une réunion de CLIS exceptionnelle soit organisée selon ces termes.

(Intervention hors micro).

Il précise que la demande doit venir des collègues de la CLIS.

Jean-Paul Omeyer se réjouit de cette avancée et pense qu'il n'y aura pas de problème pour que, sans faire trop de formalisme, les trois collègues (l'exploitant, les associations et les élus) d'ailleurs représentés dans la salle, puissent demander cette réunion de la CLIS. Il demande si cette commission de suivi sera accompagnée ou pourra se faire accompagner par un expert.

Gilbert Wolf informe qu'au niveau de l'administration, la participation de l'ARS (Autorité Régionale de Santé) comme observateur et comme spécialiste des problèmes d'impacts sanitaires sera proposée aux membres de la CLIS et que l'association d'autres experts en lien avec les thématiques de StocaMine est faisable.

Josiane Kieffer souhaite rappeler qu'auparavant il avait fallu deux ans pour obtenir une réunion de la CLIS, que la dernière fois tous les collègues non administratifs avaient signé une demande de réunion de CLIS et que la réponse est venue trois mois après environ de la part du Préfet. Elle souhaiterait pour sa part que les documents soient transmis quinze jours à l'avance, comme le prescrit le règlement intérieur, afin de ne pas découvrir les choses en séance.

Jo Spiegel considère qu'il faut éviter tout formalisme et perte de temps et qu'il faut trouver un moyen pour que cela soit réactif en évitant les enchaînements CLIS, administration puis Préfet. Il lui paraît évident que dans un comité de suivi doivent se retrouver les différentes expertises, celles de l'élu, celles de l'utilisateur, de l'association et l'expertise technique afin qu'en permanence les points de vue puissent être fertilisés pour que la réflexion avance de manière mature.

Michel Eidenschenck souhaite que les prérogatives et les pouvoirs de cette commission soient discutés au sein de la CLIS, l'expérience du passé et les dysfonctionnements antérieurs ayant notamment conduit à l'incendie de 2002. A propos des experts, il considère que les membres sont capables de voir par eux-mêmes comment les choses se développeront au fond et dans quelles conditions se dérouleront les travaux, notamment en ayant le contact avec les salariés du site. Il considère qu'il ne faut pas avoir peur et qu'il faut fixer un cadre relativement large dans l'attribution et le fonctionnement de cette commission.

Henri Watissée conclut en rappelant que pour convoquer une CLIS, il faut trois collègues et un motif et incite les participants à aller vite.

(Hors micro - Alain Rollet propose que les représentants des trois collègues présents lèvent la main pour signifier leur accord sur cette réunion de la CLIS).

Henri Watissée propose aux participants de se mettre autour d'une table et de rédiger un motif de demande de CLIS – il fait préciser ce point par Gilbert Wolf.

Gilbert Wolf indique que l'objet de la CLIS est déjà connu.

Henri Watissée précise qu'il peut, ainsi que M. Dorison qui est le représentant de l'Etat, M. Rollet et M. Wolf, insister sur la nécessité d'aller vite auprès du Préfet. Il interroge l'exploitant sur la date des premiers déstockages.

Jacky Roman indique que l'entreprise Saarmontan, qui réalisera les travaux au fond, a sélectionné les équipements principaux de ventilation et de manutention pour les travaux miniers, a passé commande et que la livraison devrait intervenir au courant du mois de mars. Au mois de mars également, elle commencera à s'installer dans les installations souterraines, démarrera par des essais à blanc puis des essais en charge, cette phase d'essais se situant entre la fin du mois de mars et le courant du mois d'avril.

2. Questions relatives aux appels d'offre

Alain Rollet rappelle que des éléments sont donnés dans le document distribué en séance. Il interroge sur la formulation « contenu de la lettre de cadrage » et souligne que l'Etat ne fonctionne pas toujours de manière si formelle.

Il explique que sa nomination en tant que liquidateur des MDPa a été faite par l'assemblée générale des MDPa fin 2008 et validée par un arrêté interministériel et que c'est sur cette base qu'il fonctionne. Il précise que les MDPa sont une société anonyme de droit privé filiale directe de l'Etat actuellement en liquidation et que tous les trois ans, conformément aux normes légales en la matière pour ce type de sociétés, l'Etat décide de poursuivre ou non la liquidation.

Il rappelle que ses directives actuelles concernant le déstockage lui ont été fournies en décembre 2012 et que cela a déjà été présenté en CLIS : ces directives lui demandent de mettre en œuvre le déstockage partiel des déchets qui contiennent du mercure, avec une estimation de 56 % en masse. Cette directive est ensuite de procéder au confinement des déchets restants. Lui-même et ses équipes s'emploient actuellement à mettre en œuvre cette directive.

Il précise, comme cela a également été présenté en CLIS, qu'il travaille avec ses équipes depuis décembre 2012 sur les appels d'offre européens, la parution dans les journaux d'appels d'offres européens datant de février 2013 et la clôture des quatre appels d'offre ayant été réalisée le 20 septembre 2013 au cours d'une réunion à la Grande Arche de la Défense, en présence des représentants des deux ministères concernés, le ministère de l'Ecologie et du Développement durable et le ministère du Redressement Productif.

Nicolas Camous passe la parole aux participants.

Yan Flory revient sur la question relative à la lettre de cadrage, en indiquant que suite à la visite de la ministre de l'époque, Mme Batho, avec certains élus présents ici, il avait semblé au Collectif que Mme Batho avait effectivement dit que les déchets mercuriels présentaient un danger reconnu par le Copil et tous les experts et qu'il s'agissait des déchets à sortir en priorité, mais qu'à son avis il ne s'agissait pas de 56 % de déchets mercuriels.

Il précise que c'est pour cette raison, l'Etat fonctionnant certainement par des lettres de cadrage fixant précisément les objectifs à atteindre par le liquidateur, que la question a été posée. Il demande en conséquence de quelle manière le liquidateur fonctionne.

Alain Rollet indique qu'il a déjà abondamment parlé de cela à certains et qu'il va rappeler l'historique en repartant de 2011, époque des travaux du comité de pilotage.

Il précise qu'après les conclusions du comité de pilotage, l'Etat lui a demandé de remettre un dossier présentant des scénarios de fermeture de StocaMine, ce qui a été fait le 2 décembre 2011. Ce dossier présentait 4 scénarios, un scénario de confinement illimité – celui, comme le savent les participants, qui avait sa préférence –, et trois scénarios de déstockage, le premier étant « déstockage de 45 % du mercure », un autre « déstockage de 90 ou 92 % du mercure » et un troisième « déstockage complet hors bloc 15 ».

Il ajoute qu'il a ensuite demandé à l'Etat de s'exprimer sur ce dossier et qu'il a reçu une réponse en décembre 2012 lui disant de mettre en œuvre le scénario numéro 1 présenté en 2011, cette feuille de route étant celle sur laquelle il travaille actuellement.

Henri Watissée confirme entièrement les propos d'Alain Rollet et indique avoir vu lui-même cette lettre.

Pierre Vogt interroge sur la façon dont cela va se dérouler, sachant que dans la mise en œuvre du scénario 1 il peut se trouver des choses antinomiques par rapport à un scénario 2 ou 3 : il demande s'il est prévu des liens pour éviter de faire et refaire ensuite sachant que, en présence d'appels d'offre, cela pose la question d'un avenant.

Alain Rollet précise qu'après cette directive de son ministère, qui est le ministère chargé des mines, soit le Redressement Productif – mais en accord avec Mme Batho, alors ministre de l'Écologie et du Développement durable –, il a reçu au mois de mai 2013 une autre instruction : elle ne contredisait pas la première mais lui a demandé en plus de relancer une concertation sur les différentes solutions de fermeture et de demander l'intervention d'un garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public.

Il conduit donc aujourd'hui ces deux lettres de mission et rappelle que dans les scénarios présentés à la concertation, cette fois-ci les scénarios 1 à 5, le scénario 1 reste la première phase à conduire, mais qu'il n'est pas incompatible avec le 2, le 3, le 4 ou le 5.

Marcos Buser demande si des déchets autres que mercuriels seront sortis.

Alain Rollet précise qu'au lieu de déchets mercuriels, il préfère parler de déchets qui contiennent du mercure, la majorité des déchets du stockage contenant du mercure étant des déchets arséniés : le scénario 1 ne concerne en effet que des déchets qui contiennent du mercure, mais qui sont classifiés soit mercuriels soit arséniés.

Marcos Buser reformule sa question, qui est de savoir si l'exploitant doit déstocker et ensuite restocker une partie des déchets repris et de savoir si le déstockage des deux compartiments (NDLR : blocs 21 et 22) est un déstockage total de la zone, ou un déstockage complet avec restockage ultérieur.

Henri Watissée rappelle que la présente réunion est une réunion technique et qu'il y a eu cinq scénarios présentés (NDLR : au cours de la concertation), le scénario 1 étant l'extraction de 56 % des déchets contenant du mercure, le 2, 90 %, le 3, celui qui vient d'être évoqué, étant le déstockage de l'ensemble des blocs 21 et 22.

Alain Rollet explique que beaucoup imaginent que l'on va déstocker des déchets, les mettre on ne sait où, peut-être même au jour, et les remettre au fond après, et que ce n'est pas du tout le cas. Il précise que l'objectif avec ces deux scénarios (NDLR : scénarios 1 et 2) est d'essayer de sortir un maximum de déchets contenant du mercure, le mercure ayant été jugé par l'INERIS, à raison, comme le plus potentiellement impactant sur la nappe ultérieurement, mais sans se mettre immédiatement dans les conditions les plus exigeantes qui sont celles d'un chantier de désamiantage.

Il indique que le scénario 1 a été construit en essayant de sortir un maximum de mercure sans trop toucher à l'amiante : ce scénario concerne 13 colis amiantés à déplacer situés dans le bloc 22, ce qui ne devrait pas placer les opérations dans les situations réelles d'un chantier de désamiantage.

Il précise que des colis resteront dans les blocs 21 et 22, les colis extraits de ces blocs n'étant que ceux contenant du mercure mais qui contiennent aussi d'autres déchets, leur extraction permettant de sortir quasiment la majorité de l'arsenic et d'autres substances chimiques.

Marcos Buser précise sa question, qui est de savoir si d'autres colis sont ressortis pour accéder aux colis mercuriels et sont ensuite remis en place.

Alain Rollet précise que le dossier de concertation, s'il a été lu, contient toutes les informations sur ce sujet et indique bien que pour sortir de l'ordre de 4 500 colis, il faut en bouger en plus à peu près autant.

Etienne Chamik indique que dès le départ il a été surpris et même scandalisé quand il a vu que seuls 56 % de déchets mercuriels devaient sortir, puisqu'il a rencontré Mme Batho avec M. Homé et

Mme Schillinger, et que Mme Batho a bien dit que le déstockage allait commencer mais que cela peut continuer.

Il indique que la sortie du mercuriel signifie pour lui sortir 100 % du mercure, que sortir 56 % du mercure veut dire qu'on laisse la moitié du mercure au fond de la mine et qu'on considère donc que ce qu'on y laisse ne sera pas dangereux.

Alain Dorison précise que Mme Batho a décidé de sortir 56 % du mercure, ce qui correspond au scénario numéro 1 que M. Rollet est en train de mettre en œuvre, et qu'elle a ouvert la concertation pour éventuellement en sortir plus ; le fait qu'à ce stade M. Rollet prévoit de ne sortir que 56 % du mercure – il comprend qu'il soit préféré qu'on en sorte plus –, n'empêche pas que le ministre prenne une décision d'aller au-delà.

Il rappelle que l'on parle actuellement de la mise en place du scénario numéro 1, qui est seulement 56 % du mercure, et que ce n'est pas parce que M. Rollet met en œuvre le scénario numéro 1 qu'il ne mettra pas en œuvre, si le ministre le lui demande, le 2, le 3, le 4 ou telle ou telle variante de déstockage allant au-delà.

Antoine Homé confirme sa rencontre avec Delphine Batho – Patricia Schillinger, Etienne Chamik et Pierre Freyburger étaient également présents –, au cours de laquelle le sujet était bien le scénario 1, qui n'était pas satisfaisant pour les participants puisqu'ils considèrent qu'il faut, en application du principe de précaution, aller vers le déstockage intégral.

Il indique que c'est ce qu'ils ont fait valoir à la ministre, et que sa réponse, pas entièrement satisfaisante, a été qu'elle rouvrirait le dossier, que ce qui était décidé était décidé et marquait le début de quelque chose, mais que la concertation pouvait avoir pour objectif d'aller plus loin.

Il rejoint les propos d'Etienne Chamik pour considérer que la situation est un mi-chèvre mi-chou très désagréable et que l'objet du débat est d'aller au-delà. Il aurait souhaité pour sa part qu'il y ait une décision politique immédiate, mais ce n'est pas le cas, et espère que le moment venu, au-delà de la technique, la politique reprendra ses droits sur ce sujet.

Sandrine Bélier indique que les questions qui ont été posées l'interrogent en termes de procédure, sachant qu'il y a deux lettres de mission, une décision qui a été prise et une concertation qui est lancée.

Elle indique avoir bien entendu que la concertation peut faire que la décision prise par la ministre, de sortir 56 % du mercure, évolue. Sachant qu'il a été dit que sortir à peu près 4 500 colis va supposer d'en déplacer 4 500, elle s'interroge sur l'existence d'une évaluation en termes de coûts, de sueur des salariés, de coût financier et technique si à l'issue de cette concertation on considérait qu'il fallait aller au-delà de la première décision de Mme la ministre de l'époque.

Elle s'interroge également sur un intérêt à suspendre cette première décision pour aller directement et potentiellement sur une seconde décision qui serait de sortir 100 % des déchets contenant du mercure, ou tout simplement d'aller à la solution d'un déstockage total.

(Interventions hors micro).

Henri Watissée rappelle que c'est une directive de Mme la ministre.

Sandrine Bélier précise que les textes changent, qu'on révisé les lois et indique que sa question, à ce stade, est de savoir si en suspendant cette décision on ne gagnerait pas en temps, en argent et techniquement si la décision suivante devait aller plus loin.

Michel Sordi considère qu'il faut démarrer et ne pas attendre, ne pas suspendre une décision pour attendre une autre décision ; il s'agit certes de 56% du mercure, mais il demande que l'on commence et considérant que le temps est un ennemi dans ce dossier.

Patricia Schillinger demande où les déchets seront restockés.

(Réponses hors micro : à Sondershausen).

Henri Watissée précise que ce point a été largement vu, traité dans le dossier d'information et dit au cours des réunions publiques et demande que l'on revienne aux questions de fond.

Marcos Buser revient à la question de Mme Bélier : si on retire 56 % des déchets mercuriels et qu'on a encore environ la même quantité de big-bags de déchets replacés, et que cela continue, ils seront à nouveau à reprendre en main. Il considère, afin d'éviter un tel scénario, qu'il faudrait clarifier le plus rapidement possible la question posée par Mme Bélier, qu'il juge importante, pour ne pas avoir des opérations de retrait des déchets, de déplacement des déchets qui restent en place puis de reprise de ces déchets à nouveau par les machines.

Il considère que si une décision politique a été prise à l'époque par une ministre qui n'est pas une technicienne en premier lieu et sans vouloir en dire du mal, des études doivent être menées rapidement pour montrer comment déstocker de façon à ne pas entraver les solutions ultérieures.

Jean-Paul Omeyer relève que cela pose la question de la décision du ministre et demande quand le rapport du garant et de l'expert seront transmis au ministre et quand le ministre donnera sa décision. Il demande également si le temps de préparation de la mine en bas est suffisant pour que la décision tombe et que l'on puisse dire qu'on enclenche.

Alain Rollet relève que cette question a été posée clairement par Destocamine dans les termes « peut-on obliquer sur un autre scénario à partir du moment où le scénario 1 est engagé ? »

Il rappelle qu'il est tenu par des règles officielles avec le code des marchés publics et que s'il modifie substantiellement le périmètre du marché pour passer par exemple du scénario 1 au scénario 3, qui est celui dont il est question dans les interventions – à savoir la sortie intégrale des déchets des blocs 21 et 22 –, la quantité de colis à sortir est multipliée par deux ; il s'agit donc d'une modification très substantielle et l'on passe à des conditions de chantier de désamiantage. Une telle modification fait beaucoup évoluer les choses et oblige à repasser par un appel d'offre européen.

Il indique que si jamais, comme cela a été dit, une décision de l'Etat fait obliquer les scénarios à mettre en œuvre relativement tôt, il lui faut relancer des opérations de marchés européens pour pouvoir aiguiller les opérations, une fois le scénario 1 réalisé, sur le scénario 2, 3 ou 4 ou 5 et que la réactivité ne peut pas être extrêmement rapide une fois que les opérations sont lancées.

Sandrine Bélier précise que c'était bien l'objet de sa question puisqu'il y a dans ce cas un coût à prendre en compte, qui est le coût du marché public et du double marché public et que le sujet est aussi celui des économies en termes d'argent public.

Henri Watissée répond à la question sur le délai de remise du rapport : il indique que le maître d'ouvrage doit réaliser un bilan de la concertation et qu'il est prévu, pour tenir compte de la période de réserve municipale, que ce bilan et le rapport du garant soient adressés à la Commission Nationale du Débat Public pour sa réunion du 2 avril 2014.

Il précise que parallèlement M. Dorison aura établi son rapport, que ces trois rapports parviendront au ministre concerné, mais que personne autour de cette table ne sait quand le ministre prendra sa décision. Il précise à Mme Bélier que le liquidateur, dans cette attente, n'a pas le droit de suspendre ses instructions, qui sont fixes.

Yan Flory relève qu'on aurait fait plus simple en se fixant un objectif beaucoup plus ambitieux qui aurait évité de passer par toutes ces tracasseries administratives de marchés qu'on refait, à savoir tout sortir avec un marché unique, global, permettant de voir jusqu'où on aurait pu aller.

Marcos Buser indique avoir appris dans les dossiers qu'il traite en Allemagne que les rapports de propriété ainsi que la gestion de l'entreprise ont changé à Sondershausen et s'interroge sur le fait que

les contrats signés avec StocaMine sont affectés ou pourraient être affectés dans le futur par ces changements.

Alain Rollet explique qu'il y a eu en effet un changement d'actionnariat à Sondershausen mais qu'il se trouvait dans cette même salle de réunion, la semaine dernière, avec le dirigeant actuel de Sondershausen et avec l'ancien, qu'il n'y avait aucune difficulté entre eux et qu'ils étaient tous deux en phase pour faire un maximum pour reprendre les déchets de StocaMine.

Il indique qu'il n'y a pas de souci particulier sur les marchés avec l'opérateur qui reprendra les déchets et signale que l'opérateur qui reprend les déchets n'est pas Sondershausen en direct, mais Lingenheld Environnement, société alsacienne, qui contractualisera ensuite avec Sondershausen.

Denis Rieseemann considère qu'il est impératif de commencer rapidement le déstockage, qu'il s'agit d'une avancée importante dans ce dossier qui est en stand-by depuis plus de dix ans et qu'il ne faut pas attendre. Il considère qu'il sera possible au vu des rapports, de relancer les ministères concernés pour les sensibiliser à un déstockage plus important, voire à un déstockage total, comme le souhaite la majorité des élus.

3. Les barrages de bentonite

Jean-Claude Pinte répond à la question « Sur quelles expériences en grandeur réelle se fonde-t-on ? », en indiquant que la bentonite est un matériau naturel déjà connu et utilisé en travaux publics pour faire des parois moulées d'étanchéité. Il précise que la bentonite est la dénomination commerciale d'une argile très spécifique qui a des caractéristiques extrêmement intéressantes et qui s'appelle en réalité la smectite, ou en France la montmorillonite parce qu'on en avait trouvé à Montmorillon.

Il explique que l'objectif est d'avoir des matériaux qui soient à la fois naturels et très performants ; ils ont été utilisés de tous temps pour réaliser des étanchéités, des lagunes mais aussi des parois moulées pour des étanchéité de tunnels, des noyaux étanches dans les barrages, ou encore des étanchéité en fond de centres de stockage de déchets en les mélangeant à des sols.

Il explique qu'il est également apparu intéressant de l'utiliser de manière pure et naturelle dans des procédés spécifiques qu'on appelle les géosynthétiques bentonitiques, dans lesquels une très fine couche de bentonite est placée à l'intérieur de deux géotextiles et permet d'obtenir des performances exceptionnelles.

Il précise que des expériences ont été réalisées dans le cadre de décharges radioactives en Suisse et sur trois sites, en Espagne, en Belgique et plus récemment en Allemagne pour tester des barrages entre deux zones (NDLR : photo projetée à l'écran).

Jacky Roman explique, pour ce qui concerne l'implantation des barrages, que la société Ercosplan a réalisé jusqu'à présent une étude d'avant-projet de confinement du stockage et a défini onze emplacements pour la construction des barrages (NDLR : plan projeté à l'écran).

Il ajoute qu'Ercosplan a étudié la conception des barrages avec un noyau de bentonite : il s'agit de la partie centrale de cet ouvrage, d'une longueur de six mètres, positionnée entre deux massifs de béton sur lesquels la bentonite viendra s'appuyer lorsque, si le phénomène se produit, elle sera imprégnée de saumure et qu'Ercosplan réalisera en 2014 une étude d'implantation précise des barrages dans les galeries pour laquelle elle viendra sur place et s'appuiera sur la configuration réelle.

Il ajoute que la construction d'un barrage pilote est également prévu en 2014 pour tester sa constructibilité et la mise en place des briques de bentonite. Il montre la photo d'un assemblage de briques de bentonite tel qu'il est réalisé dans les stockages de déchets industriels en Allemagne.

Nicolas Camous passe la parole aux participants.

Michel Sordi précise qu'un exemple proche, qui remonte à une vingtaine d'années, est celui du terril des chimiques de Thann et Mulhouse, qui larguaient des polluants dans la nappe phréatique : une paroi moulée a été réalisée, c'est le terril, ainsi qu'une grosse tranchée, périphérique, qui descend à 23 ou 24 mètres jusqu'aux couches étanches et est remplie de bentonite.

Il explique que les eaux de percolation sont pompées, traitées dans une station et renvoyées ensuite vers la Thur et que des piézomètres sont installés en aval : ils permettent de voir, sur de nombreuses années, que la qualité de la nappe va en s'améliorant et que ce système fonctionne bien.

Pierre Berest explique que la plupart des pays retiennent, et presque même tous, la bentonite pour réaliser des serrements ou des scellements soit au plus près des colis, soit pour fermer les galeries au moment de la fermeture définitive : c'est le cas de la Suède, de la Finlande, de la France, de la Suisse avec des essais réalisés au Mont Terri, du Canada qui voulait stocker dans le granite et a réalisé un essai in situ échelle 1, en vraie grandeur. Il précise que ces essais en vraie grandeur sont assez difficiles et toujours de longue haleine, parce qu'il faut prendre le temps de saturer la bentonite en eau et que cette opération est longue quand il y a des grandes masses.

Il explique qu'en France l'Andra a commencé un essai il y a un an et demi environ dans le laboratoire souterrain de Bure, que l'IRSN, l'Institut de Recherche et de Sécurité Nucléaire, fait des essais à plus petite échelle, donc plus rapides, dans son laboratoire de Tournemire dans le Sud-Ouest de la France et que le Commissariat de l'Energie Atomique réalise depuis une dizaine d'années des essais nombreux de compatibilité chimique de la bentonite, notamment des compatibilités entre la bentonite et le béton, la bentonite et le métal, etc. qui ne s'appliquent certes pas au présent sujet.

Il précise que ces différents exemples montrent que la bentonite est le matériau privilégié par ceux qui veulent stocker des déchets radioactifs.

Sandrine Bélier demande si ces différents essais réalisés dans d'autres pays donnent un retour d'expérience et du recul sur des sols salins, correspondant à l'environnement très particulier des anciennes mines de potasse d'Alsace.

Pierre Berest indique savoir que le seul stockage de déchets radioactifs existant au monde, sauf peut-être en Russie, est un stockage du WIPP (NDLR : Waste Isolation Pilot Plant) au Nouveau-Mexique, qui se trouve dans une mine de sel à 600 mètres de profondeur. Le WIPP prévoit à la fin de fermer en plaçant une série de couches de matériaux, dont des matériaux argileux de ce type. Il explique que dans le domaine des déchets en Allemagne, on étudie des scellements de béton de sel résistant, le béton Sorel qui agrège du MGO, du sel broyé et des solutions salines de MGCL2.

Il explique que l'avantage théorique que présente la bentonite est qu'elle est un matériau qui gonfle (au contraire du béton qu'il vient de citer et connaît ensuite un petit retrait) : avec autour de la galerie une zone un peu affaiblie qui se forme, qui peut être un peu plus perméable que le sel naturel, et avec le gonflement de la bentonite, une poussée forte est exercée sur le sel qui permet, si l'on peut dire, de le cicatrifier.

Il rappelle qu'il évoquait le contact bentonite métal et bentonite béton de revêtement, problème qui existe pour le stockage de déchets radioactifs mais qui n'existe pas à StocaMine puisqu'il n'y a pas de revêtement de béton et qu'il n'y a pas non plus de pose de parties métalliques, et indique que les réactions chimiques bentonite avec saumure sont un sujet important.

Marcos Buser rappelle qu'il était, durant quatorze ans, président de l'Autorité de surveillance du laboratoire international du Mont Terri et qu'il a autorisé dans ce laboratoire les expériences avec la bentonite. Il précise que ces expériences commencent, mais que les résultats ne sont pas encore concluants car il manque le long terme pour obtenir une évaluation scientifique qui tienne.

Il relève que dans ce type de galeries, comme à StocaMine, il existe des zones endommagées par le creusement, que l'eau va toujours là où elle peut rapidement et que les gonflements interviennent à

partir du moment où la saumure entre en contact avec la bentonite. Il relève également que les briques en bentonite montrées ne sont pas saturées et que s'il y a re-saturation artificielle, des écoulements traversent : les tests au Mont Terri donnent des problèmes majeurs de réalisation de ces scellements en bentonite.

Il pense qu'il faut avoir une assurance plus élevée que 100 % que le scellement fonctionne, au risque sinon de se trouver devant un problème complètement nouveau : si le scellement ne fonctionne pas, il y a ennoyage relativement rapide du site de stockage et un tel scénario n'est pas acceptable.

Etienne Chamik indique ne pas remettre en question l'étanchéité de la bentonite, mais que dans la réalité des mines de potasse, elle va appuyer contre les parements derrière lesquels, comme le savent tous ceux qui étaient au fond, il y a des décollements et des vides et que, dans ce contexte, l'eau ne demandera pas de passer par la bentonite.

Il indique qu'à la réunion publique de Wittenheim, le représentant de l'INERIS a expliqué que l'eau ne passe pas par les puits qui sont étanches mais qu'elle descend par le contour des puits qui est creux. Il relève que le coût de la pose des bentonites est de 55 millions sans avoir de garanties que cela retarde vraiment l'arrivée d'eau.

Jean-Claude Pinte explique que la bentonite a des pouvoirs de gonflement très importants, qui peuvent soulever des ouvrages parce que les pressions de gonflements sont très fortes. Sur le plan chimique, la question s'est notamment posée dans le stockage des déchets car, au contact de la bentonite, il ne s'agit pas d'eau mais de lixiviats, chargés en sels. La question s'est évidemment posée de savoir comment réagiront les barrages dans ce milieu salin.

Il explique que de nombreux essais ont été réalisés par l'INSA de Lyon ou par GRS et qu'en recherchant CFG Association (Comité Français des Géosynthétiques) sur Internet, pour ceux qui voudraient regarder par eux-mêmes, on trouve quantité de colloques sur le sujet et de nombreuses publications qui parlent des géosynthétiques bentonitiques, de leurs tenues, et de leurs tenues aux sels.

Il explique que l'on sait que le sel influe négativement sur la pression de gonflement de la bentonite ; le pouvoir de gonflement est plus faible mais il existe toujours. Il précise que la perméabilité d'un matériau est aussi liée à sa densité, que plus on appuie dessus plus il est dense. Aujourd'hui les galeries de StocaMine se referment, donc également là où seront placées les barrages de briques de bentonite ; la pression va s'appliquer sur les briques de bentonite, augmenter la contrainte et donc diminuer la perméabilité en s'opposant au gonflement. L'objectif est de s'opposer au gonflement par la contrainte.

Il précise, à titre de comparaison, que l'on place systématiquement, au dessus d'un géosynthétique bentonitique, 50 centimètres de matériaux pour que le gonflement rencontre une opposition : à ce moment-là, le matériau se serre et diminue encore en perméabilité.

Marcos Buser attire l'attention sur le fait qu'il y a des évolutions avec toutes ces expériences en bentonite dans le monde des déchets, mais qu'il n'y a de preuves scientifiques aujourd'hui et qu'il est dangereux d'appliquer une technique qui n'est pas encore éprouvée.

Il considère que le mouvement des eaux à travers les parois par d'autres cheminements la conduira à revenir sur l'ancien horizon d'exploitation des MDPA, qui n'est pas fermé, cet horizon pouvant jouer le rôle de second cheminement des eaux.

Il insiste sur le fait qu'il n'aimerait pas mettre une technologie en place dans un cadre comme StocaMine sans avoir l'assurance qu'elle fonctionne, au risque sinon de retrouver le même problème qu'en 1997, à savoir qu'on a dit qu'on pouvait gérer une installation de façon sûre, qu'on voit aujourd'hui qu'on n'a pas pu le faire et qu'il faut éviter à tout prix que cela se reproduise.

Alain Rollet indique que tous les experts consultés connaissent la bentonite et connaissent cette qualité d'imperméabilité, surtout sous forte contrainte, et que, comme l'a dit Jean-Claude Pinte, le

fluage des galeries fait qu'elles se referment malheureusement, mais qu'il y a fluage aussi à l'endroit où les barrages vont être réalisés et que ce dernier va recompresser complètement la zone des barrages : cela donnera une bentonite extrêmement bien compactée avant que la première eau n'arrive.

Pour ce qui concerne la zone fracturée qui se trouve toujours autour d'une galerie creusée, il est certain que si l'on place un barrage, on ne voudrait pas que l'eau passe à côté à travers les fractures : l'objectif en conséquence est de tenir compte des mouvements de terrain qui se produiront d'ici l'arrivée de l'eau et de vérifier si les terrains auront repris leurs propriétés initiales, ce qui est l'objet de l'étude d'ITASCA, qui est mise à disposition sur le site de la concertation.

Il explique que la conclusion de l'étude d'ITASCA est que, vu la vitesse de convergence des terrains au niveau du stockage, les terrains auront retrouvé quasiment leurs propriétés naturelles en matière d'imperméabilité dans une quinzaine d'années, ce qui est un résultat extrêmement important.

Jacky Roman répond à l'intervention de M. Chamik sur la fissuration du massif, et indique qu'il est bien évidemment prévu, au moment de la construction d'un barrage et à son emplacement, de sur-excaver le massif pour enlever les parties déconsolidées sur une épaisseur de 50 cm à 1 m.

Pierre Berest précise qu'étant scientifique il se trouve dans le même état d'esprit que Marcos Buser et que plus il y a de preuves, plus il est content, mais qu'en ce qui concerne la bentonite, les Canadiens ont fait il y a une dizaine d'années un essai échelle 1 dans une galerie de grand diamètre (de l'ordre de 5 mètres) dans le laboratoire profond du lac du Bonnet et que la lecture du rapport d'étude montrait qu'ils étaient relativement contents.

Il ajoute que les Finlandais et les Suédois utilisent la bentonite au plus près des colis dans leur concept de stockage de déchets radioactifs et que la mise en œuvre de stockages a été autorisée dans ces deux pays-là par les autorités de sûreté et les autorités politiques.

Il considère que ce sont des éléments qu'il faut aussi porter au dossier même s'il n'est jamais contre faire des essais. Il indique qu'il y a plusieurs stockages en Allemagne contenant des déchets chimiques et industriels avec des tonnages beaucoup plus grands qu'à StocaMine, qu'on envisage de mettre une partie des déchets de StocaMine là-bas, mais qu'il n'a jamais réussi à avoir une idée très claire de la façon dont la fermeture s'opérait – et demande à Marcos Buser s'il dispose de cette information. Il rappelle que le concept allemand est la mine sèche, qu'il est considéré qu'il n'y a pas d'eau qui entre dans la mine parce que des bouchons imperméables sont placés dans les puits.

Etienne Chamik considère qu'on oublie qu'on se trouve dans un gruyère à StocaMine, avec des trous du parement, du toit, du sol et que de l'eau passera par toutes les galeries de l'ancienne exploitation.

Il explique qu'à la création de StocaMine il a été dit qu'il n'y aurait jamais de contact entre le stockage et les mines de potasse, mais que lors de l'incendie, les mineurs sont sortis car la fumée a traversé les barrages et que là où la fumée est passée, l'eau pourra passer.

Marcos Buser précise que l'Allemagne a eu une recherche approfondie sur les fermetures de puits et aussi des voies d'accès, et que la fermeture des voies d'accès à travers le béton de sel, qui a été mentionnée par Pierre Berest, est une affaire extrêmement délicate.

Il considère que ce n'est pas parce que les Finlandais et les Suédois ont autorisé un projet que le projet est bon. Il juge indispensable d'avoir la certitude sur le fonctionnement des fermetures à travers des expériences scientifiques long terme, de l'ordre de 20 à 50 ans.

Pierre Berest indique comprendre que l'appréciation de Marcos Buser sur les scellements est la même à StocaMine que pour les scellements réalisés en Allemagne et que Marcos Buser doute de l'imperméabilité à la fois pour ce qui serait fait à StocaMine que dans les puits en Allemagne.

Alain Rollet explique qu'il a été mis en place un barrage entre Sondershausen et Immenrode, qui est une ancienne zone d'exploitation qui connaît des venues d'eaux, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de problème à court terme de venues d'eaux à Sondershausen ni à très long terme de venues d'eaux polluées du stockage de Sondershausen vers Immenrode.

Il précise que ce barrage est de même conception à base de bentonite que les barrages proposés pour StocaMine, et qu'il s'agit d'un exemple assez conséquent réalisé en Allemagne en 2008, et qui maintient le stockage de Sondershausen sec pour les années futures.

Yan Flory demande une précision à M. Berest sur le rapport du COPIL, dans lequel il est signalé que les barrages de bentonite ne feront que retarder les venues d'eau, ce qui signifie donc que ce n'est pas la solution idéale. Il s'étonne que dans le rapport du COPIL, non seulement Pierre Berest ne doute pas, mais affirme que l'ennoyage se fera inéluctablement et que la bentonite ne fera que retarder la remontée de la saumure, alors qu'il semble dire aujourd'hui que cette solution tiendrait la route.

Alain Rollet répond que personne n'a jamais eu la prétention de dire qu'il peut exister un barrage absolument étanche à 100 %. Il explique que des mesures de perméabilité des terrains ont été réalisées entre le stockage et les vieux travaux du dessus et ont montré des perméabilités inférieures à dix puissance moins 20 mètres carrés pour le sel en place, ce qui signifie que les terrains sont donc de très bonne qualité au-dessus du stockage.

Il explique que vu les expériences de laboratoire et les propositions des fournisseurs, il est prévu une perméabilité de dix puissance moins 19 mètres carrés au niveau de la bentonite, ce qui veut qu'à très très long terme on ne nie qu'il puisse y avoir de l'eau qui passe à travers la bentonite.

Il explique qu'il s'agira de débits extrêmement faibles et l'utilisation des barrages en bentonite, telle qu'elle est préconisée par l'INERIS, ne consiste pas à dire qu'avec les barrages on obtiendra une étanchéification absolue, mais que cela retarde tellement longtemps dans le temps l'arrivée de l'eau et limite le débit de telle façon que le stockage risque de se remplir, mais à très très long terme ; en sens inverse, si jamais les terrains qui entourent le stockage ont encore suffisamment de force pour se refermer sur le stockage, il y aurait un tout petit débit sous la pression des terrains, mais cela dans plus de 1 000 ans.

Il explique que l'objectif des barrages, en prenant un panel d'hypothèses très sécuritaires pour être sûrs qu'il n'y aura pas d'impacts significatifs sur la nappe, est de retarder le moment où les terrains convergeront sur les vides résiduels au sein du stockage et pourraient expulser des quantités de saumure polluées afin de profiter de la réduction de cette convergence avec le temps.

Denis Rieseemann indique que s'il est obtenu un déstockage le plus abouti possible, il n'y aura plus à discuter ici des vertus de la bentonite.

Michel Sordi demande s'il est possible de monter la maçonnerie de bentonite à mi-hauteur puis de la « couler » sous forme liquide comme dans des parois moulées pour enfermer tous les big-bags, avant de terminer la maçonnerie.

Jean-Claude Pinte répond que cette solution a été examinée par des spécialistes de l'injection qui ont visité le site, et qu'ils ont répondu que ce serait un leurre d'imaginer parvenir à un bon remplissage par de la bentonite de cette manière.

Il ajoute qu'il ne faut pas imaginer la brique de bentonite comme une brique classique, mais que l'objectif est d'obtenir quelque chose de très dense au départ. En effet, le matériau mis en vrac perdrait beaucoup d'énergie à se densifier ; l'intérêt est donc de placer le matériau bentonitique sous une forme la plus dense possible. C'est pourquoi on utilise les briques de bentonite moulées à des pressions importantes pour renforcer leur densité et pour qu'elles aient le potentiel de gonflement maximum.

Régis Absolu demande à quelle date est prévue la réalisation du premier barrage en bentonite.

Jacky Roman répond que la date est 2017.

Michel Eidenschenck considère que le débat n'est jamais inutile mais que toutes ces discussions et ces échanges sont les mêmes que depuis trois ans, ont été les mêmes le 14 octobre 2011 et qu'il n'a rien appris de plus. Il considère qu'Alain Rollet vient de faire la conclusion en disant que les barrages de bentonite ne font que retarder et que c'est cela qui a déterminé les positions des uns et des autres, les élus, le Collectif, le Conseil régional, le Conseil général.

Il explique que la mine Joseph Else, qui a été exploitée longtemps d'ailleurs avant la mine Amélie, a des galeries partout et que c'est parce qu'on dit bien que cela ne sera que retardé que tous se sont positionnés sur la question du principe de précaution. Personne ne pouvant dire aujourd'hui qu'il y aura une étanchéité parfaite, cela pose la question de principe : quelle décision on prend aujourd'hui et de quelles façons on met ou pas en danger la qualité de la nappe phréatique pour les générations futures, qui est la seule vraie question.

Jean-Marie Dubel considère que cette discussion sur la bentonite est « pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ». Il demande combien de tonnes de déchets peuvent être sorties avec le prix de 45 millions de ces barrages de bentonite, et demande que les déchets soient sortis au lieu de dépenser des sommes folles pour un résultat aléatoire.

Sandrine Bélier considère que comme le premier barrage est prévu en 2017, les choses peuvent évoluer. Elle a le sentiment, même si on est en procédure de concertation, que la décision du confinement a déjà été prise et constate qu'il n'y a pas de risques zéro même avec cette solution absolument étonnante scientifiquement et qui pourrait faire l'objet d'expérimentations sur le site de StocaMine.

Elle considère que ce n'est pas parce qu'il n'a pas encore été présenté de scénario de déstockage total – tout de même porté politiquement – qu'il ne répond pas à une vraie préoccupation de la population et espère que son absence dans cette concertation-ci n'indique pas que le débat est forcément clos.

4. Questions d'ordre minier

Jacky Roman présente les éléments de réponse sur la galerie d'exutoire : les terrains dans lesquels est implanté le stockage s'approfondissent vers le nord, donc du bas vers le haut de la figure qui est projetée, et donc face à une venue éventuelle d'eau par les deux puits Joseph et Else qui sont les deux puits encore ouverts sur le site.

Il explique que ces puits vont être fermés de manière étanche en améliorant la technique qui a été mise en œuvre dans les treize autres puits du secteur ; toutefois à supposer que l'étanchéité ne soit pas parfaite, que de l'eau soit susceptible d'arriver par ces puits et pour éviter qu'elle ne commence à s'accumuler le long des barrages qui sont plus bas dans le stockage, il est prévu de creuser ce tronçon de galerie (NDLR : galerie d'exutoire) qui permettra aux eaux qui arriveront de descendre vers la partie Nord du secteur Ouest auquel appartient la mine Amélie.

Alain Rollet présente les éléments de réponse sur les garanties sur le long terme : il s'agit des garanties présentes sur tous les sites miniers en France puisque le dispositif a été mis en place depuis 2006. L'Etat a alors créé le Département Prévention et Sécurité Minière (DPSM) au sein du BRGM. Le DPSM organise une grande quantité de contrôles en France destinés à suivre l'évolution de la situation de toutes les mines françaises, dont beaucoup sont d'ailleurs en cours d'ennoyage actuellement.

Il précise que le DPSM a été créé pour pouvoir réaliser ces surveillances et continuer à gérer les installations de sécurité en particulier vis-à-vis des eaux, ce qui se fait en Alsace avec les stations de pompage des eaux et le traitement résiduel de la nappe phréatique vis-à-vis de la salure.

Il explique qu'une centaine de personnes réalisent ces opérations pour toute la France, en s'appuyant sur des sous-traitants. Le DPSM va aussi suivre en permanence la remontée des eaux dans les mines du Bassin potassique, ce qui peut induire d'autres risques sans doute plus conséquents que le risque StocaMine comme par exemple ceux de débousses de puits (si le contenu du puits s'enfonçait dans la mine, cela peut créer des cônes d'effondrement).

Il ajoute que plus de 2 000 puits sont à suivre en France et une quinzaine dans le secteur de StocaMine. Ce suivi intègre des suivis piézométriques et des suivis d'évolution de la situation au sein de la mine pour lesquels on mesure à la fois l'évolution du niveau de l'eau et l'évolution de la qualité de l'eau, comme cela se fait sur d'autres mines en France. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un dispositif véritablement onéreux par rapport à ce que le BRGM commence à faire dans le Bassin potassique depuis septembre 2011, moment où les MDPA lui ont transféré cette surveillance.

Jean-Claude Pinte présente les éléments de réponse sur les hypothèses prises par l'INERIS sur l'ennoyage : ces hypothèses sont basées sur des données mesurées, qui existent sur la convergence des vides miniers, et sur des suivis en surface des affaissements qui permettent d'estimer un volume de vides résiduel.

Il explique que la vitesse de montée de l'eau au sein de la mine est liée d'une part au débit qui entre dans la mine, d'autre part au volume de vides disponibles ; le volume de vide initial est connu et correspond à ce qui a été extrait. Aujourd'hui, il s'agit d'associer les vides résiduels (qui se réduisent car la mine se referme) au débit entrant. Il explique que sur la base de données mesurées au sein de la mine et au sein du stockage, on a pu évaluer la vitesse de convergence, donc à quelle vitesse les vides se referment, et que le plus difficile est d'estimer à quelle vitesse monte l'eau.

Sachant qu'il n'y a pas forcément d'accord entre spécialistes sur le débit d'entrée, il explique que l'INERIS a choisi de prendre un débit très sécuritaire en considérant qu'il entre dans la mine à peu près le même débit qu'au moment de l'exhaure en exploitation. Il comprend qu'on puisse considérer que cette prudence est très exagérée, mais qu'à partir du moment où un scientifique n'est pas capable d'estimer une valeur le plus justement possible, il se doit de prendre les précautions nécessaires, soit ici de prendre le débit le plus important, pour disposer de la sécurité maximum sur ce terme.

Il explique qu'une fois le volume de vides à remplir et la vitesse de montée des eaux connus, le calcul indique que l'eau arrivera au niveau du stockage en à peu près 240 ans, puis qu'elle mettra 60 ans à remplir le reste des vides, puits compris, pour arriver au contact de la nappe d'Alsace en surface.

Il ajoute que la mise en place de barrages a pour objectif de ralentir l'entrée de la saumure dans le stockage et de ralentir la sortie de la saumure polluée du stockage d'à peu près 400, 500, 600 ou 700 ans et qu'à cet horizon, il y aura donc une sécurité suffisante vis-à-vis de la nappe d'Alsace.

Alain Dorison demande si Jean-Claude Pinte peut expliquer comment le fait de retarder l'entrée de l'eau dans le barrage réduit les concentrations qui en sortent in fine.

Jean-Claude Pinte explique que les concentrations sont réduites parce que le moteur de la sortie de saumure est la mine qui se ferme et qu'elle se ferme de plus en plus lentement, y compris dans le stockage ; en conséquence le débit qui pourrait sortir au niveau des puits sera de plus en plus faible, sachant qu'un jour, quand la mine aura terminé de se fermer, plus rien ne sortira.

Nicolas Camous passe la parole aux participants.

Bernard Meyer rappelle que le contrôle long terme était une préoccupation au sein du comité de pilotage qui a donné lieu à beaucoup de réflexions en son sein, et trouve que la structure qu'a décrite Alain Rollet (NDLR : DPSM du BRGM) est techniquement parfaite pour suivre l'ensemble du problème minier en France.

Il considère toutefois que la réponse est politique et profite de la présence des représentants du Parlement Européen et du Parlement français pour indiquer que la préoccupation du comité de

pilotage a été de garantir que cette structure soit maintenue au-delà de tous les gouvernements, de tous les parlements, de toutes les économies, et qu'il serait bon que les élus puissent réfléchir à ce qu'ils pourraient faire pour verrouiller le fait que ces structures continuent à travailler au-delà des siècles.

Il ajoute aux propos de Jean-Claude Pinte qu'on peut utiliser l'exemple d'un phénomène de seringue : l'eau ne montera pas toute seule, mais montera parce qu'on appuie dessus comme dans une seringue et la technique proposée permet d'éviter que cet effet seringue ait lieu avec des déchets encapsulés et le fait qu'il n'y ait plus de pression qui fasse remonter l'eau.

Jean-Marie Dubel demande si, lorsqu'on dit que les galeries de mine sont fermées au bout de 100 ans, il s'agit bien de l'ensemble des galeries, mine et stockage, et pense que oui. Il explique que si au bout d'un siècle les galeries sont fermées, la saumure contenue dans ces galeries est en contact automatiquement avec l'aire de stockage et que les barrages de bentonite du stockage n'étant que des bouchons, l'eau passera par les terrains fracturés au dessus, donc sur le toit, sur le mur, et sur les parois, et que c'est ce que pensent le Collectif et les mineurs de potasse.

Marcos Buser pense que les prévisions sur les rentrées d'eau sur le long terme dans des installations comme StocaMine sont extrêmement incertaines et qu'il faut faire attention aux modèles qui disent qu'on aura une certitude de fermeture d'ici à 100, 150, ou 300 ans sur la base des données disponibles aujourd'hui. Il considère que ce sont des phénomènes complexes et qu'on ne dispose pas du suivi scientifique aujourd'hui. Il rappelle l'exemple d'Asse où on disait qu'il n'y aurait jamais d'eau alors que c'est le cas aujourd'hui.

Il considère que la remarque de Bernard Meyer sur le suivi long terme par des institutions est très importante. Il indique avoir fait une analyse sur ce sujet dans le domaine du nucléaire publiée sur le site de l'Agence de l'énergie nucléaire de l'OECD (NDLR : OCDE) et qu'il s'agit d'une question clé pour la sécurité long terme.

Il explique que l'ancien niveau de l'exploitation de la potasse à +23 mètres de StocaMine a de forte chance de rester perméable à l'eau et que la question de l'étanchéité de ce niveau de foudroyage est majeure : s'il n'est pas étanche, les barrages sur le niveau de StocaMine ne serviront à rien.

Alain Rollet répond à l'affirmation de M. Chamik sur le passage de la fumée et explique qu'à partir du moment où l'on place les ventilateurs principaux au fond d'une mine, il ne faut pas s'attendre en cas d'incident dans une partie quelconque de la mine à ce que les autres parties ne soient pas affectées, dans la mesure où il y a systématiquement des court-circuit d'aérage entre l'entrée et le retour d'air.

Sur la question des galeries qui seront fermées dans 100 ans, il explique que si toutes les galeries étaient fermées dans 100 ans, il n'y aurait aucun problème pour le stockage et que ce n'est pas ce que disent les études : elles disent que la mine comporte énormément de vides, estimés prudemment par l'INERIS à 20 % des mètres cubes de minerai exploités, ce qui représente pour le secteur Ouest près de quarante millions de mètres cubes et qu'on est encore très loin d'avoir des vides refermés : les derniers sondages réalisés à 900 mètres de profondeur ou à 500 mètres montrent qu'il existe bien toujours des vides résiduels importants.

Concernant les prévisions d'entrées d'eau sur le long terme, il explique que les hypothèses prises ont été basées sur la connaissance des débits d'eau historiques et que l'on se rend compte que l'eau monte beaucoup moins vite et que cela va mettre beaucoup plus de temps, ce qui est généralement le constat dans toutes les mines qu'on suit.

Sur la question du maintien des structures, il indique que si l'Etat et toute structure étatique disparaissent, il n'y aura plus non plus de contrôle des CET de classe 1 ou des digues le long du Rhône et que dans ce cas la problématique de StocaMine ne sera certainement pas la plus importante.

Il indique que la question du niveau +23 avait été abordée par le comité de pilotage qui avait demandé de vérifier qu'il ne puisse pas y avoir de risque de fuite de communication entre les vieux travaux miniers supérieurs et le stockage et que ce sujet est présent également dans le rapport de l'INERIS. Il précise qu'il s'agit de 23 mètres de terrains salifères, marneux et anhydriteux, qu'une campagne de mesure de perméabilité dans le haut toit du stockage a été conduite et qu'elle montre que les perméabilités sont de très bonnes qualités, les terrains étant étanches entre le stockage et la taille supérieure.

Il précise que l'INERIS a néanmoins préconisé à l'exploitant, par prudence, de remplir au moment de la fermeture toutes les galeries vides du stockage avec un coulis de béton maigre pour éviter de surfragiliser le toit du stockage et pour le protéger entre le stockage et le niveau de la taille supérieure. Il confirme que c'est bien ce qui est prévu et que les mesures de perméabilité ont été réalisées par la société allemande IBEWA.

(Interventions hors micro).

Alain Rollet confirme que ce forage était prévu jusqu'à la couche inférieure de potasse mais a dû être interrompu à 900 mètres de profondeur, dans les vieux travaux de la couche supérieure de potasse. Il a néanmoins démontré deux choses : qu'à 900 mètres de profondeur, il se trouve toujours des vides considérables, plus importants que les hypothèses sécuritaires prises par l'INERIS, qui estimait qu'il n'y avait plus de vides en dessous de 750 m de profondeur, et qu'on n'a pas trouvé d'eau, ce qui veut dire concrètement qu'il n'y a pas encore d'eau au niveau 900 mètres de profondeur dans la mine Amélie.

5. Questions relatives aux études des réactions physico-chimiques des déchets

Jean-Claude Pinte présente les éléments de réponse sur l'ACV (Analyse du Cycle de Vie). Il précise qu'ACV et analyse du risque sont deux choses différentes : l'ACV est une méthode normalisée, internationalement reconnue, permettant d'examiner un scénario du début à la fin. Il s'agit ici de suivre le ou les scénarios concernant les déchets du point de départ au point d'arrivée en prenant en compte les risques du point de déstockage jusqu'au restockage, comprenant toutes les manipulations y compris le transport.

Il explique que cette démarche d'analyse se base sur des éléments connus ou des éléments statistiques (statistiques d'accidentologie en mines, d'accidentologie en transports routiers, des concentrations en polluants...) et que ces données ont été appliquées à l'ensemble des scénarios en prenant en compte la totalité des phénomènes (y compris l'eau bue éventuellement par un enfant dans un puits, la végétation, etc.).

Il ajoute que l'Analyse du Cycle de Vie permet de s'assurer que l'évaluation est bien faite du début à la fin de chaque scénario. Reste un problème à résoudre : additionner en termes de risques, par exemple, un accident de la route avec une pollution de nappe et avec quelqu'un qui boirait de l'eau. Il explique que pour y remédier et pouvoir associer des données disparates, des indicateurs globaux de risque ont été pris : le DALY (santé humaine) et le PDF.m².an (biodiversité), indicateurs internationalement reconnus et utilisés par l'OMS.

Sur la question du logiciel Phreeq C, il invite à lire la réponse dans le dossier, en précisant que c'est Pierre Toulhoat, directeur scientifique de l'INERIS et géochimiste, qui a rédigé cette réponse. Il poursuit sur les phénols en indiquant que cela n'est pas mesurable par fluorescence X et n'a pas été mesuré, mais qu'en revanche l'INERIS a réalisé des mesures de gaz au fond de la mine et que les mesures de gaz réalisées donnaient des concentrations de 0,6 microgramme par litre (NDLR : en concentration dans l'air).

Il ajoute qu'à partir du moment où la VLE 8 heures est de 7,8 milligrammes par litre, c'est-à-dire presque 10 000 fois supérieure, il a été décidé à la suite de l'analyse de risque de ne pas se

concentrer sur ce phénomène là mais d'analyser les phénomènes majeurs à savoir le mercure, pour faire en sorte que sa concentration soit la plus basse possible.

Nicolas Camous passe la parole aux participants.

Bernard Meyer explique que M. Toulhoat avait expliqué au comité de pilotage la priorité donnée au mercure, sachant que toutes les substances analysées étaient quasi insolubles, tandis qu'il n'avait pas d'éléments permettant de dire que le mercure ne soit pas soluble. Il explique que Pierre Toulhoat avait donc pris pour hypothèse majorante que le mercure est soluble et qu'il se dissolvait instantanément dans la totalité de l'eau salée.

Jean-Claude Pinte précise que tout le mercure n'est certainement pas soluble, mais que comme il n'y a pas d'élément géochimique fondé permettant de dire que le mercure ne va pas se dissoudre, le choix a été de dire qu'il se dissout. Il comprend que cela ne plaise pas à tout le monde de dire que tout le mercure va se dissoudre, mais, en termes d'analyse du risque, on se place ainsi du côté de la sécurité.

Josiane Kieffer indique que les sels de mercure sont toxiques et que les solutions de mercure sont toxiques tout autant que le mercure brut.

Yan Flory précise qu'il lui semblait qu'il avait été décidé de stocker au fond d'une mine sèche ces éléments susceptibles d'être solubles et que c'était pour cette raison qu'on ne pouvait pas les laisser en surface.

Jean-Claude Pinte explique que les déchets descendus au fond de la mine sont des déchets qui, à l'instant où ils étaient produits, ne pouvaient pas être stockés dans des sites de classe 3, classe 2 ou classe 1 (classification en vigueur antérieurement). En effet, ces déchets étaient considérés comme ultimes et dangereux pour lesquels il n'y avait pas de solutions de traitement ou valorisation.

(Discussions hors micro).

Alain Dorison précise qu'il y a deux types de polluants, de sels retenus : ceux qui sont indéfiniment solubles dans l'eau quelle que soit la quantité d'eau présente, comme par exemple le sel de cuisine qui se dissoudra toujours quelle que soit sa quantité, et d'autres au contraire dont la solubilité est très limitée.

Jean-Claude Pinte indique que la dissolution dans l'eau n'est pas la même que dans le complexe saumure : la dissolution dans la saumure est plus difficile et certaines substances vont se dissoudre, d'autres non. Le mercure risquant de se dissoudre, il explique que l'INERIS a considéré qu'il se dissolvait complètement mais qu'en revanche le plomb ne se dissoudra pas, le cadmium un petit peu, le bismuth pas du tout, le cobalt pas du tout, etc.

Gilbert Wolf rappelle que les critères d'acceptabilité des déchets vis-à-vis de l'arrêté de StocaMine reposaient sur la toxicité et que le critère de solubilité des déchets n'a jamais été pris en compte dans l'arrêté.

Marcos Buser rappelle qu'auparavant tous les déchets spéciaux étaient mis en décharges en scellant, comme par exemple avec les déchets de Bonfol ou de Kôlliken, et mis en profondeur, comme cela se passe dans les mines de sels en Allemagne et s'interroge sur la pérennité de cette stratégie. Il indique que la chimie bâloise a par exemple compris cet enjeu et essaie de récupérer au maximum ses déchets voyant que le long terme ne fonctionne pas.

Il estime que nous sommes dans des processus de transition, que les transitions vont très vite et que d'ici à dix ou vingt ans, le monde des déchets va évoluer très rapidement. Il ajoute que la Ville de Genève ou le canton de Genève a décidé de dépolluer tout le canton jusqu'à l'année 2050, qu'il s'agit d'une vision et qu'il pense important d'avoir une vision aussi par rapport à StocaMine.

Alain Rollet indique bien se souvenir de la première réunion du comité de pilotage de StocaMine, au cours de laquelle M. Buser a présenté son intervention à la décharge de Sainte Ursanne. Il rappelle que quand on lui a demandé où ces déchets avaient été envoyés, 10 000 tonnes de déchets, M. Buser a répondu qu'il les avait envoyés à Herfa-Neurode. Il indique ne pas comprendre les positions de M. Buser s'il a envoyé les déchets de Sainte-Ursanne à Herfa-Neurode.

Marcos Buser répond qu'il était personnellement opposé à l'envoi de ces déchets à Herfa-Neurode mais qu'une procédure de traitement thermique et une difficulté technique au niveau de la réutilisation des verres avaient conduit à ce que l'Office Fédéral de l'Environnement n'autorise pas le traitement.

Il précise que la position aussi bien à Sainte-Ursanne que dans d'autres cas est, dans le cas où le traitement n'est pas possible pour le moment, de reconcentrer ces déchets sur des sites et de faire les assainissements ultérieurs. Il indique que la pression vers cela va monter d'ici à dix, vingt, trente années, qu'il y a vingt ans personne de la chimie bâloise ne voulait assainir un site alors qu'aujourd'hui les sites autour de Bâle sont assainis l'un après l'autre. Il considère qu'il ne faut pas fermer les possibilités d'intervenir dans le futur.

Gilbert Wolf indique qu'il ne peut pas laisser dire que la nature des déchets stockés à StocaMine est comparable à ceux de Bonfol car à Bonfol ont été stockées des substances organiques qui n'étaient pas inertes, qui n'étaient pas ultimes, il y avait des solvants inflammables et chlorés dans les produits et que les produits y ont été stockés en vrac, l'ensemble n'ayant rien à voir avec StocaMine.

(Discussions hors micro).

Marcos Buser précise qu'il n'a jamais dit que les déchets étaient comparables à Bonfol.

Gilbert Wolf répond qu'il souhaite qu'il n'y ait pas de confusions.

Marcos Buser explique la situation à Kôlliken, qui était la grande décharge européenne la plus sûre, vendue comme telle dans les années 70 et que des gens de toute l'Europe étaient venus visiter : elle a eu des problèmes 7 ans après et a dû être fermée. Il indique qu'elle contenait des déchets de toutes sortes, organiques, non-organiques, de classe 0 et de classe 1, que certaines zones sont corrodées et d'autres non. Il précise qu'il parle de Kôlliken parce que c'est un bon exemple de la rapide évolution en matière de stratégies d'assainissement.

6. Questions complémentaires

Alain Journet rappelle que la première question posée au nom de la CFE-CGC est : « Comment serait traitée une éventuelle pollution en cas d'incident technique lors des opérations de déstockage ? »

Marcos Buser indique avoir pris acte des documents distribués, qu'il va les étudier et propose, s'il a encore des questions complémentaires, de les adresser à M. Watissee qui les répartirait.

Henri Watissee explique que sa mission de garant de la concertation se termine demain mais que son mail est ouvert et suggère à M. Buser d'envoyer ses questions directement à M. Rollet en le mettant en copie s'il le souhaite.

Marcos Buser indique avoir regardé le document qui s'appelle « déstockage partiel » en annexe sur le site de StocaMine et découvert avec beaucoup de joie une jolie photo d'un engin à pinces issu d'Herfa-Neurode. Il indique que ce n'est pas la technique la plus moderne appliquée à Herfa-Neurode et pense que l'on devrait étudier les engins par exemple à bras télescopique qui s'y trouvent. Il explique qu'il y a à Herfa-Neurode une technique très moderne de récupération ou de mise en place

de déchets et pense qu'il est vraiment intéressant d'aller sur le marché des engins pour voir s'il y a des applications intéressantes pour le cas de StocaMine.

Alain Rollet explique qu'il a suivi la recommandation de M. Buser et a pris contact à la suite de la réunion d'octobre 2011 avec les gens d'Herfa-Neurode, est allé visiter le site d'Herfa-Neurode avec son équipe et a ensuite reçu l'équipe d'Herfa-Neurode à StocaMine.

Il précise que M. Buser ayant dit que les gens d'Herfa-Neurode étaient susceptibles de pratiquer le déstockage, il leur a demandé s'ils pourraient intervenir dans le déstockage de StocaMine mais qu'ils ont très clairement répondu que non, qu'ils ne pratiquaient pas ces expériences et encore moins dans un stockage qui contient pas mal d'amiante.

Il rappelle que pour laisser ouvert toutes les possibilités à l'innovation en matière de déstockage, un appel d'offre européen a été réalisé, qu'une centaine d'entreprises sont allées sur le site internet des marchés européens pour regarder le dossier de candidature, 94 exactement, et que 27 ont retiré le dossier, ce qui n'est pas le cas d'Herfa-Neurode ; en revanche, le représentant du site d'Herfa-Neurode lui a téléphoné tout de suite pour lui demander quand serait passé le marché de restockage.

Il explique que sur les cinq candidatures finalement reçues, trois étaient inadaptées et qu'il est resté deux seules offres à partir desquelles a été sélectionné un opérateur qui s'appelle Saarmontan et qui, en terme de compétences, donnait les meilleures assurances en matière de sécurité.

Il explique que l'exploitant est en train de travailler sur la préparation de ces opérations avec Saarmontan, avec l'Apave, choisi pour l'assister en matière de prévention sécurité et avec le maître d'œuvre BG-MSE, spécialisé dans les opérations chimiques et toxiques. Ces opérations sont en train de se préparer en choisissant notamment les meilleurs engins qui conviennent et qui comportent pour certains des éléments télescopiques. Il rassure M. Buser sur le fait que l'imagination est au pouvoir et que les neurones travaillent beaucoup.

Il précise qu'ils travaillent aussi sur les mesures de sécurité à prendre pour pouvoir se lancer dans cette affaire, semble-t-il beaucoup moins évidente que ce qu'on a pu dire auparavant, et que pour être complet sur ce que certains ont dit sur le déstockage et sur des bruits dans la presse indiquant qu'on pouvait déstocker pour 60 millions d'euros et fermer la mine, il attendait que quelqu'un se propose de réaliser tout cela pour 60 millions d'euros. Il ajoute que ce n'est pas ce qui s'est passé dans la pratique alors que les possibilités techniques comme les possibilités financières ont été ouvertes au maximum par cette procédure très large, que la situation en est là et qu'il s'agit maintenant de travailler comme des professionnels sur le déstockage.

Michel Eidenschenck considère qu'un vrai problème se pose pour lui au niveau intellectuel, qui est qu'il y a sur le site des gens qui vont être amenés à réaliser les opérations de déstockage alors qu'ils y sont foncièrement opposés, que tous ceux qui vont piloter le déstockage dans les semaines qui viennent ont toujours présenté le déstockage comme étant de la bêtise.

Il indique qu'il ne fait pas de procès d'intention par rapport à la façon dont les travaux, les conditions de travail et de sécurité des personnels vont se faire, mais que cet état d'esprit lui pose un vrai problème.

Marcos Buser précise qu'Herfa-Neurode ne fait pas d'assainissement sur des sites extérieurs mais qu'ils sont prêts à fournir le savoir-faire pour les opérations de déstockage. Il indique être très heureux d'apprendre que M. Rollet suit ses conseils, qu'il est prêt à ouvrir le débat en direction d'un déstockage total pour celui qui le réalise pour 60 millions d'euros et indique qu'il va s'informer et que s'il trouve son groupe, il lui fera une offre.

Alain Rollet indique que c'est maintenant trop tard, que dans d'autres marchés ultérieurs cela serait sans doute possible. Il rappelle qu'il n'a pas vu M. Buser dans les réponses au marché de maîtrise d'œuvre, ni d'ailleurs Herfa-Neurode.

Il explique avoir eu le responsable technique d'Herfa-Neurode au téléphone, qu'il avait très bien vu que les marchés étaient en train de passer, et qu'il a bien indiqué que seul le restockage l'intéressait.

Il rappelle qu'il s'agit de fonds publics qui impliquent de passer, et c'est normal, par des appels d'offres européens et qu'il constate que ces gens-là n'ont pas répondu parce que ce n'était pas du tout leurs vœux.

Alain Dorison réagit à ce qu'a dit M. Eidenschenck, indique que M. Rollet a ses opinions, mais que depuis qu'il est lui-même dans le dossier, il voit le travail réalisé et le travail en cours pour préparer ce déstockage par l'équipe composée de M. Rollet, de M. Roman, de Mme Schumpp et de leur appui technique et que cela ne lui donne pas l'impression de gens qui ne sont pas décidés à y aller.

Michel Sordi souhaite poursuivre sur cette observation et rassurer peut-être M. Eidenschenck, en expliquant qu'on peut ne pas être d'accord avec une théorie. Il prend l'exemple des rythmes scolaires, et explique qu'il n'est pas convaincu du tout, mais que parce que nous ne sommes pas dans une République bananière et si le gouvernement ne change pas de position, il fera tout pour les mettre en œuvre de la manière la plus correcte possible. Il indique que ce n'est pas parce qu'il n'est pas d'accord avec la mesure qu'il va la saboter.

(Discussions hors micro).

Il précise que c'est la même éthique : à partir du moment où on doit mettre en œuvre, il pense que le travail sera fait et qu'il sera fait du mieux possible.

Il exprime un regret sur le fait qu'on parle de dizaines de millions d'euros alors qu'on est en situation de crise économique avec des entreprises alsaciennes qui manquent de travail. Il rappelle qu'il était intervenu en son temps sur ce thème pour regretter un peu que le travail soit parti à l'extérieur et qu'on n'ait pas pu mieux associer les entreprises alsaciennes dans la dépense des fonds publics.

Alain Rollet indique avoir essayé d'intéresser au marché des entreprises locales, qu'il connaissait aussi, mais que la concurrence sarroise l'a emporté, ce qui ne veut pas dire que si d'autres décisions sont prises ultérieurement il ne sera pas possible d'associer des opérateurs locaux.

Nicolas Camous annonce que la réunion va se conclure.

(Discussions hors micro).

Yan Flory indique que son groupe est très content d'avoir participé à cette réunion et qu'il a découvert que M. Rollet avait un peu d'humour.

Il précise que l'impression qu'il retient de ce débat est qu'il y a des apprentis sorciers, des scientifiques, qui jouent avec une mine, avec des déchets, avec des expériences, avec de la bentonite.

Il explique qu'on apprend dans le dernier inventaire de la nappe phréatique d'Alsace que l'eau est polluée et impropre à la consommation pour pratiquement le quart, ce qui est énorme. Il considère que si on continue dans cette voie-là, on arrivera à se priver définitivement d'une ressource extrêmement importante et aimerait que l'on réfléchisse à tout cela et peut-être que l'on aille au-delà.

Il pense que tout ce qui vient de se dire sur la bentonite, la durée d'écoulement, est très compliqué et que si on avait mis comme objectif le déstockage total, on aurait peut-être pu ne pas entrer dans tous ces détails.

Conclusion d'Henri Watissée, garant de la concertation (16 h 30)

Henri Watissée indique avoir appris beaucoup de choses et considère que la réunion a été très intéressante. Il remercie les différents groupes et participants, qu'il s'agisse du maître d'ouvrage, M. Rollet et son équipe, ou Destocamine, car les engagements réciproques ont été respectés. Il remercie les experts, M. Buser, M. Berest, M. Meyer et M. Pinte. Il remercie également les invités, les élus, qui ont accepté de passer un grand moment dans cette réunion.

En tant que garant dont le but est de faire en sorte que les opinions s'expriment même s'il y a des divergences, il explique avoir l'impression qu'à l'issue de cette concertation un petit bout de dialogue s'est instauré. Il espère y avoir contribué, précise que c'était son but en tout cas et remercie beaucoup les participants sur ce plan-là, car il croit que l'échange a été fructueux et complet.

(Applaudissements).

Question de la salle

Le site de la concertation est-il encore accessible à partir du 15 février ?

Alain Rollet indique que pour respecter les règles de la concertation, il ne pourra pas y avoir de nouveaux apports sur le site après le 15 mais que le site sera toujours accessible au niveau des éléments de réponse, pendant plusieurs mois au moins.

Question de la salle

Qui prend l'initiative d'inviter officiellement la prochaine CLIS ? On a tous donné un avis favorable...

Gilbert Wolf considère qu'il est saisi et indique qu'il fait une demande en ce sens au Préfet lundi matin.







Henri Watissée remercie tout le monde pour cette bonne réunion.

Fin de la réunion : 16 h 35

Annexe




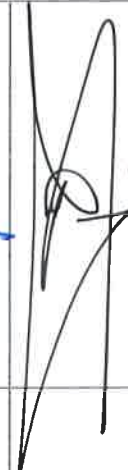



CONCERTATION SUR LA FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN STOCAMINE

Réunion du 14 février 2014

ORGANISME	NOM-PRENOM	FONCTION	EMAIL	SIGNATURE
Collectif Droits camériens	Florey Yone			
II	KIEFER Josiane			
Parlement européen	BELIER Sandrine	Députée européenne	Sandrine.belier@europarl.europa.eu	
COPIL	BEREST PIERRE	Chercheur Ecole Polytechnique	berest@lms.polytechnique.fr	
Syndicat CFE-CGC	JOURNET Alain	Rekruite	alain.journet@cf-cg.fr	
Conseil Général 68	VOGT Pierre	conseiller	pierre.vogt@wanadoo.fr	
INA GmbH Frank	BUTER Marcos	expert	marcos.buter@bluewin.ch	


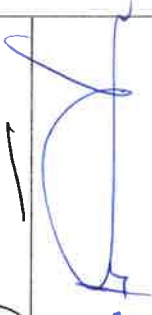

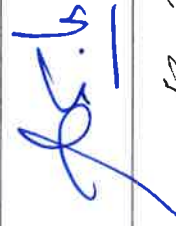



CONCERTATION SUR LA FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN STOCAMINE

Réunion du 14 février 2014

ORGANISME	NOM-PRENOM	FONCTION	EMAIL	SIGNATURE
CCI d'ALSACE COPIL STOCAMINE	NEYER - BERNARD	Expert	b. meyer @ sternu-survivre.com.fr	
NZA	SPIEDEL jo	Inchallah not at Vipers		
Région Alsace	ON EYER Paul	VIPER	jean-paul.omeyer @region-alsace.eu	
	SORDI Noémi	Présidente du Haut Rhin		
	RIESEMANN Suzi	Gain		
ALAVE ALEXÈME	DEIXOUÉ Cécile	Ambassadrice Secrétaire des parents.	g.de. deixoue @ stave.com	
INERIS	Jeanne FINTÉ	Infammy	jean-claude.finte@ ineris.fr	




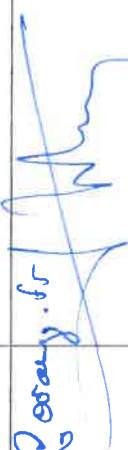



CONCERTATION SUR LA FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN STOCAMINE

Réunion du 14 février 2014

ORGANISME	NOM-PRENOM	FONCTION	EMAIL	SIGNATURE
NDA	Roman			
CGEDD	Dorison Alain	Ingénieur Général des Mines	alain.dorison@developpement-durable.fr	
NDPA	Rollen Alain	Liquidateur	a.rollen@ndpa.fr	
ACCES	ABSOLU Jeji	Collectif Stocamine	absoluregis@wanadoo.fr	
Stocamine	CHAMISE Etienne	Abex de la Clés		
CFTC / AIS	DUBEL Jean Marie	Destocamine	jm.dubel@orange.fr	
CGT	Eidenschenk Michel	Secrétaire GdL		



CONCERTATION SUR LA FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN STOCAMINE

Réunion du 14 février 2014

ORGANISME	NOM-PRENOM	FONCTION	EMAIL	SIGNATURE
Conseil Régional	Antoine HOITÉ	Conseiller Régional Département de Wittenheim	antoine.hoit@wittenheim.fr	
Service Nave	Schillinger Patricia	Secrétaire - Nave Regykeren	schillinger.senat@wittenheim.fr	
DREAL Alsace	WOLF Gilbert	pôle opéros - mine	gilbert.wolf@developpement-durable.rgouv.fr	
garcourc cergy	MAFFREZ		kersi.watnee@ceryg.fr	
MDPA	SONNPP Céline	Service Général	C.sonnpp@mdpa.fr	
Parlement européen	HIRIART Sandra	Ass. Parlementaire	sandra.hiriart@europarl.europa.eu	
Parlement Européen	STRIFFLER Michèle	Députée Européenne	michele.striessler@europarl.europa.eu	

CONCERTATION SUR LA FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN STOCAMINE

Réunion du 14 février 2014

ORGANISME	NOM-PRENOM	FONCTION	EMAIL	SIGNATURE
MENSCOM	CAROUS NICOLAS	Directeur Associé	nicolas.carous@menscom.com	
Heusecom	BENJAMIN VERVAÏQUE	Directrice Associée	vervaïque.bernard@heusecom.com	

6. Les principales questions-réponses de la concertation



**Les principales questions – réponses
de la concertation**

PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN StocAMINE

CONCERTATION PUBLIQUE
15 NOVEMBRE 2013 -15 FÉVRIER 2014

Afin de faciliter la lecture et l'accès aux échanges questions-réponses publiés sur le site de la concertation (www.concertation-stocamine.fr), le présent document reprend les principales questions posées dans le cadre de la concertation ainsi que les réponses apportées par le maître d'ouvrage.

Ce document a donc pour seule vocation de présenter le contenu des questions-réponses ; il ne présente pas les positions exprimées, qui sont bien notées, et ne préjuge pas de ce que sera le bilan de la concertation

Les questions

Cliquez sur une question pour accéder directement à sa réponse

1. La nappe phréatique va-t-elle être polluée ?

1.1. Pourquoi le COPIL et l'INERIS affirment qu'il y aura une pollution de la nappe ?

1.2. Avez-vous mesuré les enjeux Franco-Allemand de protection des nappes phréatiques ?

2. Pouvez-vous garantir qu'il n'y aura pas de pollution de la nappe phréatique ?

3. Quels rôles joueront les barrages de bentonite dans l'objectif de préservation de la nappe phréatique ?

3.1. Quelles sont les caractéristiques des barrages de bentonite ?

4. Comment des déchets enfouis à 500 mètres sous terre peuvent-ils venir polluer une nappe phréatique située à 30 mètres de profondeur ?

5. Le mercure est-il le seul polluant à risque ?

6. Peut-on encore faire confiance aux experts et responsables de StocaMine ?

6.1. Nous ne croyons plus les experts. Les phénomènes constatés aujourd'hui n'avaient pas été imaginés...

6.2. Les analyses présentées aujourd'hui sont-elles crédibles ?

7. Pourra-t-on disposer d'une expertise contradictoire ?

8. Pourquoi ne pas respecter l'engagement de réversibilité ?

9. Pourquoi ne pas appliquer le principe de précaution et tout déstocker ?

10. Pourquoi ne pas retraiter les déchets plutôt que de les restocker ?

11. Pourquoi aucune intervention n'est-elle prévue dans le bloc 15 ?

12. Pourquoi n'y-a-t-il pas de scénario 6 alors qu'il semble réalisable ? Ou pourquoi ne pas tout déstocker ?

13. Pourquoi ne pas sortir tous les colis manipulés (scénarios 1 et 2) ?

14. Connaissez-vous précisément le contenu du stockage ?

15. Quelle est la place accordée au coût des opérations de déstockage dans l'évaluation des scénarios ?

16. Les risques liés aux opérations de déstockage ne sont-ils pas surévalués puisque certains mineurs déclarent qu'ils sauront les maîtriser ?

17. Avez-vous tenu compte des risques sismiques dans l'évaluation des risques de pollution de la nappe phréatique ?

18. Où les déchets vont-ils être restockés ?

19. Quels sont les coûts d'élimination des déchets ?

20. Pourquoi les opérations de déstockage seraient-elles plus risquées que les opérations de stockage précédemment menées ?

21. Comment les opérations de déstockage vont-elles être financées ?

21.1. Pourquoi ne pas appliquer le principe du « pollueur-payeur » et faire payer le groupe Sécché ?

21.2. Pourquoi ne pas utiliser le fonds de garantie pour financer les opérations de fermeture ?

22. Pourquoi les opérations de fermeture n'ont-elles pas débuté alors que StocaMine est fermé depuis 2002 ?

23. Quelles seront les entreprises chargées du déstockage ?

24. Quels étaient l'intérêt et l'objectif du projet StocaMine et plus globalement du stockage en mine de sel ?

25. Qu'est-ce qui a causé l'incendie du bloc 15 ? Les responsables ont-ils été condamnés ?

26. Quel est l'objectif de ce processus de concertation ?

1. La nappe phréatique va-t-elle être polluée ?

L'INERIS indique que, quels que soient les scénarios choisis parmi les 5 étudiés et présentés à la concertation, aucun ne conduit à une pollution de la nappe. Ce serait également le cas si aucun déstockage préalable n'était réalisé.

1.1. Pourquoi le COPIL et l'INERIS affirment qu'il y aura une pollution de la nappe ?

L'idée que la nappe serait irrémédiablement polluée si des déchets restaient dans le stockage s'appuie sur des passages des rapports du Comité de Pilotage (Copil) et de l'INERIS tirés de leur contexte. Cette idée a d'ailleurs entraîné une mise au point du président du Copil, M. Berest, dans un courrier publié sur le site de la concertation le 16 décembre 2013 (page "Vos questions et avis").

L'INERIS a commencé par étudier ce qui risquerait de se passer si on ne faisait rien pour refermer le stockage et a alors indiqué qu'il existait un risque de pollution de la nappe. Mais son travail ne s'est pas arrêté à cette étape, loin de là. L'INERIS a déduit de cette hypothèse de travail, tout comme le Copil, que des mesures complémentaires de fermeture devaient être prises en s'appuyant sur les expériences acquises dans le domaine des stockages souterrains.

C'est exactement ce que nous proposons de mettre en œuvre et c'est pourquoi l'INERIS indique que, quels que soient les scénarios choisis parmi les 5 scénarios présentés à la concertation, aucun ne conduit à une pollution de la nappe. Ce serait également le cas si aucun déstockage préalable n'était réalisé.

Par contre, une étude d'impact sanitaire global, en Alsace comme en Allemagne, à court terme lors des travaux au fond et des transports en surface comme à long terme une fois les déchets définitivement stockés, montre que plus on sortira de déchets de StocaMine pour les restocker dans une autre mine en Allemagne et plus l'impact sanitaire global sera élevé. L'essentiel de l'impact résulte des risques inhérents au transport des déchets toxiques en surface, où des accidents sont régulièrement relevés.

1.2. Avez-vous mesuré les enjeux Franco-Allemand de protection des nappes phréatiques ?

Nous sommes bien d'accord pour dire que sur le dossier StocaMine les enjeux de protection de la nappe phréatique sont communs à la France et l'Allemagne puisque les déchets seront vraisemblablement restockés dans un site Allemand (c'est le cas dans le scénario 1) et que au vu des informations qui leur ont été communiquées, les experts qui se sont prononcés sur le dossier StocaMine considèrent que les conditions de sureté d'un restockage en Allemagne seront du même niveau qu'en France. Tout comme en Alsace, ces mines allemandes sont surmontées d'une nappe phréatique et les configurations géométriques des stockages et géologiques des gisements sont assez similaires.

Les dispositifs de fermeture prévus à StocaMine sont par ailleurs inspirés de l'expérience allemande.

Vous constaterez de ce fait que dans le dossier de concertation (pages d'évaluation des scénarios) nous précisons que toute opération de déstockage réduit le risque de pollution de la nappe en France mais l'augmente en Allemagne.

Si le risque nappe dans un enjeu global France-Allemagne est nul, il faut rappeler que d'après les études comparatives d'impact global sur la santé humaine réalisées par l'INERIS, tout déstockage accroît l'impact de façon significative par rapport à une solution adaptée de confinement sur le site de StocaMine. L'essentiel de l'impact supplémentaire résulte alors des risques inhérents aux opérations de déstockage des déchets et surtout à leur transport en surface.

2. Pouvez-vous garantir qu'il n'y aura pas de pollution de la nappe phréatique ?

Il n'est pas du tout certain que des substances polluantes issues du stockage passent un jour dans la nappe phréatique. Néanmoins, afin d'éviter tout risque de pollution, nous avons pris un certain nombre d'hypothèses majorantes qui maximisent ce risque et nous poussent ainsi à proposer des mesures très sécuritaires. C'est grâce à ce raisonnement que nous pouvons apporter des garanties quant à la maîtrise du risque de pollution de la nappe phréatique.

Des hypothèses qui majorent le risque et vont dans le sens d'une très grande sécurité

L'INERIS a construit une hypothèse de référence pessimiste dans laquelle une remontée de saumure dans la nappe se ferait à l'horizon de 300 ans. Pour maîtriser les risques de pollution, il a proposé, dans le cadre de cette hypothèse pessimiste, des mesures de fermeture renforcées qui permettent d'assurer que la nappe ne sera pas polluée.

Dans le détail, les hypothèses prises sont les suivantes :

- ***L'ennoyage***

Pour caractériser ce phénomène et sa vitesse, l'INERIS a pris des hypothèses très prudentes, à savoir :

- un débit d'ennoyage supérieur à ce que les Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) constataient lors de l'exploitation ;
- une évaluation basse de l'importance des vides miniers et a contrario une évaluation haute de leur vitesse de fermeture tendant à minimiser les volumes disponibles;
- le fait de considérer que la mine Amélie (qui accueille le stockage) n'est pas véritablement isolée de la mine Marie-Louise au niveau de la circulation de la saumure.

Ces hypothèses conduisent ainsi à estimer que le secteur ouest des MDPA pourrait être ennoyé en trois siècles, la saumure arrivant par ailleurs au niveau du stockage en 240 ans. Une fois la mine pleine de saumure, celle-ci pourrait remonter dans la nappe. Le premier effet serait de saler la nappe.

- ***L'expulsion de la saumure***

L'INERIS a également considéré qu'au moment où la saumure entrera dans le stockage, entrée qu'il considère par ailleurs possible (mais à des débits très faibles) malgré les barrages qui auront été mis en place, il ne restera plus que les vides internes aux déchets stockés, avec une évaluation minimaliste des volumes, et que les déchets continueront de se compacter sous la pression des terrains et pourront encore expulser la saumure polluée vers la nappe.

L'INERIS estime en effet que dans un siècle, il ne resterait plus de vide au sein du stockage mais que la porosité des déchets et des remblais, c'est-à-dire les vides situés au sein de ces matériaux, pourrait constituer des vides accessibles à un liquide. Une fois la porosité résiduelle du stockage pleine de saumure, l'INERIS a alors considéré que la compaction du stockage pourrait continuer à se produire et chasser la saumure et les polluants qu'elle contiendrait vers l'extérieur du stockage en retraversant les barrages en sens inverse. L'INERIS a prudemment estimé un débit de fuite vers le reste de la mine. Puis il considère qu'une fois sorti des barrages, ce débit se retrouve instantanément dans la nappe, poussé par le mouvement résiduel de compaction de toute la mine.

La sortie dans la nappe se ferait au niveau inférieur de celle-ci et le modèle du BRGM destiné à représenter ce qui se passera dans la nappe a été affiné au niveau du Bassin Potassique.

- ***La dissolution des déchets et la pollution de la saumure***

Au moment où la saumure commence à entrer dans le stockage, tous les colis de déchets sont considérés comme broyés par les terrains et l'INERIS a pris l'hypothèse majorante consistant à

estimer que toutes les substances chimiques solubles présentes dans les déchets vont se dissoudre puis vont réagir entre elles pour donner une saumure chargée en agents chimiques.

Une surveillance organisée qui permettra d'agir sur le stockage après fermeture

Une fois le stockage fermé, une surveillance des différents phénomènes sera poursuivie afin, le cas échéant, de proposer des mesures complémentaires de protection de la nappe. Des trous de sondes ou des tuyaux placés dans les deux derniers puits permettront de suivre le niveau d'eau dans la mine mais également sa qualité. Si les phénomènes d'ennoyage et le niveau de contamination de la saumure devaient être plus importants qu'imaginé, il sera possible d'agir soit en forant directement dans le stockage pour pomper, soit en pompant dans la nappe à la sortie des puits concernés. La première substance a priori la plus impactante serait le sel expulsé par toute la mine.

Il sera donc encore possible d'agir une fois le stockage refermé, ce qui constitue une garantie complémentaire de protection de la nappe phréatique.

3. Quels rôles joueront les barrages de bentonite dans l'objectif de préservation de la nappe phréatique ?

Les barrages réduiront quasiment totalement la sortie éventuelle de saumure polluée en retardant le moment où elle pourrait ressortir du stockage, à une date où la convergence résiduelle des terrains ne sera plus qu'extrêmement faible. Retarder le moment où de la saumure polluée risque de sortir des barrages entourant le stockage, en freinant le passage de la saumure entrante et donc aussi la durée de remplissage du stockage, permet de profiter de la diminution des phénomènes de convergence au sein du stockage et donc de la réduction du moteur d'expulsion de celle-ci depuis le stockage vers la nappe. Ainsi, plus on retarde cette entrée de la saumure moins il sera possible qu'elle ressorte et qu'elle parcoure une partie de la mine pour atteindre la nappe phréatique.

Précisions

Le modèle d'expulsion utilisé par l'INERIS consiste à représenter le stockage des déchets comme une seringue non pas remplie de liquide mais d'un solide comprenant des vides au niveau des interstices compris entre les grains de matière. La saumure pénétrant dans la seringue finira par remplir tous ces vides. Cette seringue est par ailleurs fermée par un bouchon de bentonite extrêmement résistant, beaucoup plus que si on y mettait du béton par exemple.

C'est le poids des terrains situés au-dessus du stockage, mais diminué du poids de la colonne de saumure remontant jusqu'à la nappe, qui appuie sur la seringue et fait pénétrer doucement le liquide dans le bouchon. Le solide situé à l'intérieur résiste de plus en plus à cet effort et le débit sortant, s'il existe encore, devient très faible.

3.1. Quelles sont les caractéristiques des barrages de bentonite ?

Comme cela est précisé dans le dossier de concertation (page 17) les barrages auront les caractéristiques suivantes : les 19 galeries font en moyenne 2,8 m de haut sur 3,8 m de large. Elles seront surcreusées au niveau des barrages pour éliminer les terrains superficiels déconsolidés au droit des barrages. Des barrages en briques de bentonite sèche seront construits sur 6 m de long puis deux barrages en béton, eux aussi de 6 m, seront érigés de part et d'autre pour bloquer le noyau de bentonite.

En ce qui concerne la compatibilité de la bentonite, constituée d'argile naturelle et de sable, avec le sel gemme, elle est totale puisque dans le gisement on trouve déjà souvent des inclusions d'argile ou de marne au sein du sel gemme. Les terrains situés autour des barrages en bentonite vont commencer par se refermer sur la bentonite largement avant l'arrivée de la saumure pour former un ensemble très étanche en une quinzaine d'années. Quand la saumure parviendra un jour sur les barrages, elle mouillera la bentonite et celle-ci gonflera, ce qui la collera encore plus contre les parois des galeries et renforcera encore l'imperméabilité des barrages.

4. Comment des déchets enfouis à 500 mètres sous terre peuvent-ils venir polluer une nappe phréatique située à 30 mètres de profondeur ?

L'univers minier n'est pas d'une étanchéité absolue et peut être confronté à long terme au phénomène de l'ennoyage. Les experts de l'INERIS estiment que la mine « Joseph-Else » sera pleine d'eau au terme d'une durée comprise entre 300 et 1 000 ans. Dans ce cadre, le mécanisme à long terme et qui pourrait induire une pollution de la nappe est le suivant :

- les anciens puits des mines de potasse, remblayés, laissent s'infiltrer de petites quantités d'eau provenant de la nappe phréatique. Cette eau se chargera en sel au contact des terrains salifères, vient remplir les parties basses des vides miniers résiduels (dans la mine Amélie, elle se trouve au niveau des anciens chantiers les plus bas, vers 900 m de profondeur) et remontera en quelques siècles vers le niveau du stockage puis vers la surface et donc la nappe phréatique ; c'est cette saumure, qui pourrait donc finir par envahir le stockage et se contaminer au contact des déchets qui pourrait induire une pollution.
- la remontée est provoquée par la compaction et le fluage des vieux travaux miniers, même minime, qui pourrait continuer et provoquer à terme le refoulement de l'eau chargée en sel (saumure). De très faibles quantités de saumure pourraient ressortir du stockage et remonter vers la nappe phréatique.

Suivant ces mécanismes, les hypothèses qui ont été faites pour préserver la qualité de la nappe d'Alsace sont très sécuritaires. L'INERIS a construit un scénario pessimiste dans lequel une remontée de substances chimiques dans la nappe se ferait à l'horizon de 300 ans. Pour maîtriser les risques de pollution, l'INERIS a proposé, dans le cadre de ce scénario pessimiste, des mesures de fermeture renforcées qui permettent d'assurer que la nappe ne sera pas polluée.

Il n'est donc pas du tout sûr que des substances polluantes issues du stockage passent un jour dans la nappe mais nous devons en prendre toute une série d'hypothèses sécuritaires afin d'éviter toute pollution de celle-ci. C'est l'objectif poursuivi par l'Etat qui a de plus opté pour une solution préliminaire de déstockage partiel.

5. Le mercure est-il le seul polluant à risque ?

Concernant tous les agents potentiellement polluants contenus dans les déchets, deux études très détaillées et sécuritaires de l'INERIS démontrent bien le rôle prioritaire joué par le mercure, loin devant les autres substances. Les études chimiques réalisées par l'INERIS (Étude complémentaire du terme source) à partir de la base de données que possède StocaMine sur les déchets stockés montrent que parmi les produits qui composent les déchets, la plupart ne pourront pas induire de pollution. Ils ne pourront pas passer en solution dans la saumure dans des proportions importantes, car les barrages limiteront la quantité de saumure qui pourrait les mettre en solution (Étude INERIS terme source initiale). Parmi eux, le mercure apparaît comme le polluant potentiel majeur. Mais dans tous les scénarios son impact potentiel sur la nappe reste entre 35 fois et 280 fois inférieur à la norme de potabilité.

Si la sortie du mercure peut être une précaution complémentaire pour la protection de la nappe, il faut noter que cette sortie peut faire remonter le niveau du potentiel polluant d'autres substances. C'est le cas du chrome et du cadmium, mais avec des valeurs extrêmement basses puisque 600 à 800 fois inférieures aux normes de potabilité.

6. Peut-on encore faire confiance aux experts et responsables de StocaMine ?

Nous sommes en charge de StocaMine depuis 2011 et nous nous efforçons d'apporter une solution pour la fermeture du stockage. Si nous comprenons que le passé pèse lourdement dans votre perception de notre travail, sachez que notre société s'attache à la transparence et au sérieux dans son travail d'expertise, ceci dans le cadre d'un triple enjeu pour les opérations de fermeture :

- préserver l'intégrité de la nappe phréatique d'Alsace (eau potable) ;
- éviter de faire prendre des risques inacceptables aux hommes qui seront chargés des travaux de fermeture ;
- mais aussi préserver les finances publiques.

6.1. Nous ne croyons plus les experts. Les phénomènes constatés aujourd'hui n'avaient pas été imaginés...

Pour avoir relu les rapports des experts extérieurs au groupe EMC (Entreprises Minières et Chimiques) qui se sont exprimés sur StocaMine, je trouve qu'ils ont bien décrit ce qui allait se passer, et en particulier la forte convergence des terrains au sein du stockage.

Je (A. Rollet) ne peux donc m'associer à une condamnation des experts, dont nous avons tous besoin pour prendre les décisions les plus appropriées. Ce ne sont pas les experts qui ont ensuite exploité le stockage. Quant au feu, s'il était bien prévu qu'un feu d'engin puisse avoir lieu au fond, personne ne pensait que des substances prohibées pourraient y descendre.

6.2. Les analyses présentées aujourd'hui sont-elles crédibles ?

Par ailleurs, afin de reprendre le constat le plus objectif possible sur la situation du stockage, j'ai fait intervenir l'INERIS dès fin 2009. Cet organisme scientifique qui est reconnu comme extrêmement sérieux et indépendant et jouit d'une réputation internationale, s'est adjoint la présence d'un comité de déontologie et comprend des représentants d'ONG dont votre organisation, la CLCV, à son conseil d'administration.

Il a démarré par une analyse critique de toutes les études réalisées sur StocaMine et a lancé les études complémentaires qui s'imposaient. Cela a permis de voir que la meilleure solution en matière de santé des populations et des opérateurs consistait à correctement confiner les déchets sur place, sinon on augmentait considérablement les risques et on ne ferait que les exporter. Par ailleurs, l'INERIS a défini un concept de fermeture, plus rigoureux que ce qui avait été prévu précédemment, afin d'éviter tout impact sur la nappe phréatique dans le futur.

7. Pourra-t-on disposer d'une expertise contradictoire ?

Depuis l'incendie de 2002, de nombreuses expertises ont été menées, certaines afin de déterminer les responsabilités dans l'exposition des travailleurs lors de la lutte contre le feu, d'autres afin de déterminer quelle serait la meilleure solution de fermeture du stockage. Les expertises les plus marquantes ont été réalisées par l'INERIS qui a repris tout ce qui avait été réalisé auparavant et complété ce travail par la réalisation de nouvelles études et par le Comité de Pilotage mis en place par le préfet du haut-Rhin en fin 2010.

L'INERIS, de part sa gouvernance associant des représentants d'associations environnementales, sa déontologie examinée par une commission de déontologie ad hoc, est déjà une référence en matière d'indépendance et a conduit à proposer une solution de fermeture très sécuritaire.

Le Comité de Pilotage était constitué d'experts nommés par toutes les parties présentes à la Commission Locale d'Information et de Suivi de StocaMine.

Les rapports de ces deux organismes sont accessibles sur le site de la concertation.

Par ailleurs, en complément de ces expertises, dans le cadre des procédures d'instruction liées à la fermeture du stockage, un dossier définitif (une première version a été déposée en juin 2013 et sera complétée le cas échéant suite à la concertation) de fermeture sera instruit sous l'autorité du Préfet et dans ce cadre, une expertise sera réalisée par des experts qui n'ont jamais travaillé sur le dossier.

8. Pourquoi ne pas respecter l'engagement de réversibilité ?

Concernant la réversibilité nous souhaitons préciser ce que l'arrêté indiquait. Il ne s'agissait nullement d'une promesse de tout ressortir - sinon nous aurions à faire à un lieu d'entreposage temporaire et non de stockage - mais de se garder la possibilité, durant l'exploitation, de retirer tout ou partie des déchets. L'arrêté prévoit une possibilité de stockage illimité au fond sous réserve d'obturation des accès aux zones contenant des déchets, ce que prévoit chacun des 5 scénarios de fermeture étudiés.

Ceci est précisé dans l'article 2 de l'arrêté : « Deux ans au plus tard avant l'échéance de cette autorisation d'exploitation de 30 ans, l'exploitant devra soit déposer une demande de prolongation de l'autorisation dans les conditions prévues à l'article 3.1. de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976, demande qui sera instruite comme une nouvelle demande d'autorisation. Si cette demande porte sur une autorisation pour une durée illimitée de dépôt au fond, elle devra préciser les conditions d'obturation à terme de la fermeture de l'exploitation des accès à la zone contenant les déchets (puits et galeries), et les conditions de surveillance de l'environnement mises en place. A cette fin, l'exploitant devra mener une étude approfondie des modalités de remblaiement des puits, basée sur une mesure in situ dans les puits des MDP et sur la comparaison des différents matériaux et procédés.

9. Pourquoi ne pas appliquer le principe de précaution et tout déstocker ?

Concernant le principe de précaution, M. Alain Dorison, représentant l'Etat, a rappelé que les procédures en cours participaient bien au respect du principe de précaution : « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage. »

10. Pourquoi ne pas retraiter les déchets plutôt que de les restocker ?

Nous avons fait examiner la question du traitement des déchets, pour éviter un nouveau stockage. Sur ce point, vous pouvez observer dans le dossier de concertation disponible sur le site internet dédié à la concertation (www.concertation-stocamine.fr) que des mesures de traitement du mercure et de l'amiante sont envisageables. Néanmoins, l'extraction du mercure contenu dans certains déchets, hormis son coût très élevé, ne permet pas de changer la destination de ces déchets puisque les autres substances qu'ils contiennent ne peuvent pas relever d'un autre type de stockage et devront être entreposés dans une mine. Quant à l'amiante, qui ressort de la classe 1, son coût de traitement par vitrification est très élevé alors que son impact potentiel sur la nappe, dans le cas d'un stockage en mine, est nul.

Par ailleurs, nous tenons à préciser que le surcoût de traitement, qui pèserait largement dans les opérations de fermeture est évalué, dans le cas des scénarios 3, 4 et 5 respectivement à 16,4 M€, 27 M€ et 33 M€.

11. Pourquoi aucune intervention n'est-elle prévue dans le bloc 15 ?

L'Etat a considéré, au regard des expertises présentées concernant les risques d'une opération de déstockage dans le bloc 15, qu'une intervention dans ce bloc serait trop périlleuse.

Dans l'état initial du stockage, on pouvait imaginer tout déstocker. Mais aujourd'hui, les conditions ne sont plus du tout les mêmes que lorsque les colis de déchets ont été descendus et rangés au fond. Le sol était plat à l'inverse de maintenant, les déplacements plus faciles, les hauteurs suffisantes, les emballages des colis récents. Le phénomène de fluage du sel gemme, qui se referme sur lui-même, est particulièrement rapide dans cette mine, notamment au niveau du bloc 15, creusé à une profondeur différente. Il a eu pour conséquence de détériorer très largement les galeries d'accès et de coincer les colis voir de les rendre inaccessibles mais aussi de détériorer les emballages.

Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter aux éléments décrits en page 13 du dossier de concertation.

12. Pourquoi n'y-a-t-il pas de scénario 6 alors qu'il semble réalisable ? Ou pourquoi ne pas tout déstocker ?

Nous sommes très loin, étant donné notre longue expérience minière, de partager votre optimisme sur le déstockage. Nous sommes d'avis de se concentrer sur le réalisable.

Pour répondre à la question de la faisabilité d'un déstockage total, nous souhaitons rappeler quels sont les principaux risques pour les opérateurs, notamment dans le bloc 15.

Dans l'état initial du stockage, on pouvait imaginer tout déstocker. Mais aujourd'hui, les conditions ne sont plus du tout les mêmes que lorsque les colis de déchets ont été descendus et rangés au fond. Le sol était plat à l'inverse de maintenant, les déplacements plus faciles, les hauteurs suffisantes, les emballages des colis récents. Le phénomène de fluage du sel gemme, qui se referme sur lui-même, est particulièrement rapide dans cette mine, notamment au niveau du bloc 15, creusé à une profondeur différente. Il a eu pour conséquence de détériorer très largement les galeries d'accès et de coincer les colis voir de les rendre inaccessibles mais aussi de détériorer les emballages.

En plus des risques miniers, il existe désormais des risques chimiques beaucoup plus forts que lors de l'arrivée de l'entreposage. Il s'agit de manipuler des emballages fragilisés, tout particulièrement ceux des big-bags, dont les produits dangereux peuvent se répandre et laisseront échapper des émanations toxiques. L'arsenic et le mercure notamment, l'un sous forme de fines particules solides, l'autre sous forme de gaz, vont en partie se répandre dans l'air. Un système d'aspiration et de filtration de l'air pollué au sein de chaque bloc en cours de déstockage sera installé afin de ne pas contaminer le reste du stockage et de la mine. Les travailleurs seront entièrement protégés lors des opérations mais il faut bien comprendre que les conditions de travail seront très contraignantes et stressantes (combinaisons intégrales, masques, températures élevées, attention soutenue aux risques, etc.) et que la combinaison des risques de chute de blocs ou de colis avec les risques de dégagement de substances toxiques rendra les travaux plus périlleux.

Nous espérons que les périodes d'apprentissage prévues permettront de mettre au point les meilleures procédures ainsi que les formations du personnel. Les intervenants seront sollicités de façon soutenue à chaque instant, et ce pendant un an, deux ans ou plus selon les scénarios. C'est pour cela que la phase de déstockage pèse en termes de conditions de travail, de délais et de coût dans le sujet de la fermeture. Elle oblige et obligera à mesurer en continu tous les paramètres de risques. Nous aurons besoin de beaucoup plus de personnels que ceux dont disposait StocaMine initialement. Notons par ailleurs que le médecin du travail de StocaMine a écrit qu'au vu des opérations de déstockage prévues, il déclarerait inaptes tous les personnels de StocaMine.

Nous vous rappelons néanmoins que quels que soient les scénarios choisis parmi les 5 scénarios présentés à la concertation, aucun ne conduit à une pollution de la nappe. Ce serait également le cas si aucun déstockage préalable n'était réalisé.

13. Pourquoi ne pas sortir tous les colis manipulés (scénarios 1 et 2) ?

La sortie des colis conduit à mener des tâches plus nombreuses et plus complexes que lors d'un simple déplacement. Avant de sortir les déchets, il faut notamment les reconditionner, les transporter au fond et dans les puits puis sur plusieurs centaines de kilomètres jusqu'à un site de stockage définitif. Les risques sont donc beaucoup plus importants sans effets notables pour la nappe d'Alsace puisque quelque soit le scénario, les seuils de potabilité ne sont pas franchis.

14. Connaissez-vous précisément le contenu du stockage ?

Nous disposons d'une connaissance précise du contenu des déchets stockés au sein de StocaMine, grâce à une méthode d'acceptation des colis très formalisée. L'entreposage des colis s'est effectué dans l'ordre d'arrivée, en prenant soin de séparer les colis de déchets chimiquement incompatibles avec trois rangées de colis de classe 1. Les galeries abritent donc des lots de déchets de types différents. Mais ces déchets ont été entreposés dans les blocs en suivant une procédure d'acceptation et un dispositif de traçabilité de l'historique du stockage : pesage, échantillon témoin de chaque lot analysé et conservé, système de code barre sur chaque colis (un colis comprenait 4 fûts ou 1 big-bag), permettant sa localisation dans le stockage. StocaMine possède grâce à cela une cartographie précise de la localisation des différents colis de déchets dans les neuf blocs de stockage utilisés.

15. Quelle est la place accordée au coût des opérations de déstockage dans l'évaluation des scénarios ?

StocaMine et l'Etat français ont bien pris la mesure des risques liés à la situation actuelle. C'est justement pour cela que nous travaillons à identifier et mettre en œuvre, en concertation, la meilleure solution pour fermer ce site de stockage et ceci dans le souci d'un triple objectif :

- préserver l'intégrité de la nappe phréatique d'Alsace (eau potable) ;
- éviter de faire prendre des risques inacceptables aux hommes qui seront chargés des travaux de fermeture ;
- mais aussi préserver les finances publiques.

Nous sommes donc, comme vous, sensible à l'investissement nécessaire, selon les scénarios de déstockage.

16. Les risques liés aux opérations de déstockage ne sont-ils pas surévalués puisque certains mineurs déclarent qu'ils sauront les maîtriser ?

Les bonnes conditions d'un déstockage ne sont aujourd'hui pas pleinement remplies. Les opérations de déstockage comportent des risques importants, tout d'abord des risques miniers, mais aussi des risques chimiques qui vont encore détériorer les conditions de travail des opérateurs.

Une grande partie des déchets contenant du mercure est conditionnée en bigs-bags qui contiennent une très grande proportion d'arsenic, sous une forme farineuse de mort aux rats, ainsi qu'un certain pourcentage de mercure et ces deux substances, l'une sous forme de fines particules solides, l'autre sous forme de gaz, vont en partie se répandre dans l'air. Nous mettrons en œuvre les meilleures

solutions pour protéger les travailleurs mais nous sommes bien très loin d'un chantier purement minier.

Un système d'aspiration et de filtration de l'air pollué au sein de chaque bloc en cours de déstockage sera installé afin de ne pas contaminer le reste du stockage et de la mine. Les travailleurs seront entièrement protégés lors des opérations mais il faut bien comprendre que les conditions de travail seront très contraignantes et stressantes (combinaisons intégrales, masques, températures élevées, attention soutenue aux risques, etc.) et que la combinaison des risques de chute de blocs ou de colis avec les risques de dégagement de substances toxiques rendra les travaux plus périlleux.

Nous espérons que les périodes d'apprentissage prévues permettront de mettre au point les meilleures procédures ainsi que les formations du personnel. Les intervenants seront sollicités de façon soutenue à chaque instant, et ce pendant un an, deux ans ou plus selon les scénarios.

C'est pour cela que la phase de déstockage pèse en termes de conditions de travail, de délais et de coût dans le sujet de la fermeture. Elle oblige et obligera à mesurer en continu tous les paramètres de risques.

Par expérience, après 38 ans de mine, je (A. Rollet) sais qu'il n'est jamais possible de tout maîtriser en matière de sécurité dans des cas comme celui-ci où on s'expose à des risques de sur-accidents, en mariant le minier avec le chimique. Ce ne sont pas toutes les instances successives créées depuis plus d'un siècle, syndicats, délégués mineurs, comités d'entreprise, comité d'hygiène et sécurité, service des mines, toute comme les nombreuses compétences acquises par les mineurs, ouvriers, agents de maîtrise et ingénieurs qui nous assurent une maîtrise à 100% de la situation. Je mettrai donc en place les moyens d'intervention et de contrôle qui permettront de maîtriser au mieux cette opération très délicate et de prendre les meilleures décisions.

17. Avez-vous tenu compte des risques sismiques dans l'évaluation des risques de pollution de la nappe phréatique ?

Les effets des séismes ont bien été intégrés dans nos analyses. Ces études ont été menées par les experts de l'Institut de Physique du Globe de Strasbourg. Ils indiquent que le séisme régional de référence est d'une magnitude de 5 voire 6 sur l'échelle de Richter et pensent qu'un séisme de cette importance n'est pas en mesure de remobiliser des failles et que, si c'était le cas toutefois, la remontée de la saumure serait négligeable.

Vous trouverez ces éléments dans notre étude hydrogéologique de l'ennoyage du site. L'INERIS y conclut qu'un phénomène sismique du type de Bâle ne modifierait pas sensiblement la sécurité du site.

18. Où les déchets vont-ils être restockés ?

En ce qui concerne le choix du lieu de stockage et/ou restockage, nous tenons à rappeler que les déchets les plus dangereux doivent obligatoirement être stockés en stockage souterrain – et non en surface. Cela tient au fait que le risque de contamination des nappes est beaucoup plus important avec des stockages réalisés en surface qu'avec des stockages souterrains dans des mines de potasse ou de sel, situés nettement sous les nappes phréatiques alimentant la population en eau potable.

Les mines souterraines de sel offrent quant à elles le double avantage de ne pas présenter de venues d'eau importantes, sans cela il n'y aurait plus de sel, et de se refermer naturellement sur elles-mêmes du fait du phénomène appelé fluage. Le sel gemme classique, tout comme le minerai de potasse, possèdent en effet cette capacité de refermer tous les vides situés à proximité sous l'effet du poids des terrains qui les recouvrent jusqu'au jour. C'est ainsi que tous les déchets finiront par être enfermés dans une gangue saline.

Dans le cas du scénario 1 (que nous mettons en oeuvre actuellement), les déchets seront restockés dans la mine de potasse de Sondershausen (Allemagne). Pour tous les autres scénarios, nous avons

considéré à ce stade que les déchets les moins dangereux (déchets de classe 1) pourront aller dans un centre d'enfouissement technique de classe 1 proche de l'Alsace et que les déchets les plus dangereux (qui relèvent obligatoirement d'un stockage souterrain) iront dans la mine de Sondershausen. Le transport se fera par camions, de la mine Joseph-Else à Wittelsheim à la mine de Sondershausen, sur 680 km. Ces hypothèses pourraient être modifiées par les résultats des nouveaux appels d'offres qui ne manqueraient pas d'être passés et qui pourraient conduire à choisir un autre site de destination pour le restockage.

D'après les experts qui se sont prononcés sur la sûreté des différents stockages souterrains de déchets ultimes, il n'y a pas de raison de considérer que les conditions seront meilleures à Sondershausen ou même à Herfa-Neurode. Tout comme en Alsace, ces mines allemandes sont surmontées d'une nappe phréatique et les exploitants allemands prévoient des mesures de fermeture par des barrages à base de bentonite.

19. Quels sont les coûts d'élimination des déchets ?

Concernant les coûts prévisionnels d'élimination (dans le cas du scénario 1 que nous mettons en œuvre), StocaMine ne traite pas directement avec la société GSES qui exploite le site de Sondershausen mais avec une société française, Lingenheld, qui reprend les colis de déchets une fois qu'ils ont été extraits, reconditionnés puis remontés en surface. Elle organise toutes les opérations nécessaires à leur élimination définitive jusqu'à leur stockage dans la mine de Sondershausen. Sur la base du scénario de référence (le scénario 1) que nous avons utilisé pour comparer les offres, cela donne un coût moyen de 396 €/t pour les 4741t de déchets contenant du mercure prévus d'être déstockés.

De façon plus précise, le coût d'enlèvement des déchets, qui inclut toutes les opérations de chargement, transport et élimination des colis sur le site de GSES, s'établit comme suit par colis :

- palette 3 ou 4 fûts : 367,50 € ;
- palette bigs-bags : 336,50 € ;
- conteneur : 445,00 €.

Ces coûts ne comprennent pas les coûts de reconditionnement des colis qui seront réalisés par l'entreprise Saarmontan au fond. De plus ces coûts concernent le scénario 1 qui seul a fait l'objet d'un appel d'offres. Les coûts affectés aux autres scénarios ont été déduits par BMG de ces premiers éléments.

20. Pourquoi les opérations de déstockage seraient-elles plus risquées que les opérations de stockage précédemment menées ?

Aujourd'hui, les conditions ne sont plus du tout les mêmes que lorsque les colis de déchets ont été descendus et rangés au fond. Le sol était plat à l'inverse de maintenant, les déplacements plus faciles, les hauteurs suffisantes, les emballages des colis récents. Le phénomène de fluage du sel gemme, qui se referme sur lui-même, est particulièrement rapide dans cette mine, notamment au niveau du stockage où de nombreuses galeries ont été creusées, reportant la pression des terrains sur les roches voisines et accélérant les déformations. Il a eu pour conséquence de refermer les galeries de stockage dont les parois sont souvent en contact direct et contraint avec les emballages.

En plus des risques miniers, il existe désormais des risques chimiques beaucoup plus forts que lors de l'arrivée de l'entreposage. Il s'agit de manipuler des emballages fragilisés, tout particulièrement ceux des big-bags, dont les produits dangereux peuvent se répandre et laisseront échapper des émanations toxiques. L'arsenic et le mercure notamment, l'un sous forme de fines particules solides, l'autre sous forme de gaz, vont en partie se répandre dans l'air.

21. Comment les opérations de déstockage vont-elles être financées ?

Depuis 2005, c'est l'Etat français qui a repris la société des Mines De Potasse d'Alsace (MDPA) dont StocaMine est la filiale. L'Etat est donc le seul actionnaire de StocaMine. Depuis 2009, ce dernier a placé les MDPAs en liquidation amiable et une nouvelle équipe de direction a été nommée. Depuis 2011, c'est cette même équipe qui dirige aussi la filiale StocaMine avec comme objectifs de mettre fin aux activités de cette société, dans le respect de l'environnement, des personnels et des coûts. Quasiment toutes les dépenses de StocaMine sont assurées par subvention de l'Etat, comme cela sera le cas pour les opérations de fermeture du stockage.

21.1. Pourquoi ne pas appliquer le principe du « pollueur-payeur » et faire payer le groupe Séché ?

Le principe du "pollueur-payeur" est régulièrement évoqué dans la concertation mais ne peut être appliqué en l'espèce pour plusieurs raisons.

En ce qui concerne l'idée de se retourner contre le fournisseur des déchets non conformes, il n'y a pas de raison juridique de le faire car StocaMine délivrait des documents d'élimination définitive. Au cas où le stockage à StocaMine ne serait plus jugé sûr, c'est à StocaMine d'en assurer le risque.

Par ailleurs, le jour de l'incendie, StocaMine était encore une société publique car elle était détenue à parts égales par trois sociétés dont deux appartenaient au groupe EMC (Entreprises Minières et Chimiques), lui-même détenu par l'Etat. La troisième entreprise était TREDI, une filiale du groupe Séché ; le Groupe Séché possédait donc seulement un tiers du capital de StocaMine. En 2005, l'Etat a redistribué les cartes, a repris en direct les MDPAs et leur a confié en tant que filiale la société StocaMine, dont tous les frais actuels sont en conséquence aujourd'hui financés par l'Etat. L'Etat est donc désormais le seul actionnaire de StocaMine.

Depuis 2009, il a placé les MDPAs en liquidation amiable et une nouvelle équipe de direction a été nommée. Quasiment toutes les dépenses de StocaMine sont assurées par subvention de l'Etat, comme cela sera le cas pour les opérations de fermeture du stockage.

Enfin, il faut noter que le 1er janvier 2014 les MDPAs ont absorbé leur filiale StocaMine afin de simplifier les structures de ces deux sociétés, d'en faciliter le fonctionnement et de régler le devenir des personnels anciennement employés par StocaMine.

21.2. Pourquoi ne pas utiliser le fonds de garantie pour financer les opérations de fermeture ?

J'ai (A. Rollet) en effet constaté que deux garanties financières avaient été mises en place au démarrage de StocaMine, l'une sous forme de caution bancaire pour couvrir les charges de fermeture du site, l'autre sous forme d'un fonds de garantie pour couvrir d'éventuelles charges de déstockage.

A la suite de l'incendie de 2002, toutes les banques ont refusé d'accorder de nouvelles cautions bancaires à StocaMine pour la fermeture du site. Par ailleurs, les taux de rendement sans risque qui auraient dû faire prospérer le fonds de garantie sont loin d'avoir été si productifs qu'espéré initialement. Nous nous trouvons donc aujourd'hui avec un fonds de garantie légèrement supérieur à 2,4 millions d'euros, nanti au profit du préfet du Haut-Rhin.

22. Pourquoi les opérations de fermeture n'ont-elles pas débuté alors que StocaMine est fermé depuis 2002 ?

Concernant les démarches engagées pour la fermeture du stockage, nous souhaitons vous rappeler l'historique des procédures engagées en ce sens et la dynamique qui anime ce projet.

Depuis la décision de fermeture (en 2003), StocaMine, sous l'impulsion de l'Etat, mène les études et a engagé les procédures nécessaires à l'identification et au choix du scénario de fermeture. Mais malgré cela, aucune décision n'a encore été entérinée concernant le choix des opérations à mettre en œuvre.

L'Etat a placé les MDPA, société mère de StocaMine, en liquidation amiable au 1er janvier 2009. Il a ainsi indiqué sa détermination pour faire avancer en particulier le dossier de fermeture de StocaMine.

En 2010 et début 2011, une première concertation a eu lieu avec la mise en place d'un comité de pilotage constitué d'experts nommés par tous les collèges représentés à la Clis. StocaMine a répondu à la demande de l'Etat en lui présentant plusieurs scénarios de fermeture fin 2011. L'Etat a ensuite fait le choix en fin 2012 d'une solution de fermeture après déstockage partiel (scénario n° 1 actuel).

En mai 2013, l'Etat a néanmoins demandé à StocaMine de lancer une nouvelle concertation, sous l'égide d'un garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public et en présentant 5 scénarios qu'il a choisis. Le premier dossier de fermeture a été déposé le 24 juin 2013 avant le lancement de la présente concertation. Il sera amendé en fonction de la décision que prendra l'Etat suite à cette concertation. Ensuite, les démarches administratives devront se poursuivre et pourront durer jusqu'à 2 ans. Pendant ce temps aura lieu une expertise extérieure conduite par un collège d'experts retenu par l'administration, puis une enquête publique.

Selon les scénarios, le stockage devrait être fermé entre 2020 et 2025

23. Quelles seront les entreprises chargées du déstockage ?

Pour les opérations de déstockage qui vont être engagées (scénario 1), nous nous sommes organisés en deux temps pour nous attacher les services d'une société experte dans ce domaine :

1. Nous avons initialement interrogé l'exploitant d'Herfa-Neurode, qui est venu visiter le stockage mais qui nous a indiqué qu'il n'était pas compétent pour ce type d'opération, qu'il avait bien sorti des transformateurs stockés au fond afin de récupérer du cuivre pour revente, mais qu'il n'était jamais intervenu en présence d'amiante et qu'il ne souhaitait pas réaliser ce type d'opération.
2. Nous avons ensuite élargi notre champ de recherche puisque pour la réalisation du scénario 1 nous avons organisé une consultation des entreprises au niveau européen. Ceci afin de permettre à toute société ou à toute ingénierie compétente, en particulier en matière de déstockage, de présenter une offre. Malgré le fait que cette appel d'offres ait été consulté par une centaine d'entreprises, au regard de la complexité des opérations, nous n'avons finalement reçu que deux offres pour le déstockage, et trois offres pour la maîtrise d'oeuvre des travaux. Nous avons retenu pour le déstockage une entreprise allemande, la société Saarmontan, créée jadis par les Houillères de la Sarre.

24. Quels étaient l'intérêt et l'objectif du projet StocaMine et plus globalement du stockage en mine de sel ?

Le projet StocaMine répondait à une demande nationale afin de disposer d'un stockage souterrain de déchets chimiques ultimes qui permettait d'éviter de les exporter. Néanmoins, les industriels français ont toujours pu choisir entre le stockage en France et le stockage à l'étranger. Les conditions économiques des stockages allemands sont plus favorables en particulier du fait qu'ils peuvent utiliser les cavités creusées lors de l'extraction de la potasse alors que ce n'était pas possible en Alsace, car la méthode d'extraction de la potasse utilisée ne crée aucun vide réutilisable. StocaMine n'a donc jamais pu obtenir des résultats économiques positifs.

En ce qui concerne une autre méthode de stockage, nous tenons à rappeler que les déchets les plus dangereux, même si on procédait à l'extraction du mercure qu'ils contiennent, doivent obligatoirement être stockés en mine souterraine et ne peuvent être déposés en surface que provisoirement.

Historiquement, ce sont nos collègues mineurs étrangers, et en particulier les allemands, qui ont démarré l'exploitation de sites de stockage de déchets ultimes dans d'anciennes cavités minières créées par l'exploitation de la potasse ou du sel. Ils ont développé ce concept en profitant des propriétés intéressantes de ces mines caractérisée par le fait le sel se referme spontanément sur lui-même et qu'il contiendrait ainsi les substances stockées.

C'est sur cette expérience allemande confirmée que le projet alsacien de StocaMine a été développé. L'Etat avait sollicité plusieurs sites miniers français afin d'éviter de devoir exporter les déchets ultimes. Une mine lorraine et une mine alsacienne avaient étudié ce projet mais la mine lorraine s'est retirée à partir du moment où une contrainte de réversibilité avait été imposée par la loi. Cette contrainte n'existe pas en Allemagne.

25. Qu'est-ce qui a causé l'incendie du bloc 15 ? Les responsables ont-ils été condamnés ?

Concernant les déchets responsables de l'incendie du bloc 15, ces déchets ont été descendus en infraction à l'arrêté préfectoral de StocaMine. Il s'agissait d'une violation des règles dont le directeur du site a pris la responsabilité.

Cette affaire a fait l'objet d'enquêtes et d'études approfondies et a débouché sur une décision de justice claire : les procédures de contrôle des colis à l'arrivée sur le site de StocaMine ont conduit à rejeter le stockage de ces déchets. Le directeur du site a alors forcé leur stockage, ce qui a conduit à de longs procès et à sa condamnation. Le juge indique bien qu'il s'agit d'un cas d'espèce, c'est aussi l'avis du Comité de Pilotage, et les éléments en ma possession me conduisent aux mêmes conclusions. Par ailleurs, des dispositifs de contrôle permanent des gaz ont été mis en place et le sont toujours et ne détectent aucune anomalie.

Quand vous échangez avec les personnels de StocaMine, vous voyez qu'il s'agit du seul élément qui a violé les procédures d'admission. Il n'y a pas lieu de penser que ça puisse s'être reproduit et ne pouvons vous laisser généraliser ce cas particulier.

26. Quel est l'objectif de ce processus de concertation ?

En mai 2013, c'est l'Etat qui a demandé à StocaMine de lancer une nouvelle concertation, sous l'égide d'un garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public et en présentant 5 scénarios qu'il a choisis. Le premier dossier de fermeture a été déposé le 24 juin 2013 avant le lancement de la présente concertation. Il sera amendé en fonction de la décision que prendra l'Etat suite à cette concertation. C'est là que se situe l'opportunité de cette démarche.

Pour cela, tous les avis émis durant cette phase de concertation seront pris en compte dans un bilan du maître d'ouvrage StocaMine, mais aussi dans le compte rendu du garant de la concertation, M. Henri Watissée, et dans le rapport de M. Alain Dorison, membre du Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable, représentant l'Etat. Ces documents éclaireront l'Etat dans sa décision sur les conditions de fermeture du stockage souterrain.